

Université de Montréal

**Les perceptions de la sexualité et les relations de couple de femmes haïtiennes
immigrantes au Québec : Pour une exploration des rapports hommes femmes en
Haïti.**

Par Myrlande Jean-Pierre

École de Service Social

Faculté des Arts et des Sciences

**Mémoire présenté à la Faculté des Études Supérieures en vue de l'obtention du
grade de Maîtrise ès sciences (M. sc.) en Service Social.**

Janvier 2014

© Myrlande Jean-Pierre, 2014

RÉSUMÉ

Ce mémoire a étudié les perceptions de femmes haïtiennes vivant au Québec depuis moins de cinq ans de leurs relations sexuelles avec les hommes et de leurs rapports de couple.

Après avoir opté pour une méthodologie de recherche qualitative, la théorie féministe intersectionnelle a été retenue comme cadre d'analyse. Des entretiens individuels semi-dirigés ont été menés auprès de 9 femmes haïtiennes, âgées de 18 à 60 ans et ayant immigré au Québec depuis moins de cinq ans.

Les perceptions des femmes de la sexualité ont été appréhendées comme étant un ensemble de discours et de pratiques inter reliés, qui se construit dès l'enfance, et qui reproduit les types de rapports inégalitaires entre hommes et femmes qui existent dans la société haïtienne et dans leur couple. Ces rapports inégalitaires sont véhiculés entre les générations à travers la plupart des institutions sociales comme la famille, l'école, la culture, la législation. Ce processus de construction des perceptions de la sexualité est également influencé par des enjeux socio-économiques et de pouvoir.

Les résultats de cette recherche permettent de disposer de données scientifiques sur la sexualité des femmes et les rapports de couple en Haïti et l'influence du processus migratoire. Ces résultats soulignent également la nécessité pour le travail social haïtien d'encourager le développement de l'empowerment économique des femmes et leur participation aux débats actuels de la société sur l'évolution de la condition féminine.

Mots clés: condition féminine, sexualité féminine, perceptions sociales, rapports de couples, rapports hommes femmes, socialisation différenciée, rapports inégalitaires, violence conjugale, pauvreté, immigration, agentivité,

ABSTRACT

The purpose of this research was to explore the perceptions of Haitian women that had immigrated to Quebec in the past five years, of their sexual relationships with men and the extent to which it is reflected in the different types of conjugal relationships.

After choosing a qualitative research method, the intersectional feminist theory has been adopted for the analysis. Individual semi-structured interviews were conducted with 9 Haitian women, aged 18 and 60 years and having immigrated to Quebec in the past five years.

The women's perceptions of sexual relationships have been reported as being a set of practices and discourses interrelated built since childhood and reproducing the unequal relationships between men and women that exist in the Haitian society and in the couples. These unequal relationships are transmitted through the generations and through most of the social institutions such as family, school, culture, laws. This process is also influenced by socio-economic and power issues.

The results of this research give scientific data on women sexuality and couple relationships as well as the influence of immigration process. These results also emphasize the need for the Haitian social work to encourage the development of economic empowerment of women and their participation in current debates in society on the development of women.

Key words: womanhood, female sexuality, social perceptions, couple relationships, gender relations, differentiated socialization, unequal relationships, domestic violence, poverty, immigration, agency.

REZIME

Memwa sa a vle etidye ki pèsepsyon fanm ayisyèn yo genyen de rapò seksyel yo ak gason, e nan ki mezi pèsepsyon sa yo repwodwi kalite relasyon ki egziste ant yomenm ak nèg yo.

Rechèch la chwazi yon metodoloji kalitatif, apresa li kenbe teyori feminis entèseksyonèl kom kad ki pou pemet li analize done li yo. Rechèch la nenen 9 antrevi mwatye ouvè, mwatye fèmen ak 9 fanm ayisyèn, ki genyen ant 18 ak 60 lane, epi ki imigre nan pwovens kebèk, nan peyi Kanada depi mwens pase 5 lane.

Dapre rezilta rechèch la, pèsepsyon medanm yo genyen de seksyalite yo tradwi pa yon pakèt pawòl ak yon pakèt abitud ki mare ansanm. Medanm yo komanse ranmase bagay sayo depilè yo te timoun lakay paran yo pou jiskaske yo vin granmoun lakay pa yo. Fason sa yo medanm yo konprann seksyalite a tou, se yon bagay ki soti nan relasyon fòskote ki egziste ant fanm ak gason, ni nan sosyete ayisyèn nan, ni nan relasyon konjigal yo. Bagay sa yo transmèt de generasyon an generasyon gras ak lafanmi, lekòl, lakilti, lwa peyia. Pou fini, pèsepsyon sa yo medanm yo gen de seksyalite yo a makonen ak yon seri de enterè ekonomik ak politik ki gen nan sosyete a.

Resilta rechèch sa a fè plizyè bagay. Premyèman li pèmèt nou genyen dokiman syantifik sou seksyalite fanm ak relasyon ki genyen ant fanm ak gason lè yap viv andedan kay, nan peyia. Dezyèmman, rezilta yo montre travayèz ak travayè sosyal yo an ayiti, kouma li enpotan pou yo ankouraje medanm yo devlope pouvwa lajan lakay yo. Rezilta yo montre tou kouman li enpotan pou medanm ayisyèn yo chache rantre nan tout diskisyon kap fet nan sosyete ayisyèn nan sou kondisyon lavi fanm yo.

Mo kle: kondisyon fanm, seksyalite fanm, pèsepsyon sosyal, rapò fanm ak gason nan kay, rapò fanm ak gason an general, sosyalizasyon diferan, rapò fòskote, vyolans konjigal, povrete, imigrasyon, ajantivite.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	I
ABSTRACT.....	II
REZIME.....	III
TABLE DES MATIÈRES.....	IV
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	IX
REMERCIEMENTS.....	XI
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : La problématique.....	4
1.1 La situation des femmes haïtiennes.....	4
1.1.1 Données sociodémographiques.....	5
1.1.2 Éducation.....	6
1.1.3 Économie, emploi et chômage.....	10
1.1.4 Santé.....	12
1.1.5 Violence.....	13
1.1.5.1 Le phénomène et ses chiffres.....	14
1.1.5.2 La complicité de la loi et des conditions de vie.....	15
1.1.5.3 Une culture de silence et de résignation.....	16
1.1.6 Protection sociale des femmes.....	17
1.1.7 Représentations sociales des femmes.....	19
1.1.7.1 Les femmes dans les manuels scolaires.....	19
1.1.7.2 Les femmes dans la religion.....	20
1.1.7.3 Les femmes dans la langue et la littérature.....	20
1.1.8 En guise de conclusion.....	22

1.2 Les rapports hommes femmes en Haïti.....	23
1.2.1 Les femmes haïtiennes et l'égalité des sexes.....	23
1.2.2 Mariage et divorce.....	24
1.2.3 Les rapports de couple.....	27
1.3 Les objectifs de recherche.....	30
 CHAPITRE 2 : Le cadre théorique et conceptuel.....	 31
2.1 La perspective théorique retenue : Le féminisme intersectionnel.....	32
2.1.1 Le féminisme : Contexte d'émergence, évolution et tenants.....	32
2.1.2 Le féminisme intersectionnel: Contexte d'émergence, évolution et tenants...	34
2.1.2.1 Contexte d'émergence.....	34
2.1.2.2 Évolution et tenants.....	35
2.1.3 Féminisme intersectionnel: Fondements épistémologiques.....	38
2.1.4 Féminisme intersectionnel: Les postulats.....	39
2.2 Les Concepts de l'étude.....	41
2.2.1 Les concepts clés de la théorie.....	41
2.2.2 Les autres concepts liés à l'étude.....	45
2.3 Le féminisme inntersectionnel et l'objet d'étude.....	49
2.3.1 L'application de l'intersectionnalité à la présente étude.....	49
2.3.2 L'analyse intersectionnelle.....	50
 CHAPITRE 3 : Le cadre méthodologique.....	 52
3.1 Le type de la recherche et l'approche retenue.....	52
3.2 La population à l'étude.....	54
3.3 L'échantillonnage.....	54
3.3.1 Critères d'échantillonnage.....	54
3.3.2 Méthode, techniques d'échantillonnage et recrutement.....	55
3.4 Les caractéristiques des participantes.....	56
3.5 La collecte des données.....	58
3.5.1 La technique de collecte de données utilisée.....	58
3.5.2 Description de l'outil de collecte de données utilisé.....	59

3.5.3	Le déroulement de la collecte de données.....	60
3.5.3.1	Le contact et la confiance.....	60
3.5.3.2	Les discussions.....	61
3.6	La méthode d'analyse.....	62
3.7	Les considérations éthiques.....	64
3.8	Les limites de l'étude.....	66
CHAPITRE 4 : La socialisation des femmes et leurs rapports de couple.....		68
4.1	La socialisation des femmes.....	69
4.1.1	Le statut social.....	70
4.1.2	Des valeurs très strictes et traditionnelles.....	72
4.1.3	La socialisation, l'éducation et les tâches ménagères.....	73
4.2	Les femmes et leurs relations de couple.....	76
4.2.1	La répartition des tâches.....	78
4.2.1.1	Les tâches sont accomplies uniquement par la conjointe.....	78
4.2.1.2	Le conjoint aide quelquefois la conjointe.....	79
4.2.2	La prise de décisions.....	80
4.2.2.1	Les décisions sont prises uniquement par le conjoint.....	80
4.2.2.2	Les décisions sont partagées entre les conjoints.....	81
4.2.2.3	Chacun prend ses propres décisions.....	82
4.2.3	La gestion de l'argent.....	83
4.2.3.1	Gestion de l'argent uniquement par le conjoint.....	83
4.2.3.2	Gestion partagée de l'argent.....	83
4.2.3.3	Gestion de l'argent relatif aux enfants et à la maison par la conjointe.....	84
4.2.3.4	Gestion de l'argent uniquement par la conjointe.....	85
4.3	La violence conjugale et les relations égalitaires.....	86
4.3.1	La violence conjugale.....	86
4.3.1.1	Connaissance des femmes de la violence conjugale.....	86
4.3.1.2	Expériences des femmes de la violence conjugale.....	87
4.3.1.3	Justification du comportement du conjoint.....	90
4.3.2	La fidélité, la confiance et le respect.....	91

4.3.2.1 La présence de contrôle dans le couple.....	91
4.3.2.2 L'absence de contrôle dans le couple.....	93
4.3.3 En guise de conclusion: Deux profils de relations conjugales.....	93
CHAPITRE 5 : Les discours sur la sexualité et les pratiques sexuelles.....	95
5.1 Les perceptions de la sexualité des femmes rencontrées.....	95
5.1.1 La sexualité et le couple.....	96
5.1.1.1 La sexualité comme une obligation conjugale pour la femme.....	96
5.1.1.2 La sexualité comme stratégie de gestion de conflits dans le couple.....	98
5.1.2 La sexualité et les échanges économiques.....	100
5.1.2.1 La sexualité comme une monnaie d'échange, une marchandise et un bien.....	100
5.1.2.2 La sexualité comme une alliance économique.....	103
5.1.3 La sexualité comme besoin naturel.....	104
5.2 Les pratiques sexuelles.....	105
5.2.1 Les connaissances.....	105
5.2.2 Les attitudes envers la sexualité.....	107
5.2.3 Les expériences sexuelles des femmes.....	107
5.2.3.1 La sexualité en vue de la survie économique.....	108
5.2.3.2 La sexualité en vue de continuer l'école.....	109
5.2.3.3 La sexualité en vue d'une mobilité socio-économique.....	109
5.2.3.4 La sexualité en vue d'accéder à l'autonomie.....	110
CHAPITRE 6 : Les femmes actrices de leurs vies.....	112
6.1 La réflexion sur les rapports hommes femmes en Haïti.....	112
6.2 Les actions après la réflexion.....	116
6.3 Les changements survenus dans les rapports de couple depuis l'immigration.....	117
6.4 En guise de conclusion: Les profils des femmes comme actrices de leurs vies.....	119
CHAPITRE 7 : La discussion.....	123
7.1 Les perceptions des femmes des relations sexuelles avec les hommes.....	123

7.1.1	La sexualité des femmes est l'affaire des hommes.....	124
7.1.2	La sexualité des femmes a une valeur économique.....	125
7.2	Les rapports sexuels des femmes et leurs rapports de couple.....	127
7.3	La construction des perceptions des femmes des relations sexuelles.....	128
7.3.1	Les influences de la socialisation des femmes sur leurs perceptions des rapports sexuels.....	128
7.3.2	Une dimension socio-économique aux perceptions de la sexualité des Femmes.....	130
7.3.3	L'agentivité des femmes et la co-construction des perceptions de la sexualité féminine.....	130
7.4	Des implications pour la recherche.....	131
7.5	Des implications pour la pratique du travail social haïtien.....	131
7.5.1	L'empowerment économique des femmes.....	131
7.5.2	La sensibilisation en rapport aux changements au niveau de la législation...	132
CONCLUSION.....		134
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		137
ANNEXE I : Questionnaire sociodémographique		151
ANNEXE II : Formulaire de consentement.....		153
ANNEXE III : Formulaire d'engagement à la confidentialité.....		157
ANNEXE IV : Grille d'entretien.....		158

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CEDEF : Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes.

CHREPROF : Centre Haïtien de Recherche et d'Actions pour la Promotion Féminine

CCIH : Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Haïti.

CLIO : Cadre de Liaison Inter ONG

CONAP : Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des femmes en Haïti

DSNCRP : Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

EMMUS : Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services

GARR : Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés

HRW: Human Rights Watch

IHE : Institut Haïtien de l'Enfance

IHSI : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique

MCFDF : Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes

MENJS : Ministère de L'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti

MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONGI : Organisation Non Gouvernementale internationale

PSUGO : Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire

SOFA : Solidarite Fanm Ayisyèn

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

REMERCIEMENTS

Le moment est venu de remercier toutes celles et tous ceux qui ont élaboré ce mémoire avec moi. Mes remerciements vont avant tout à l'Éternel, mon Dieu, de qui je tiens ma force. Dans un monde où il est de plus en plus tabou de parler de Dieu, je tiens à assumer publiquement mon appartenance à lui. Il est tout pour moi. Merci Seigneur pour ce que tu as fait, et merci pour ce que tu feras.

Un merci spécial à toi Dominique Damant, ma directrice. J'ai rencontré peu de personnes aussi généreuses et aussi dévouées que toi. Tu t'es entièrement investi dans ce projet, non seulement en tant qu'intellectuelle, mais aussi en tant que personne. Merci pour ta disponibilité et pour la patience dont tu as usée envers moi.

J'adresse toute ma reconnaissance aux professeurs et au personnel de l'école de Service Social qui m'ont soutenu et encouragé dans mes études: Wista Délice, Lionel Groux, Claude Larivière, Patrick Cloos, Céline Bellot, Lourdes Rodriguez Del Barrio et Lise Coulombe. Merci à toi Danny Létourneau pour ton précieux accompagnement.

Je veux remercier ma famille, pour son soutien et ses sacrifices. Vous êtes nombreux, mais chacun d'entre vous êtes spécial pour moi. Vous qui êtes ici avec moi, aux États-Unis ou en Haïti, je vous aime très fort. Merci pour tout Guerline Joasil.

À mes amis-es d'ici et à toute la communauté évangélique baptiste Bethesda. Vous m'avez tant encouragé par votre chaleur et vos prières. Vous mes mamans, mes sœurs, mes frères et mes enfants d'ici, même si je ne vous nomme pas, vous vous reconnaitrez dans mes mots. Merci spécialement à Shéba Salomon, à Esther-Annie Joseph, à Guiteau François et à Johny Destiné.

Merci à toutes les femmes qui ont participé à la recherche. Merci d'avoir accepté de partager vos expériences avec moi, vos «secrets». Merci de m'avoir prêté vos mots pour parler de la sexualité. Merci également aux organismes communautaires la Maisonnée et le centre de la famille haïtienne et interculturel de Rivière-des-Prairies, à partir desquelles j'ai pu rencontrer les participantes. Merci à Mireille Mirambeau et à Lloydee Chrispin.

INTRODUCTION

Cette recherche veut explorer les types de rapports hommes femmes qui existent à l'intérieur des couples haïtiens en utilisant le médium de la sexualité féminine. Mais pourquoi dans les rapports de couple? Et pourquoi au moyen spécifique de la sexualité des femmes? La réponse est à la fois simple et complexe.

D'un côté, si la condition féminine est largement étudiée dans la littérature haïtienne, en termes de discriminations (MCFDF, 2006), de marginalités et d'inégalités socio-économiques (N'Zengou-Tayo, 1998), d'inégalités sur le plan juridique (Manigat, 2002) ou encore de faibles participations politiques (Maillé, 2003), l'aspect relevant de sa place dans l'espace du couple est occulté. Il s'avère donc pertinent d'explorer cette dimension des rapports hommes femmes et chercher à comprendre, par exemple, comment elles sont positionnées dans la dynamique des rapports conjugaux? Par ailleurs, si les us et les coutumes locales contribuent à donner un caractère spécifique à la domination des hommes sur les femmes dans les sociétés, qu'en est-il du cas haïtien? Quelles sont les «manifestations haïtiennes» de la domination masculine dans les rapports conjugaux?

D'un autre côté, de même que les rapports de couples, la sexualité féminine est un sujet très abordé par la littérature, notamment en qui concerne la contraception et la grossesse (EMMUS-IV, 2007), la prostitution, les abus sexuels (SOFA, 2011) ou encore les maladies sexuellement transmissibles (EMMUS-III, 2002). Pourtant, la sexualité concerne surtout l'usage des organes génitaux en vue d'obtenir du plaisir physique et mental (Lhomond, 2004, p.213). Et cet usage est construit socialement sous la forme de règles, de normes et de principes qui en constituent «le dispositif» (Foucault, 1976), ou «le circuit d'échange» (Tabet, 2004). Alors, pourquoi est-ce qu'on en parle plutôt à partir de «ses résultats et ses traductions institutionnelles» (Brozon & Leridon, 1993).

De plus, si «le corps féminin est et a toujours été un lieu privilégié de domination» (Parini, 2013), qu'est-ce que les rapports sexuels des femmes peuvent nous apprendre sur la domination masculine en Haïti? Cette manière de traiter de la sexualité féminine dans la littérature fait-elle également partie de cette dynamique? Il paraît tout aussi pertinent

de documenter cet aspect de la sexualité des femmes, en le liant aux rapports sociaux de sexe et de genre. En tant que femme et en tant qu'Haïtienne, il nous paraît très intéressant d'amasser cette documentation, à partir du point de vue des femmes elles-mêmes. Voilà les préoccupations principales de ce mémoire.

Les objectifs spécifiques visent à : 1) Identifier, à partir de leur discours et leurs pratiques quotidiennes, leurs différentes perceptions de la sexualité; 2) Explorer quels types de rapports hommes/femmes et de rapports conjugaux ces perceptions permettent de mettre en évidence et 3) Comprendre les différents processus sociaux culturels qui rentrent dans la structuration de ces perceptions de la sexualité.

Il s'agit d'un travail exploratoire articulé autour de neuf (9) entretiens individuels, semi-dirigés. Après avoir opté pour un devis de recherche qualitatif, qui consiste particulièrement en une analyse de contenu, l'étude a retenu le féminisme intersectionnel comme cadre d'analyse.

Le premier chapitre dessine un tableau général de la situation socio-économique des femmes en Haïti, à partir de ce qui est dit dans la littérature. Il finit sur quelques questionnements en rapport à nos préoccupations, ainsi que sur les objectifs de recherche.

Dans le deuxième et le troisième chapitre, le mémoire précise le choix des cadres théorique et méthodologique. L'émergence, les fondements épistémologiques et les postulats de la théorie sont présentés. Pour ce qui est de la méthodologie, l'application du devis qualitatif et de l'analyse de contenu à la présente étude est développée.

Étant donné que la sexualité est liée au contexte social global (Foucault, 1976) et à l'histoire personnelle (Lang, 2011), le quatrième chapitre fait un double exercice. Il fait un retour sur la socialisation des femmes. Il met l'accent sur leurs origines sociales, leur éducation, leurs rapports avec les pairs et la religion ainsi que les modèles de rapports hommes femmes qui existaient dans leurs familles. Ce quatrième chapitre fait également état des rapports de couple des participantes. Il traite en particulier, des tâches domestiques, des décisions, de la gestion de l'argent, du respect et de la confiance entre les conjoints et de la question de la violence conjugale.

Dans le cinquième chapitre, il est question des perceptions des répondantes de leurs rapports sexuels avec les hommes. Le chapitre parle de leurs perceptions de ces rapports sexuels, de leurs connaissances sur ces rapports et de leurs pratiques quotidiennes de sexualité.

Un sixième chapitre du mémoire présente l'agentivité des femmes en rapport à leurs expériences de vie, leur pouvoir d'agir. Cette agentivité est présentée autant en terme de discours qu'en terme de pratiques concrètes en vue de réagir. Quant aux deux derniers chapitres, ils confrontent les résultats de la recherche à la littérature recensée et aux questions et objectifs de recherche. L'implication des résultats de l'étude pour la recherche et la pratique du travail social, auprès des femmes en Haïti, sont également présentées.

CHAPITRE 1

LA PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre présente la recension des écrits. Comme les rapports hommes femmes et, plus particulièrement, les rapports de sexualité au sein des couples en Haïti constituent l'objet de cette recherche et qu'il existe peu de travaux sur la question, il a été jugé nécessaire de donner d'abord un aperçu de la situation des femmes haïtiennes dans la société en général et à l'intérieur de la famille. Le chapitre se termine sur la pertinence de la recherche et sur les questions et objectifs de recherche.

1.1- LA SITUATION DES FEMMES HAÏTIENNES

La situation de la femme haïtienne est une question assez explorée dans la littérature haïtienne. Dès le début du XXe siècle, plusieurs recherches ont été réalisées sur les conditions de vie des femmes en Haïti, tant par des auteurs haïtiens que par des étrangers (Allman, 1980; Bastien, 1985; Neptune-Anglade, 1986; N'Zengou-Tayo, 1998; Manigat, 2002; Gage et Hutchinson, 2006; Magloire, 2008; Longtin, 2010; Marchand, 2011). Ces recherches permettent d'avoir accès, aujourd'hui, à un nombre important de données sur leur situation.

À ces recherches se sont ajoutés, au fil des ans, de nombreux rapports gouvernementaux¹ qui, eux aussi, permettent d'avoir une certaine vue d'ensemble sur la réalité quotidienne des femmes. Les pages suivantes font état de données relatives à la place des femmes dans la société haïtienne aux plans: sociodémographique, politique, légal, économique, sanitaire, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

¹ Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services (EMMUS-III), 2002 ; Carte de pauvreté d'Haïti, 2004; État des lieux des savoirs sur la pauvreté en Haïti des années 70 à nos jours (MPCE), 2005; Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP), 2007; Rapport national de la république sur la situation actuelle de l'éducation et la formation des adultes, 2008.

Selon Manigat (2002), la condition de la femme haïtienne est doublement discriminée: «Elles appartiennent à une société fortement inégalitaire, traversée par des lignes de clivage qui divise la population et, à l'intérieur des catégories sociales déjà hétérogènes, elles sont discriminées parce que des femmes» (2002, p.125).

De plus, nous dit l'auteur, il n'existe pas «une, mais **des** conditions de femmes haïtiennes» (2002, p.125). En plus du lieu de résidence ville/section communale ou campagne, les Haïtiennes sont également différenciées socialement par la langue (français/créole), la couleur de la peau (blanche/noire, en passant par la mulâtresse, la grimmelle, la chabine, la brune, la pêche, la cannelle), la foi et les croyances religieuses (catholique/protestante/vodouisante).

Toutefois, nous avons choisi de les différencier ici en fonction de leur lieu de résidence ville/campagne, en empruntant la typologie proposée par N'Zengou-Tayo (1998), qui considère la femme rurale comme étant une catégorie plus ou moins homogène tandis que la catégorie de «femme urbaine» doit être divisée en trois sous catégories: les femmes des milieux défavorisés, celles de la classe moyenne et celles qui font partie de la bourgeoisie, quoi que l'auteur se soit surtout penché sur les deux premières catégories. Nous présenterons à tour de rôle la situation des femmes dans chacun de ces milieux.

1.1.1- Données sociodémographiques

La situation des femmes haïtiennes vivant en milieu urbain renferme certaines similitudes par rapport à la situation de celles qui vivent dans les campagnes sur les questions de la pauvreté, de la protection légale, de la violence, de l'exclusion sociale. Toutefois, elles ne peuvent pas être confondues sur un tableau général représentatif de leurs conditions socio-économiques, comme nous l'avons dit précédemment. Tout comme N'Zengou-Tayo (1998), dans ce texte, nous nous arrêterons surtout aux deux premières catégories. Les femmes vivant dans les quartiers défavorisés des grandes villes comme Port-au-Prince, Gonaïves, Port-de-Paix, Cap-Haitien et autres sont pour la plupart issues de l'immigration rurale, sans emploi et mères célibataires avec plusieurs enfants à charge.

Selon l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), la population haïtienne pour l'année 2012 était estimée à environ 10 413 211 millions d'habitants, dont 50.86 % de femmes. Ils étaient à peu près 5 154 940 personnes à vivre dans les centres urbains (villes et quartiers) et 50.61 % de cette population urbaine était composée de femmes.

Toujours selon cette source, la population haïtienne constituait un total de 2 260 092 de ménages et 49,02 % de ceux-ci vivaient en milieu urbain. Parmi ces ménages, certains auteurs, dont Magloire (2008), affirment que la grande majorité sont des familles monoparentales et matrifocales², où le nombre d'enfants est de 2.5 par femme.

En ce qui a trait au pourcentage de femme vivant en milieu rural, elle était de 49,35 % en 2012, sur une population rurale totale de 5 258 271 et elles avaient en moyenne 4.4 enfants.

1.1.2- Éducation

«L'analphabétisme est un problème majeur de la société haïtienne» (Magloire, 2001b, p.2). Selon la documentation disponible, en effet, il est aisé de constater qu'une bonne partie des enfants haïtiens ne vont pas à l'école. Selon le Document de la Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP), élaboré en novembre 2007 par le gouvernement haïtien, les enfants âgés de 5 à 15 ans constituent plus de 40% de cette population (2007, p. 36), soit plus d'un million d'enfants qui ne sont pas scolarisés. Cela peut être attribué au fait que le coût de l'éducation est généralement élevé par rapport aux revenus des familles (DSNCRP, 2007; Magloire, 2008, Dorvilier, 2012) et que les écoles publiques et communautaires sont peu nombreuses. En 1997 par exemple, plus de 84% de l'éducation préscolaire et plus de 80% de l'éducation secondaire était assurés par les écoles privées, ce qui limite fortement les possibilités pour les parents les plus pauvres d'envoyer leurs enfants à l'école (Manigat 2002, p.35).

² Familles organisées uniquement autour d'éléments féminins. Le cas le plus fréquent de famille matrifocale en Haïti est celui où plusieurs femmes d'une même génération ou de générations différentes vivent sous le même toit avec leurs enfants. Ces femmes peuvent être: plusieurs sœurs, sœurs et cousines, mères et enfants (Magloire, 2008).

En ce qui a trait au coût de l'éducation, la constitution haïtienne de 1987 prescrit la gratuité et l'universalité de l'éducation primaire. Elle garantit également une éducation de qualité et précise que celle-ci doit être à la charge de l'État et des collectivités territoriales (articles 32, 32.1 et 32.2).

Depuis, l'État haïtien a consenti de nombreux efforts en vue d'assumer ses responsabilités (UNESCO-IBE, 2007, p.2-3) principalement, par l'implantation de plusieurs programmes nationaux d'éducation. On peut citer par exemple le plan national d'éducation et de formation de 1997 (MENJS, 2004) et, plus près de nous, le programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire dit PSUGO de 2011. Si l'accès universel à l'éducation et la qualité de l'enseignement disponible demeuraient des obstacles majeurs auxquels le système éducatif haïtien faisait face en 2007 (UNESCO-IBE, 2007, p.3), on ne connaît pas, à ce jour, les changements apportés par le dernier programme de scolarisation en œuvre.

En ce qui a trait à l'accès des femmes à l'éducation, la situation présente une certaine confusion. Si les textes juridiques n'ont jamais nié expressément, le droit des femmes à accéder à l'éducation, les mesures d'accompagnement adoptées ne l'ont pas toujours encouragé (Manigat, 2002).

Les premiers dirigeants ont démontré ainsi un certain souci pour l'éducation de la population, mais l'intérêt prioritaire, au niveau du nombre d'écoles ouvertes, de crédits alloués, de bourses octroyées, se dessinait on pourrait même dire spontanément à l'avantage des garçons (2002, p.42).

Ces incohérences entre les lois et les mesures d'accompagnement de l'État ont contribué à faire de la femme haïtienne la couche la moins scolarisée et la moins éduquée de la population. En effet, selon l'IHSI, en 2003 le taux brut de scolarisation des filles par rapport aux garçons était de 41% contre 47% au niveau préscolaire. Au niveau primaire, il est passé à 119.5% contre 120.2%, tandis qu'au niveau secondaire, le taux enregistré était de 37% contre 45% (2003, p.100).

Ce constat a déjà été fait par Manigat (2002) qui est beaucoup plus précise sur la question. Selon l'auteur, sur un total national de 1 757 258 enfants ayant fréquenté l'école

pour l'année 1997 par exemple, les filles représentaient 48,12%. Vers le passage³ de la 6e à la 7e année fondamentale, plus de 2443 filles ont été éjectées du système scolaire contre 895 garçons. En milieu rural, le nombre de filles éjectées pour cette année représentait plus de 70 % de celles qui étaient scolarisées (Manigat, 2002, p. 31-32). À ce propos l'auteur fait remarquer que, tous sexes confondus, les petits citadins ont beaucoup plus de chances face aux examens d'État que les enfants vivant en milieu rural, ce qui permet de questionner la qualité de l'éducation dispensée dans les deux milieux.

Pour Danielle Magloire (2008), l'un des éléments explicatifs de l'éjection massive des filles du circuit scolaire est la discrimination. Elle prend en exemple le fait que les écoles ferment automatiquement leurs portes aux écolières enceintes alors que les garçons impliqués peuvent continuer leurs scolarisations en toute tranquillité. Comme nous venons de le voir, les filles ont moins accès à l'éducation en Haïti que les garçons. Ce constat est davantage renforcé quand il s'agit de filles qui vivent en milieu rural (IHSI, 2003; DSNCRP, 2007). Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation.

D'un côté il y a une limitation beaucoup plus significative dans l'offre scolaire qui est faite en milieu rural (DSNCRP, 2007). Étant donné qu'il manque souvent de place dans les écoles publiques de leurs régions, certains enfants doivent parfois migrer vers d'autres régions pour accéder à l'école, ce qui n'est pas toujours évident. Cela occasionne non seulement des coûts directs (frais de scolarité) et indirects (logement, transport), mais également un manque à gagner pour les jardins familiaux à cause de la force de travail des enfants (Dorvilier 2012).

D'un autre côté, certains parents n'ayant pas eu accès à la scolarisation trouvent normal le fait de ne pas envoyer leurs enfants à l'école. Enfin, l'accès des filles à la scolarisation n'a jamais été une priorité dans les faits (N'Zengou-Tayo, 1998).

Par ailleurs, s'il est vrai que certains parents auraient bien aimé envoyer leurs filles à l'école apprendre à «signer leur nom» et apprendre les rudiments de la lecture afin de ne pas «signer leur lettre de condamnation» (Bastien, 1985), leur manque de moyens

³ Ce passage est sanctionné par un examen d'État.

économiques les force souvent à donner la priorité aux garçons (Bastien, 1985; Manigat, 2002). Tel que mentionné en début de chapitre, les familles haïtiennes sont majoritairement des familles monoparentales avec une femme comme chef, ce qui signifie que la plupart de ces parents incapables de garantir l'accès à l'école de leurs enfants sont en fait des femmes.

Bastien (1985) avait déjà fait remarquer que la sous-scolarisation des filles en milieu rural peut également être expliquée par le fait que les bras des enfants, quoique relativement faibles, représentent une force de travail nécessaire à la reproduction économique de la famille. Dans une campagne comme Marbial, nous dit l'auteur, les enfants (garçons et filles) commencent à aider leurs parents très tôt, parfois dès l'âge de 7 ans.

Vers les sept ans, les filles balaiant déjà la maison, transportent de l'eau et accompagnent leur mère au marché, s'initiant ainsi au négoce, à l'achat-vente et au marchandage. Ce qui diffère du cas des garçons qui tout en allant à l'école commencent à aider leurs pères vers l'âge de 10 ans (Bastien, 1985, p 84-85).

Parallèlement à cette réalité où les enfants travaillent aux tâches ménagères dans leur propre famille, il existe en Haïti le phénomène de la domesticité, *restavèk* (reste avec) où des enfants (filles et garçons) sont placés dans des familles d'accueil. Les domestiques sont sensés accomplir des tâches ménagères (faire la cuisine, les courses, la vaisselle, la lessive et le repassage) en échange desquelles les familles d'accueil doivent satisfaire leurs besoins en soins de santé, en nourriture, en logement, en solarisation et en loisirs.

Il se trouve cependant que dans le cadre du rapport de domesticité, le contrat tacite passé entre les deux familles, s'il y a lieu, est rarement respecté. Les enfants sont la plupart du temps maltraités, sous-alimentés, humiliés et n'ont pas accès ni à la scolarisation, ni à des soins de santé, ni au loisir. Ils accomplissent un travail immense et ne jouissent pas des mêmes droits que les enfants qui sont nés dans les familles d'accueil.

Selon Lubin (2002), les enfants placés en domesticité sont pour la plupart de sexe féminin et viennent des familles pauvres des zones rurales. Selon les constats de l'IPSOFA (1998, cité dans Lubin, 2002) sur la question de la domesticité juvénile en

Haïti, 75 % des *restavèk* sont des petites filles, 81% des parents de ces enfants vivent en milieu rural et 82% des enfants des couches défavorisées sont touchés par ce phénomène.

1.1.3- Économie, emploi et chômage

Devenue adulte, c'est sur la femme que repose la majeure partie du poids de l'économie familiale (*fanm se poto mitan*). En milieu rural par exemple, en plus de la mise à contribution de sa force de travail dans l'exploitation des terres de la famille, c'est à la femme de vendre le surplus de production et de faire fructifier les avoirs de la famille à travers le négoce (Bastien, 1985; Vieux, 1989; Nérestant, 1997).

Par ailleurs, les femmes occupent une place très importante dans l'économie nationale que ce soit en milieu **rural** ou en milieu **urbain**. Elles en constituent le pivot (CLIO, 2001; In Baptiste et Jean Baptiste, 2005; CEDEF, 2008). On les retrouve dans les diverses sphères de l'économie même dans celles traditionnellement dominées par les hommes comme l'agriculture, l'élevage, la production artistique, les professions libérales (la médecine et le droit, etc.) le libre entrepreneuriat, l'industrie de l'import-export et l'administration publique et privée.

Même si, selon le DSNCRP (2007), les femmes ont moins accès à l'emploi formel que les hommes, elles sont à la base de la production de richesse dans le pays parce que 83% d'entre elles travaillent pour leur propre compte, notamment dans le commerce interne et de détail. À ce propos, Neptune-Anglade (1986) fait remarquer que les femmes sont tellement dominantes, tellement omniprésentes dans la commercialisation interne des vivres que le masculin du mot «marchande» n'existe même pas dans le vocabulaire haïtien. Toujours selon cette auteure, ce travail des femmes quoiqu'indispensable à la survie de l'économie n'est pas reconnu et n'est pas valorisé. Conséquemment à cette situation, on a observé durant ces dernières décennies, une certaine tendance à la féminisation de la pauvreté dans le pays (CEDEF, 2008, p.12)

Les femmes qui sont employées se retrouvent principalement dans trois secteurs. Une première catégorie de femmes sont des professionnelles de la classe moyenne et de la

bourgeoisie ayant fait des études universitaires. On les retrouve un peu partout, souvent dans des postes importants, quoique ça soit en nombre inférieur par rapport aux hommes. Deuxièmement, plusieurs femmes sont des employées de maison affectées à la réalisation de tâches ménagères. Ce secteur n'est pas régulé par l'État et en conséquence, les employées de maison travaillent sans contrat et ne reçoivent même pas le salaire minimum fixé par l'État.

Enfin, on retrouve des femmes employées dans les secteurs de la sous-traitance soit dans les usines spécialisées dans la fabrication de vêtements (jeans, t-shirts), d'articles manufacturés en cuir, d'articles de sport (CCIH, 2008). Elles représentaient 70% de la main-d'œuvre en 2011 (Pierre, 2011) et reçoivent depuis peu un salaire minimum journalier de 125 gourdes qui équivaut à 4-5 dollars américains selon le taux en vigueur en 2013.

En ce qui concerne le chômage, beaucoup de femmes se sont retrouvées sans emploi avec la crise économique et politique dans lequel le pays est plongé depuis le départ des Duvaliers, notamment avec la fermeture d'un nombre important d'industries d'assemblages (N'Zengou-Tayo, 1998). En 2003, l'IHSI a relevé un taux de chômage national avoisinant les 27.4%. Ce taux était beaucoup plus important en milieu urbain qu'en milieu rural. En ce qui concerne les femmes, elles accusaient un taux de chômage beaucoup plus élevé par rapport aux hommes dans les deux milieux de résidence (32.1% contre 23.4% chez les hommes).

Faisons remarquer, par ailleurs, qu'Haïti a connu une forte migration de sa population, autant à l'interne qu'à l'externe, durant ces dernières décennies (GARR, 2012). Les premières destinations sont les États-Unis, le Canada, les Antilles et l'Europe. Toutefois, le GARR nous explique que les destinations et les catégories de migrants ont varié à travers le temps. En 2011, plus d'un tiers de la population haïtienne vivait à l'extérieur du pays, toutes catégories confondues (des opposants politiques, des intellectuels éduqués, des pauvres des zones rurales et des bidonvilles urbains, des travailleurs qualifiés).

En ce qui a trait aux femmes plus particulièrement, certains (Nerestant, 1997; N'Zengou-Tayo, 1998; Magloire, 2008) ont constaté une importante migration à l'interne (des

campagnes vers les milieux urbains) comme stratégie de survie économique pour elles autant que pour leurs familles. D'autres (Magloire, 2008) ont plutôt souligné une migration féminine à l'externe, notamment vers la République dominicaine. Migration qui, lorsqu'elle se fait clandestinement, comporte de nombreux risques liés notamment au trafic humain, à l'extorsion, au travail forcé et à la prostitution (GARR, 2012, p.25).

1.1.4- Santé

L'amélioration des conditions sanitaires, en milieu urbain tout comme en milieu rural, demeure un défi majeur en Haïti (HRW, 2011; MSPP, 2012). Malgré les efforts déployés par l'État haïtien dans ce domaine, des facteurs d'ordre économique, social, institutionnel, démographique et culturel ont contribué à détériorer l'état de santé des individus, ainsi que leurs accès à des soins de santé de qualité (MSPP, 2012).

En effet, si l'état nutritionnel et l'accès aux services sociaux de base ont des répercussions sur l'état de santé, le MSPP (2012) rapporte que plus de 57% de la population haïtienne vivait dans l'insécurité alimentaire, entre 2005 et 2010, en raison de la pauvreté extrême que connaît le pays. Cette situation a occasionné d'importantes carences en santé et la perpétuation de la malnutrition et de certaines maladies infectieuses et parasitaires. D'un autre côté, les inégalités des conditions économiques entraînent également une inégalité en matière de survie de la population. En matière de santé materno-infantile, par exemple, l'EMMUS-IV de 2007 a dénombré un taux de mortalité néo-natale et postnatale environ deux fois plus élevé dans les familles les plus pauvres par rapport aux plus riches (respectivement 24/1000 et 54/1000 contre 19/1000 et 26/1000).

De plus, l'urbanisation accélérée et non contrôlée, l'accès limité de la population aux services de santé de base, à l'eau potable, à un milieu de vie sain, à l'enseignement constituent des obstacles à l'amélioration des conditions de santé (MSPP, 2012, p. 20-21).

Si hommes et femmes n'ont pas suffisamment accès à des soins de santé en Haïti, la situation est plus préoccupante dans le cas des femmes. En 2007, 97% des Haïtiennes

avaient identifié, au moins, un problème limitant leur accès aux soins de santé (EMMUS-IV, 2007, p.122). La plupart ont évoqué le manque de moyens financiers (78 %), d'autres ont mentionné le manque de personnel de santé (88 %).

En milieu rural où les infrastructures sanitaires sont particulièrement insuffisantes (MSPP, 2012), l'accès des femmes aux soins de santé est davantage limité.

1.1.5- Violence

Les débats sur la question de la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti ne datent pas d'hier. Ils remontent à la fin de l'occupation américaine d'Haïti en 1915 (Narcisse, 1997). Ces débats ne sont pas non plus isolés, ils sont multi sectoriels (CEDEF, 2008). En 2002, les regroupements de femmes se sont organisés en une plate forme nationale (la CONAP) en vue de mettre en commun leurs efforts. En 2003, le gouvernement haïtien a mis en place une concertation nationale tripartite contre la violence faite aux femmes en vue de définir les priorités de l'intervention et maximiser son ampleur. Les partis prenants étaient l'État (le MCFDF), la société civile (les organisations de femmes) et les agences de coopération internationale (ONGI) et cette concertation a élaboré, en 2005 un «plan national de lutte contre la violence faite aux femmes».

Enfin, la violence faite aux femmes n'est pas une problématique méconnue en Haïti. Il existe tout un savoir sur la question depuis les années 1990 (Longtin, 2010). La problématique est également très explorée dans des enquêtes nationales⁴. Par exemple, selon les conclusions d'une enquête⁵ réalisée en 1996, cette forme de violence est transversale à l'ensemble de la société haïtienne.

La violence exercée à l'égard des femmes et des filles en Haïti est une donnée de base de notre société, un phénomène social, un héritage ancestral, lié à nos mœurs et habitudes en tant que peuple et, par conséquent, est indépendante des conditions sociales, du statut matrimonial, des convictions religieuses ou du niveau d'éducation des victimes (CHREPROF, 1996, p.9 cité dans Manigat, 2002).

⁴ EMMUS-III (2002).

⁵ Il s'agit d'une enquête intitulée «Enquête sur les violences exercées à l'égard des femmes et des filles» réalisée par le Centre Haïtien de Recherche et d'Actions pour la Promotion Féminine (CHREPROF) en 1996 avec l'appui financier de l'UNICEF.

Pourtant, le phénomène reste difficilement saisissable (Manigat, 2002) et très préoccupant (SOFA, 2011) et l'explication de cette situation pourrait se placer à l'intersection de plusieurs facteurs tant culturels, légaux, politiques qu'économiques.

Les données disponibles sur la violence faite aux femmes en Haïti ne permettent pas de différencier nettement la situation dans les deux milieux de résidence. Les données qui seront présentées dans les sections suivantes se réfèrent donc aux deux milieux.

1.1.5.1- Le phénomène et ses chiffres...

Si la violence faite aux femmes et aux filles traduit «des inégalités entre les sexes et poursuit des objectifs de domination, de pouvoir et de contrôle des hommes sur les femmes» (SOFA, 2011, p.1), son exercice en Haïti s'est particulièrement appuyé sur la conjoncture socioéconomique difficile qu'a connu le pays (Kay Fanm, 1994; Longtin, 2010; Marchand, 2011). En effet, les différentes guerres d'indépendance, les invasions des puissances étrangères, la dictature des Duvaliers, l'instabilité politique qui a suivie et l'actuelle présence de la force militaire de l'ONU/ MINUSTAH ont favorisé un climat propice à la violation des droits humains en Haïti (Marchand, 2011) dont, en particulier, ceux des femmes et des filles (SOFA, 2011). Conséquemment à cette situation, chaque jour des milliers de femmes et de filles sont victimes de violence qu'il s'agisse de bastonnade, de harcèlement, d'injures, d'irresponsabilité paternelle et de viols (conjugaux, collectifs, répétés) (SOFA, 2011, p.2).

En ce qui a trait aux chiffres disponibles, l'EMMUS-III (2002) relate que 35% des femmes haïtiennes ont subi de la violence physique à un moment quelconque de leur vie depuis l'âge de 15 ans. Parmi celles qui sont en union, 30% ont déclaré avoir expérimenté au moins une des différentes formes de violence connues.

Selon les rapports bi-annuels de la *Solidarite Fanm ayisyen*⁶ (SOFA) pour l'année 2010, les centres *douvanjou*⁷ ont accueilli 2370 victimes⁸ de violence âgées entre 3 à 76 ans entre 2010 et 2011.

⁶ La solidarité des femmes haïtiennes.

Si ces chiffres permettent d'avoir une idée de l'ampleur de la violence subie par les femmes et les filles, ils doivent cependant être considérés avec prudence, car les chiffres disponibles sur le phénomène en Haïti ne traduisent pas l'étendue réelle de la situation (Manigat, 2002; SOFA, 2011).

1.1.5.2- La complicité de la loi et des conditions de vie

La législation haïtienne a toujours fait preuve d'un laxisme (Manigat, 2002) et d'une impunité (SOFA, 2011) par rapport à la question de la violence subie par les femmes. Le seul texte de loi sur lequel la femme haïtienne peut s'appuyer pour intenter une action en justice contre son agresseur est le **Code pénal** qui en son **article 279** stipule que: *«Quiconque aura commis un crime de viol ou sera coupable de tout autre attentat à la pudeur, consommé ou tenté avec violence contre des individus de l'un ou de l'autre sexe sera puni de réclusion».*

Non seulement le flou qui entoure ce texte ne donne pas beaucoup de possibilités aux victimes, la procédure⁹ à suivre pour intenter l'action en justice est extrêmement compliquée (Manigat, 2002).

En effet, le 18 janvier 2007 le MSPP a déclaré la gratuité du certificat médical pour les victimes de viol dans les institutions publiques du pays. Toutefois, il s'agit d'un document qui ne s'applique pas aux violences physiques, qui est inaccessible dans certaines régions du pays et qui n'est pas produit selon un format harmonisé par les médecins (SOFA, 2011). Toujours selon la SOFA, cette différenciation dans le format

⁷ Ce sont des centres de prévention et de prise en charge de femmes et de filles violentées placés par la SOFA dans plusieurs régions du pays. Pour l'année mentionnée, ils étaient au nombre de 21.

⁸ 50.85% d'entre ces femmes étaient âgées entre 10 à 40 ans et 85.94% d'entre elles étaient des victimes de violence conjugale. Hors mis la violence conjugale, la SOFA a également répertorié trois autres catégories de violence subie par les femmes et les filles en Haïti. Il s'agit de la violence familiale⁸, la violence civile⁸ et la violence publique⁸ (2011, p.15). Ces violences s'exercent sous des formes de plus en plus horribles dont notamment: le lynchage avec armes blanches (machettes, couteaux), les mutilations, l'immolation (par le feu ou l'acide) (SOFA, 2011, p. 21).

⁹La victime doit, entre autres, trouver les moyens de prouver les faits, ce qui n'est pas toujours évident: Les témoignages d'avocats soulignent la difficulté d'établir la véracité des faits, car si les marques sur une peau blanche sont visibles sous forme d'hématomes et de bleus, la peau noire doit être tuméfiée ou blessée pour indiquer un degré de violence, ou alors passer par une expertise médicale immédiate ce qui se révèle fort malaisé (Manigat, 2002, p. 194).

des certificats délivrés attise souvent la mauvaise foi de certain (e) s juges à rejeter ou bloquer les plaintes des victimes de viol. De plus, certains juges et policiers ont tendance à ridiculiser les plaignantes, en particulier les victimes de violence conjugale. Ce qui contribue fortement à décourager la dénonciation de la violence.

Par ailleurs, dans les relations de couple en Haïti, l'homme est censé être capable d'apporter un soutien matériel à la femme (Vieux, 1989; Longtin, 2010). Cette perception s'est largement appuyée sur la précarité des conditions de vie des femmes. Il en résulte que ce type de rapport de dépendance crée un cadre propice à l'exercice et au maintien de la violence conjugale.

1.1.5.3- Une culture de silence et de résignation...

La violence faite aux femmes et aux filles semble être légitimée par l'ordre social haïtien (Marchand 2011). La victime est souvent responsabilisée face au comportement violent de son conjoint dans le cas de la violence conjugale, ce qui la porte souvent à adopter une attitude de résignation. En ce qui concerne le viol, les femmes sont éduquées à en avoir honte (Kay fanm, 1994). Même s'il existe aujourd'hui des lois permettant aux victimes de viol d'aller devant les tribunaux, dans la réalité, le viol et le harcèlement sexuel sont considérés comme étant des conséquences des attitudes provocatrices des femmes (CEDEF, 2008).

Selon Manigat (2002), cette acceptation de la violence faite aux femmes par la société haïtienne ferait référence à un héritage collectif que certains auteurs (comme Gauthier, 1985, cité dans Manigat, 2002) rattachent aux conditions de l'esclavage, ce qui encourage un certain silence par rapport à la dénonciation de cette forme de violence (2002, p.196).

D'ailleurs, une certaine proportion de femmes (48% des femmes sans instruction et 47 % des femmes en milieu rural, en 2002) reconnaissent elles-mêmes qu'il est normal pour un homme de battre sa femme dans certaines circonstances. Par exemple, quand elle sort sans avertir son mari, quand elle néglige ses enfants, quand elle refuse d'avoir des rapports sexuels, quand elle brule la nourriture (EMMUS-III, 2002, p.10).

1.1.6- Protection sociale des femmes

La législation haïtienne a d'abord été très discriminatoire envers les femmes. Selon Manigat (2002), elle a longtemps été silencieuse sur le statut de la femme en tant que citoyenne à part entière. L'auteur nous explique que sur les 22 constitutions qu'a connues le pays au cours de son histoire, le mot femme en tant qu'«identité sexuelle classique» n'apparaît qu'une douzaine de fois (Manigat, 2002, p.21). Les femmes haïtiennes sont le plus souvent présentées sous des identités relatives (épouse, mère).

En ce qui concerne leur protection, avant 1934, les lois haïtiennes ne reconnaissaient pas à la femme même les droits les plus élémentaires. Par exemple, avant 1942, une femme mariée à un étranger perdait automatiquement sa nationalité. Avant 1944, la femme mariée qui travaillait ne pouvait pas toucher elle-même son salaire et en disposer librement; c'était à son mari que revenait ce droit (Narcisse, 1997, p.65). Avant 2005, le viol n'était pas criminalisé (HRW, 2011). Avant 2008 encore, la violence à l'égard des femmes en général et, plus particulièrement, la violence conjugale ne faisait l'objet d'aucune législation spécifique (CEDEF, 2008).

La situation a beaucoup évolué jusqu'à aujourd'hui. Beaucoup d'acquis ont été faits sur ce point, notamment à la faveur du mouvement féministe haïtien. En effet, les différents plaidoyers des regroupements de femmes pour l'engagement de l'État envers la cause des femmes ont mené à la création du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) en 1994 (Narcisse, 1997). Conjointement avec ce ministère, les regroupements de femmes ont obtenu de l'État haïtien de nombreux progrès dans la législation civile et pénale (CEDEF, 2008).

En droit civil, les réformes ont trait à la pleine capacité juridique des femmes, au domicile conjugal, à l'exercice conjoint de l'autorité parentale, à l'administration conjointe des biens de la succession, à l'invocation par la femme de l'adultère comme cause de divorce au même titre que l'homme.

En droit pénal, les modifications concernent l'introduction des infractions spécifiques relatives aux agressions sexuelles, la qualification du viol en crime contre la personne et la prescription de peines plus sévères pour la répression, la dépénalisation de l'adultère (CEDEF, 2008, p.30).

Cependant la situation ne peut pas être considérée comme étant idéale. Beaucoup de lois méritent encore d'être révoquées, corrigées et adoptées. Par exemple, la loi n'interdit pas la violence familiale contre des mineurs. Elle n'interdit pas le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Le viol conjugal n'est pas criminalisé. De plus, il n'existe aucune loi en matière de responsabilité paternelle. C'est ce qui explique en partie le taux élevé de famille matrifocale dans le pays, selon Magloire (2008).

Par ailleurs, la plupart des changements identifiés au niveau des lois qui étaient discriminatoires ne sont toujours pas effectifs (Magloire, 2008; CEDEF, 2008). Selon Magloire (2008), malgré l'adoption de divers décrets, aucune mesure susceptible de garantir leurs applications n'est entreprise. Nous pouvons prendre l'exemple du décret-loi du 25 décembre 1944 qui autorise les femmes à rechercher la paternité de leurs enfants «dans certains cas» et accorde aux *enfants naturels*¹⁰ reconnus les mêmes droits que les *enfants légitimes*¹¹. Plus de soixante ans après, cela n'est que du palabre juridique. La situation n'a pas réellement bougé. Les enfants naturels continuent d'être considérés comme des citoyens de seconde classe et les enfants naturels (tout comme les légitimes) continuent d'être abandonnés par leur père.

Enfin, la situation d'insécurité globale dans laquelle l'instabilité politique et économique constante a plongé le pays affecte les hommes autant que les femmes et il n'est plus nécessaire de spécifier que la situation est plus grave pour les femmes.

¹⁰ Les enfants naturels sont ceux dont les parents ne sont pas mariés. Selon les lois, ces enfants peuvent ne pas être reconnus selon la volonté du père. Celui-ci peut facilement nier ses responsabilités dans la conception de l'enfant. L'un des arguments les plus utilisés dans ces cas est le doute porté sur la moralité de la mère.

¹¹ Les enfants légitimes sont nés dans le cadre du mariage. La loi leur accorde une reconnaissance légale automatique; Le père doit nécessairement s'en occuper. Pourtant dans la réalité, cette protection n'est pas toujours respectée. Eux aussi sont parfois abandonnés par leurs pères.

1.1.7- Représentations sociales des femmes

Plusieurs travaux ont été réalisés sur les représentations sociales de l'Haïtienne que ce soit au niveau de la scolarisation, de la législation, de la littérature ou encore de la religion.

Si la femme est reconnue pour le rôle important qu'elle joue au niveau de la production de richesse dans l'économie nationale, les auteurs sont nombreux à souligner le rôle central qu'elle occupe également au sein de la famille (Bastien, 1985; N'Zengou-Tayo, 1998; Jn Baptiste et Jean Baptiste, 2005; CEDEF, 2008). Elle en assume la surveillance et la survie (CEDEF, 2008).

Parallèlement à cette importance de la femme haïtienne dans les représentations sociales, les auteurs ont relevé certaines discriminations exercées contre elles dans plusieurs domaines.

1.1.7.1- Les femmes dans les manuels scolaires

Par rapport à la scolarisation, Saurel-Célestin (2000) fait état de stéréotypes sexuels qui seraient présents dans les manuels scolaires haïtiens. Selon les conclusions de cette recherche, les personnages masculins sont plus représentés dans les livres que les personnages féminins. Cette supériorité numérique peut entraîner, selon l'auteure, un sentiment de supériorité chez les écoliers par rapport aux écolières puisqu'ils sont plus souvent donnés en exemple. D'un autre côté, les lieux de représentation des personnages sont généralement conformes aux types d'activités (professionnelles, activités de loisirs, activités éducatives) des deux sexes et conformes au principe selon lequel l'univers de la femme est celui de la maison ou du privé et celui de l'homme, le public.

Toujours selon les résultats de cette recherche, les femmes se font attribuer des qualificatifs tels que la douceur, la gentillesse et le dévouement tandis que les hommes ont des qualificatifs tels la dureté, la frustration et la colère, ce qui correspond à des stéréotypes sexuels selon Descarries et Mathieu (2010). Par ailleurs, la beauté et la tenue vestimentaire de la femme sont souvent soulignées, ce qui véhicule une valorisation de la femme par son apparence extérieure et perpétue la conception de femme-objet. Les

hommes sont également représentés comme étant forts, créatifs, confiants et les différents rôles dans lesquels on campe les personnages masculins et féminins sont très sexistes et dévalorisent les femmes qui sont souvent enfermées dans des rôles limitatifs et réducteurs.

L'auteur conclut que les manuels scolaires haïtiens ne sont pas neutres et sont archaïques. Ils renferment des stéréotypes sexuels qui véhiculent des attitudes socioculturelles qui perpétuent la discrimination entre hommes et femmes, ce qui, dans une perspective féministe, traduit le fait que les manuels scolaires haïtiens transmettent aux écoliers des attitudes de dominants et aux écolières des postures de dominées.

1.1.7.2- Les femmes dans la religion

La représentation de la femme en Haïti varie énormément en fonction de la religion considérée. Le CEDEF (2008) nous explique que dans le catholicisme et le protestantisme les femmes sont considérées comme ayant un statut différent de celui des hommes. Celles-ci doivent également être soumises à leurs maris.

En général, les religions ont tendance à prôner un traitement différent pour les femmes et les hommes, en prêchant la soumission de la femme dans les liens du mariage, en s'opposant à la reconnaissance légale des autres formes d'union, et en maintenant la non-mixité dans les écoles (2008, p.23).

La représentation de la femme dans la religion vaudou est complètement différente (CEDEF, 2008). Contrairement aux religions précédentes qui interdisent le sacerdoce aux femmes, le vaudou permet à celles-ci d'occuper la fonction de prêtresse (*manbo*) qui joue le même rôle et jouit des mêmes privilèges que le prêtre (*houngan*).

1.1.7.3- Les femmes dans la langue et la littérature

Les représentations sociales des Haïtiennes ont également été explorées dans les domaines de la littérature (Shelton, 1993) et de la langue (Magloire, 2000).

Dans une étude réalisée sur l'image de la femme haïtienne dans les romans écrits au XIXe et au début du XXe siècle, Shelton affirme que l'image qu'on projette de la femme dans ces ouvrages est liée aux contradictions sociales et culturelles qui traversent la

société. De plus, on y représente les femmes différemment selon leurs classes sociales (les bourgeoises, les paysannes ou les femmes du peuple).

Les romanciers présentent également la femme haïtienne comme étant opprimée et établissent une différenciation quant à cette oppression à l'intérieur même du groupe des femmes:

La femme haïtienne est soumise presque totalement aux valeurs et à l'idéologie de la classe sociale à laquelle elle appartient. Son aliénation apparaît comme le fruit obligé du milieu et son identité se construit à partir de ce qu'on pourrait appeler une tradition sociologique liée au drame de la mentalité colonisée (Shelton, 1993, p.133).

Notons enfin que dans ses analyses, Shelton (1993) rejoint Bastien (1985) en faisant ressortir un enjeu psychosocial majeur dans la représentation que les hommes se font de la femme en Haïti :

Tout comme dans le domaine intellectuel où la conquête de la culture occidentale est pour l'Haïtien de cette époque un défi dont dépend son existence, dans l'ordre sexuel, la conquête de la femme blanche constitue de même un moyen de se poser comme blanc (Shelton, 1993, p.120).

L'auteur continue en citant Fanon (1952) qui avait étudié ce phénomène il y a plus d'une cinquantaine d'années. Fanon soutient en effet que «l'attirance qu'exerce la femme blanche sur l'imaginaire de l'Antillais ou du colonisé est souvent l'expression d'un désir conscient ou inconscient de devenir autre que ce qu'il est» (Shelton, 1993, p. 120). Toujours selon Bastien (1985), on trouve dans certaines régions du pays une obsession de rechercher des femmes dont la peau est plus claire que le prétendant.

Selon une seconde étude réalisée, en 1993, sur l'image de la femme dans la lyrique populaire haïtienne, les chansonniers et les poètes haïtiens ont fait preuve de misogynie envers les femmes (Laroche, 1993) dont, en particulier, le très réputé Gesner Arman dit *Koupe klouwe* (Laroche 1993, p. 2).

En ce qui a trait à la langue, Magloire (2000) soutient que les «pratiques langagières» qui existent en Haïti contribuent à dévaloriser les femmes par rapport aux hommes. L'une des manifestations de cette réalité, nous explique l'auteur, consiste dans le fait que la presque

totalité des dictons utilisés dans le pays campe les femmes dans des positions dévalorisantes, dégradantes et négatives contrairement aux hommes (2000, p.2) :

Les images présentées nous décrivent des êtres stupides, volages, inconsistants, cupides, essentiellement guidés par l'intérêt qui peut être tiré d'une situation [...] Par contre, lorsque l'on se penche sur ce qui est dit des hommes, force est de constater que les images, en tant que telles, ne sont pas dégradantes (2000, p.3).

Dans la société haïtienne d'aujourd'hui, les représentations de la femme ont beaucoup évoluées. Plusieurs de leurs images (incluant l'aspect physique et la personnalité) continuent d'être projetées et valorisées en fonction des contradictions sociales et culturelles d'actualité. L'une des figures les plus valorisées durant ces dix dernières années est celle de la «femme créole». Cela s'inscrit dans le contexte d'un vaste mouvement artistique et littéraire, mené face à l'impérialisme culturel des pays du nord, qui prône un retour à la culture de nos ancêtres, à la culture africaine.

1.1.8- En guise de conclusion

Du tableau général du statut des femmes présenté ci-haut, nous pouvons constater qu'il existe aujourd'hui encore une grande disparité entre les hommes et les femmes en Haïti quant à la distribution des richesses et des services. Les femmes ont un accès faible à l'éducation et à l'emploi, sont la plupart du temps sous-employées, sont peu protégées par la législation et ont un état de santé assez précaire, entre autres, à cause de la violence qu'elles subissent. Quoiqu'hommes et femmes reconnaissent leur apport considérable à la production de richesse dans le pays, elles constituent l'une des catégories les plus pauvres, les plus vulnérables de la population.

Nous avons pu également constater que si la situation socio-économique des femmes est beaucoup plus précaire que celle des hommes, cette précarité socio-économique ne se manifeste pas de la même manière pour toutes les femmes.

Compte tenu de ces divers indicateurs d'inégalité, nous nous sommes demandé ce que disent les recherches sur les rapports hommes femmes en Haïti. Les inégalités observées au niveau de l'accès des deux sexes à la richesse et aux services sociaux de base dans la

société transparaisent-elles également dans les rapports que les femmes entretiennent avec les hommes de façon générale? En ce qui a trait au couple, plus particulièrement, y retrouve-t-on également ces inégalités? Voilà ce qui constitue, entre autres, le contenu de la sous-section suivante.

1.2- LES RAPPORTS HOMMES FEMMES EN HAÏTI

1.2.1- Les femmes haïtiennes et l'égalité des sexes

Plus de 25 ans après les constats de Bastien (1985) ou moins de quinze ans après ceux de N'Zengou-Tayo (1998), la situation des femmes a beaucoup changé dans les provinces haïtiennes aussi bien que dans les grandes villes.

Selon le CEDEF (2008), l'année 1986 (qui marque la fin de la dictature des Duvalier) a occasionné une explosion des forces démocratiques en Haïti et constitué un moment important dans la lutte pour l'égalité des sexes dans le pays. Cette date coïncide également avec une certaine remobilisation des organisations de femmes qui exercent depuis une certaine influence sur la vie politique (2008, p.2; Magloire 2003). Elles sont parvenues à apporter une amélioration dans la situation des femmes.

Les filles accèdent de plus en plus à l'école, beaucoup de femmes (en milieu urbain et en milieu rural) sont organisées autour de divers collectifs de citoyens en vue de promouvoir leurs droits. La mentalité a aussi évolué en rapport à la façon dont on se les représentait. Le système traditionnel a subi une certaine désagrégation au profit de l'introduction de valeurs modernes dans les comportements (Nérestant, 1997).

Cependant, si la situation des Haïtiennes s'est considérablement améliorée durant les vingt-cinq dernières années, elle est loin d'être idéale. En 2001 encore, Magloire faisait remarquer que les inégalités entre les hommes et les femmes dans la société haïtienne ne sont plus à démontrer, «il est un fait connu, méconnu certes, que les femmes ne jouissent pas du même statut que les hommes et que les Haïtiennes sont des citoyennes de seconde zone» (2001, p. 2).

Du côté économique, la survie au quotidien des femmes et de leurs familles demeure une lutte constante pour elles face à la crise économique et la pauvreté qui les placent dans une situation de grande précarité.

La précarité socio-économique de la situation des Haïtiennes s'est aggravée dans le contexte post-séisme actuel, bien qu'elle ne soit pas la même pour toutes. En effet, selon les rapports de plusieurs organismes¹² nationaux et internationaux présents sur le terrain, les cas de viols ont grimpé en flèche et les victimes vivaient, pour la plupart, sous des tentes dans les différents camps de déplacés de la capitale et des villes de province qui ont été touchées par le séisme. La plupart des femmes ont perdu leurs sources de revenus économiques, ce qui place les plus pauvres dans l'incapacité totale de subvenir à leurs besoins de base et à ceux de leurs familles.

La saison cyclonique et l'épidémie de choléra qui ont suivi le séisme ont empiré l'état de santé de la population et augmenté l'insalubrité. La récente crise électorale qui a conduit à la montée de Michel Martelly au pouvoir n'a pas non plus été sans conséquence.

1.2.2- Mariage et divorce

En Haïti, il y a cohabitation entre deux types de cultures: la culture occidentale et la culture créole (Vieux, 1989), chacune ayant sa propre façon de concevoir les unions entre hommes et femmes. Ainsi, à côté du mariage «à l'occidental» (religieux ou civil), régi par le *droit formel*, on retrouve des formes d'union traditionnelles, dont le *plaçage* qui est régi par le *droit informel*, ou *coutumier*.

Même si la Constitution haïtienne de 1987 reconnaît les différentes formes de constitution de familles, en 2004 encore, le Code civil du pays ne reconnaissait que le mariage (Chancy, 2012; Magloire, 2008). Le mariage est également la forme d'union conjugale la plus valorisée par la société haïtienne. Les femmes mariées jouissent de plus de prestiges que celles qui vivent dans les autres formes d'union. Pourtant, le mariage ne concerne que 12% de la population autant **rurale** qu'**urbaine** (Magloire, 2008). Ce

¹² Amnistie international cité par Joseph et Dongmo kahou (2011).

constat avait déjà été fait dans la littérature par d'autres auteurs (Allman, 1980; Neptune-Anglade, 1988; Vieux, 1989) et certains d'entre eux affirment que la majorité des femmes en milieu rural vivent dans le *plasaj* (plaçage).

Par ailleurs, il est intéressant de mentionner qu'il existe plusieurs types de plaçage et plusieurs catégories de femmes placées. En effet, dans la littérature disponible sur le plaçage en Haïti il est possible de distinguer le *plaçage simple*,¹³ le *plaçage honnête*¹⁴ et le *plaçage debout*¹⁵ (Vieux, 1989, p.30). Quant aux femmes placées, elles sont positionnées en *fanm kay* (femme de la maison) et *fanm deyò* ou *fanm jaden* (femme du dehors ou femme du jardin) (Tremblay, 1995, p.77).

Il est également intéressant de mentionner qu'au moment de *fè afè*¹⁶ (mariage ou plaçage), il y a tout un ensemble d'obligations qui sont faites à la jeune fille; elle doit être docile et discrète, travailleuse, vertueuse, vierge et doit pouvoir mettre au monde des enfants en bonne santé (Bastien, 1985).

Par ailleurs, Neptune-Anglade (1988) fait remarquer qu'il n'existe aucune mesure légale de protection envers les femmes vivant dans le *plaçage*. Le *droit coutumier* qui le régit renferme un ensemble de formalités dont certaines rappellent le droit formel du mariage (Vieux, 1989), mais ce ne sont pas des formalités légales. Ce droit coutumier incombe également à la femme la majeure partie de la responsabilité familiale: *manman pa konn kouri* (il est impossible à une maman de se défilier devant ses responsabilités).

¹³ Le *plaçage simple* «fait référence au recul des rites dans le placage contemporain. Le plaçage dans son fondement n'a pas changé, mais le formalisme traditionnel auquel il obéissait pour sa formation s'est allégé. Des rites traditionnels ont revêtu une forme plus simple, d'autres ont simplement disparu» (Vieux, 1989, p.30).

¹⁴ Le *plaçage honnête* renvoie pour certains auteurs « à une union selon les rites traditionnels, dont la célébration est accompagnée d'une certaine publicité » (1989, p.30). Pour d'autres, il renvoie à une union traditionnelle qui exige la monogamie de la part de l'homme.

¹⁵ Toujours selon Vieux (1989), le *plaçage debout* désigne une union traditionnelle où la cohabitation permanente est absente.

¹⁶ Se marier ou se placer

Même si la polygamie n'est pas reconnue par les lois haïtiennes, elle est largement pratiquée surtout en milieu rural (Magloire, 2008), ce qui fait une autre distinction entre les femmes dans *le plaçage* selon l'importance que leur accorde leur *nonm*¹⁷.

Le plaçage place les femmes, ainsi que leurs progénitures, dans une situation de vulnérabilité économique: «Le concubinage qui touche un pourcentage très élevé de la population pénalise lourdement la femme. Celle-ci n'a en effet aucun droit sur les biens de son compagnon en cas de décès de ce dernier» (Neptune-Anglade, 1988, p. 43).

Tout comme le mariage, le divorce est la seule forme de séparation réglementée par la législation haïtienne. Il s'agissait là encore d'une réglementation très discriminatoire envers les femmes jusqu'à récemment et le principal point de discrimination portait sur l'adultère comme cause de divorce (Manigat, 2002). En effet, suivant l'article **287** du **Code pénal**, il n'y avait juridiquement adultère de la part du mari que lorsqu'il entretenait sa concubine dans la maison conjugale. La femme ne pouvait invoquer l'infidélité comme cause de divorce que dans ce cas précis. En ce qui a trait aux sanctions prévues, la discrimination n'était pas moindre.

«Selon l'article **285** du **Code pénal**, la femme convaincue d'adultère risquait un emprisonnement de 3 mois au moins et 2 ans au plus [...] Le mari reconnu coupable de ce délit s'en tirait avec une amende de 100 à 400 gourdes» (Manigat, 2002, p.189).

Il est important de faire remarquer ici que l'état haïtien a voté, en 1968, un décret sur le divorce en vue de corriger certaines lois du Code civil considérées comme discriminantes à l'égard des femmes (Trouillot et Trouillot, 1998, p. 372). Mais la réalité prouve que la plupart de ces lois ont davantage fragilisé la situation des femmes.

On peut citer en exemple l'article premier du décret du 6 juin 1968 qui, dans le but d'empêcher la «désorganisation de la famille» et d'entourer plus équitablement «l'épouse défenderesse en divorce», prévoit une augmentation de «cent cinquante gourde» sur les frais de dépôt de requête de divorce. Quand on considère le fait que les femmes

¹⁷ Mari ou concubin ou encore partenaire

constituent la catégorie la plus pauvre de la population, on peut comprendre qu'elles soient devenues les moins capables à demander le divorce.

Aujourd'hui, la législation en matière de divorce a beaucoup évolué. Comme nous l'a fait remarquer Manigat (2002), les femmes peuvent demander le divorce pour les mêmes raisons que les hommes et l'adultère féminin a été décriminalisé

1.2.3- Les rapports de couple

En ce qui a trait aux connaissances sur les rapports hommes/femmes dans les couples haïtiens, plus spécifiquement, la littérature est beaucoup moins abondante. Cependant, comme nous l'a expliqué Saurel-Célestin (2000), il est aisé de constater une division stéréotypée dans les tâches et les rôles qui sont attribués aux deux sexes dans la société haïtienne. Que ce soit dans la sphère «publique» ou dans le «privé», on assigne aux sexes des tâches spécifiques qui contribuent à les fixer dans des positions distinctes qui sont en fait des positions inégalitaires.

En effet, comme nous l'avons vu avec la plupart des auteurs cités précédemment (Bastien, 1985; N'Zengou-Tayo, 1998; Saurel-Célestin, 2000), la société haïtienne a une certaine «configuration traditionnelle» des rapports entre les sexes qui réserve l'espace privé presque exclusivement aux femmes; «travail domestique = travail de femmes» nous dit Neptune-Anglade (1988) au point que pour certaines catégories d'Haïtiennes, ce type de travail fait partie intégrante de leur identité de femme.

L'équivalence «travail domestique = travail de femmes» est tellement ancrée dans la culture que, dans les catégories urbaines défavorisées, là où les femmes travaillent comme ouvrières par exemple, ces dernières se considèrent «chanceuses» d'avoir un compagnon au chômage qui accepte de les «aider» en s'occupant des tâches les plus urgentes comme la garde des enfants pendant la journée, ou la préparation des repas (1988, p. 41).

Quelle que soit la place que la femme occupe dans la hiérarchie sociale, c'est donc à elle que revient la responsabilité d'organiser le travail domestique. Tandis qu'il s'agit, selon l'auteur, de l'une des formes de travail les moins reconnues et les moins valorisées par la société.

Si c'est à la femme qu'incombe le rôle d'organiser le travail domestique dans la famille, on peut voir, à l'inverse, que c'est à l'homme que revient celui de prendre les «décisions importantes». Selon EMMUS-III (2002), quand il s'agit pour le ménage de décider par rapport à des éléments relevant de l'espace privé comme la nourriture (92% des cas), les visites aux parents (89% des cas), les besoins quotidiens de la famille (83% des), ce sont les femmes qui ont presque toujours le dernier mot. Par contre, c'est des hommes que relèvent les décisions importantes.

Selon Gage et Hutchinson (2006), les rôles traditionnels et culturels sont susceptibles d'influencer les types de rapports de pouvoir qui existent dans les relations intimes. Est-ce que les constats que les auteurs ont effectués sur les types de rapports qui existent entre les hommes et les femmes dans la société et la famille reflètent également la réalité des relations intimes?

Nous venons de voir que pour les décisions importantes, ce sont les hommes haïtiens qui décident. Qu'en est-il de la sexualité dans le couple haïtien?

À ce propos les conclusions du MSPP sur *la prévention et le contrôle des IST et du VIH/sida* de 2002 sont très intéressantes à regarder. En effet, selon ce document les femmes haïtiennes ne sont pas encore en mesure de négocier leur sexualité.

La grande pauvreté des femmes et le maintien de certains stéréotypes accordent à l'homme le pouvoir de décision tant dans les relations sexuelles que dans les questions des affaires de la famille. La femme haïtienne n'arrive pas encore à négocier ses relations avec son partenaire et cette situation la rend très vulnérable. (MSPP, 2002, p.3).

Si la grande majorité des femmes haïtiennes ne négocient pas leur sexualité, on peut également voir qu'elles doivent s'en tenir à un certain modèle de sexualité (Tabet, 2004, reprenant les conclusions de Zalduando et Bernard, 1995) qui consiste notamment à manifester un intérêt modéré pour la sexualité: «Elles ne doivent ni prendre l'initiative ni réclamer du sexe» (2004, p. 148).

Ces éléments nous permettent de voir qu'il est possible d'imaginer que le statut d'infériorité vécu par la femme haïtienne dans la société se reflète également dans son couple.

Selon Tabet (2004) la violence est souvent utilisée pour imposer ce «modèle de sexualité» aux femmes en Haïti.

Une femme qui manifeste de l'intérêt pour le sexe ou qui va jusqu'à draguer un homme est *cho* (chaude) [...] et une femme *cho* est au mieux inconvenante et, au pire, dangereuse. Donc il faut à tout prix *calmer* (*calmé*) une femme qui se permet d'exprimer son désir, y compris la calmer par un viol collectif qu'organisera celui-là même à qui elle a osé manifester de l'intérêt, ou bien encore par des humiliations (2004, p.148).

De plus, quand on considère la réalité quotidienne suivant laquelle la plupart des termes utilisés par les hommes pour nommer la relation sexuelle sont des termes extrêmement violents et souvent très dévalorisants pour les femmes (*kase* (*casser*), *de tiye* (*tuer*), *d'anvayi* (*envahir*), *de fann* (*fendre*), *de kraze* (*écraser*), *de chavire* (*chavire*), *de plimen* (*plumer*), *de taye* (*tailler*), *de koupe* (*couper*), *travèse* (*traverser*), *Janbe* (*enjamber*)) on peut croire que le rapport sexuel permet à l'homme de contrôler et de disposer du corps de la femme. Du moins, voici une question que l'on peut se poser.

Toujours selon Tabet (2004), il existe une «connexion très directe» entre la sexualité, la division sexuelle du travail et l'accès différencié des hommes et des femmes aux ressources en sorte que, dans des contextes de dominations masculines, la sexualité n'apparaît pas comme un échange réciproque entre les hommes et les femmes, mais plutôt comme une compensation masculine pour une prestation féminine. Un paiement qui pourra revêtir des formes variées (don, compensation en argent, promotion, emploi, prestige ou statut social) (2004, p.145).

Quand on considère qu'en Haïti les espaces «privé» et «public» sont nettement repartis entre les femmes et les hommes (Saurel-célestin, 2000) et que les femmes constituent la catégorie la plus pauvre de la population, peut-on dire que la sexualité constitue plutôt une monnaie d'échange économique pour les femmes?

Est-ce que le fait que la plupart des termes utilisés pour désigner le sexe de la femme dans les différentes régions du pays ont une connotation économique et/ou valorisante (*relasyon* (*relation*), *lese pase* (*laisser passer*) ou *viza* (*visa*) ou *paspo* (*passport*), *gwo zel kat* (*meilleur jeton au poker*), *kanè bank* (*compte épargne*), *eritaj* (*héritage*), *sovè pèsonèl* (*sauveur personnel*), *mache anba* (*marché en bas*)) peut

également nous porter à comprendre que la sexualité constitue aussi un moyen de survie économique pour certaines catégories de femmes?

Enfin, il semble très intéressant de chercher à comprendre ce qu'il en est du point de vue des femmes elles-mêmes sur les perceptions de la sexualité. Si la plupart des femmes haïtiennes acceptent parfaitement les rôles que la société leur attribue au sein de la famille au point de ne pas pouvoir s'en départir, comme nous l'a expliqué Neptune-Anglade (1988), quels sont leurs points de vue en ce qui a trait à la sexualité? Comment perçoivent-elles ces rapports? Et comment perçoivent-elles les rapports avec les hommes en général qui sous-tendent ces rapports sexuels.

Ce sont les questionnements qui fondent la préoccupation de ce travail de recherche.

1.3- Les objectifs de recherche

De manière générale cette recherche exploratoire vise à comprendre les types de rapports aux hommes que les femmes haïtiennes entretiennent dans leurs relations de couple, dans diverses dimensions mais plus particulièrement dans leurs relations sexuelles.

De manière spécifique, elle vise à: 1) Identifier, à partir de leur discours et leurs pratiques quotidiennes, leurs différentes perceptions de la sexualité; 2) Explorer quels types de rapports hommes/femmes et de rapports conjugaux ces perceptions permettent de mettre en évidence; 3) Comprendre les différents processus sociaux culturels en jeu dans la structuration de leurs perceptions de la sexualité.

Le prochain chapitre abordera le cadre théorique et conceptuel de l'étude.

CHAPITRE 2

LE CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

INTRODUCTION

Selon Quivy et Campenhoudt (2006), faire de la recherche en sciences sociales consiste à expliquer les phénomènes sociaux en les mettant en relation avec d'«autres choses». Et c'est principalement par ce processus de mise en relation qu'un phénomène devient intelligible. Toujours selon ces auteurs, il existe une multitude d'«autres choses» auxquelles on peut relier un phénomène social en vue de le comprendre. Il peut s'agir «d'un autre phénomène, d'un ensemble de transformations historiques, d'un contexte macro social, d'un sens que le phénomène recèle dans l'esprit de ceux qui le font exister (2006, p.84-85). L'élément qui va permettre de déterminer et fixer ce à quoi le phénomène sera relié, dans une recherche, c'est la théorie retenue.

En effet, selon Gingras (1997), la théorie peut être définie comme étant «un ensemble de propositions logiquement reliées, encadrant un plus ou moins grand nombre de faits observés et formant un réseau de généralisations dont on peut dériver des explications pour un certain nombre de phénomènes sociaux» (1997, p.104). Elle s'organise généralement autour d'un concept central qui en constitue le pivot (Angers, 2005).

Dans cette recherche, en vue d'explorer la perception de la sexualité de femmes haïtiennes immigrantes au Québec ainsi que leurs relations de couple, nous avons choisi de faire nos liens au moyen de la théorie féministe intersectionnelle. Ce cadre théorique va également nous permettre de définir et mettre en relation les principaux concepts utiles à cette recherche (Gingras, 1997; Deslauriers, 1991).

Le présent chapitre énumère les éléments qui justifient le choix de la théorie féministe intersectionnelle pour la recherche. Il fait une description de la théorie en tant que telle: son origine, ses filiations épistémologiques, ses tendances, ses postulats et concepts clés,

les débats qu'elle soulève, les types d'analyses qu'elle permet de faire. Le chapitre finit sur la présentation des liens existant entre le cadre théorique retenu et le phénomène social sous étude.

2.1- LA PERSPECTIVE THÉORIQUE RETENUE : LE FÉMINISME INTERSECTIONNEL

Le féminisme intersectionnel constitue, selon certains auteurs, la plus importante contribution théorique réalisée par les études féministes jusqu'à ce jour (Bilge, 2010). Il s'agit de l'une des quatre¹⁸ principales perspectives théoriques de la troisième vague du féminisme (Bilge, 2009). Même si le féminisme intersectionnel est affilié à la troisième vague du féminisme, il tire ses «conditions matérielles et idéelles» d'émergence de la deuxième phase du mouvement (2010, p.46), en particulier du *black feminism* nord-américain (Harper, Taïbi, Caron et Leduc, 2012).

2.1.1- Le féminisme: Contexte d'émergence, évolution et tenants

Le féminisme est défini dans le dictionnaire critique du féminisme comme étant «un mouvement social collectif de lutte des femmes» qui a débuté vers la moitié du XIXe siècle aux États-Unis et en Europe et dont «les luttes reposent sur la reconnaissance des femmes comme étant spécifiquement et systématiquement opprimées» (Fougeyrollas-Schwebel, 2000, p.125). Il a d'abord été un mouvement de femme.

Il n'existe pas de théorie générale du féminisme (Toupin, 1997). Le mouvement est traversé par plusieurs courants théoriques (Baril, 2005) qui, en dépit de leurs postulats et revendications spécifiques, cherchent tous à comprendre «pourquoi et comment les femmes occupent une position de subordonnée dans les sociétés?» (Toupin, 1997, p.6).

¹⁸ Avec les approches poststructuralistes et postmodernes, l'approche postcoloniale et les priorités de la «jeune génération»

Au cours de son évolution, le féminisme a connu trois grandes traditions de pensées qui se sont principalement développées à la seconde vague du mouvement qui en comprend trois :

- Première vague ou mouvement des suffragettes (entre 1860-70 et 1930 environ);
- Mouvement de Libération des Femmes (MLF) ou féminisme néolibéral ou encore seconde vague (à partir des années 60-70 jusque vers 1990);
- Troisième vague ou féminisme postmoderne à partir de 1990 jusqu'à aujourd'hui.

Les origines de la troisième vague du féminisme sont très controversées. Selon Nengeh Mensah (2005), certains auteurs (comme Judith Butler, Lesly Heywood, Jennifer Drake, et Astrid Henry) l'associent aux succès de la deuxième vague dans une perspective de continuité, tandis que d'autres l'inscrivent dans une optique de rupture (comme par exemple, Naomi Wolf, Katie Riophe et Rene Denfeld).

Toutefois, si les phases précédentes du mouvement avaient considéré les femmes comme étant une catégorie homogène, vers les années 1960-70 (selon Bilge, 2010) ou 70-80 (selon Nengeh Mensah, 2005), certains groupes de femmes de couleur aux États-Unis allaient critiquer cette conception du groupe des femmes en posant le fait qu'il existe des différences raciales, ethniques, socioculturelles et économiques entre les femmes. Par conséquent, le problème de leur oppression doit être posé de façon différente, de même que les stratégies de changement à envisager. Ces critiques allaient avoir un impact important sur le mouvement et lui conférer encore une fois de nouvelles orientations.

Par la suite, sous l'influence des théories de la post modernité (Baril, 2005), le débat féministe allait se fragmenter en plusieurs courants de pensée dits «post» comme le féminisme post structuraliste, le féminisme post identitaire, le féminisme post colonial et le féminisme post humain (Nengeh-Mensah, 2005).

Il ressort de ce survol historique des cadres théoriques féministes que chacune des théories féministes a ses contributions et ses limites dans l'explication apportée à la question de la subordination des femmes dans les sociétés. Elles partent toutes du fait qu'hommes et femmes ne pas sont forcément égaux dans les sociétés et visent toutes le

changement des conditions de vie des femmes; certaines en surface, d'autres beaucoup plus en profondeur.

Nous avons également vu qu'avec le féminisme interculturel¹⁹ ou post-moderne, les femmes ne sont pas toutes pareilles de même que les oppressions faites à leur égard. En effet, celles-ci sont à la fois multiples, simultanées et inter reliées.

Le féminisme postmoderne, en plus de se concentrer sur les inégalités entre les sexes, prend en compte les particularités raciales, culturelles, sexuelles, économiques, politiques et historiques existant entre hommes et femmes, mais aussi entre femmes et femmes. Il offre une variété de pistes de réflexion quant à la compréhension des conditions d'oppression des femmes axées sur les dynamiques sociales.

Dans cette perspective, la société haïtienne, comme toutes les autres sociétés, a des particularités liées à son histoire, dont notamment le niveau socio économique relativement faible de ses habitants en particulier de ses femmes. Il s'agit également d'une société ayant connu la colonisation et des crises politiques majeures, où les gens et surtout les femmes sont majoritairement illettrés et vivent au seuil de la pauvreté. Ces différents éléments doivent être pris en compte dans toute explication du mode de rapport qui existe entre les hommes et les femmes.

Voilà pourquoi les théories postmodernes, en particulier la théorie féministe intersectionnelle, paraissent comme étant les mieux appropriées à la réalisation de cette étude. Dans les pages qui suivent, nous présenterons donc le féminisme intersectionnel.

2.1.2- Féminisme intersectionnel: Contexte d'émergence, évolution et tenants

2.1.2.1- Contexte d'émergence

La théorie féministe intersectionnelle a émergé en réponse à l'insuffisance des théories féministes classiques en vue de mettre en lumière le «phénomène de l'oppression

¹⁹ Dépendamment des auteurs, le féminisme de la troisième vague est dit post-moderne ou interculturel.

multiple» (Bilge, 2010, p.46). Il a d'abord été un savoir militant qui, dans la mouvance du black feminism, visait à faire valoir la parole des femmes marginalisées et privées de pouvoir (Chbat, Damant et Flynn, 2013), avant d'être introduit et popularisé dans les milieux universitaires à travers le monde, à la faveur du post modernisme qui encourageait la «mise en doute des vérités scientifiques et du positivisme» (Bilge, 2010, 49).

Par ailleurs, si la pensée intersectionnelle a principalement été développée vers les années 1990 (Chbat et coll., 2013; Harper et coll., 2012; Bilge, 2010), ses prémisses ont été formulées bien avant cette date. Tout comme le mouvement féministe, l'intersectionnalité a connu une certaine évolution à travers le temps qui, selon Harper et coll. (2012), peut être divisée en trois grands moments: «Ses origines, son évolution en théorie développée par les féministes noires américaines et sa reformulation par des féministes européennes vers le début du 21e siècle» (Harper et coll., 2012, p.2).

2.1.2.2- Évolution et tenants

Il existe une littérature assez abondante sur la pensée intersectionnelle. Toutefois, les auteurs ne sont pas unanimes quand il s'agit de situer ses origines. Pour Harper (et coll., 2012) les prémisses de la pensée intersectionnelle ont été formulées dès 1892 avec l'intellectuelle afro-américaine Anna Julia Cooper, tandis que pour une auteure comme Bilge (2010), il faut remonter jusqu'en 1832 avec l'écrivaine africaine américaine Maria Stewart qui déjà traitait de la question du «fonctionnement imbriqué de l'oppression de race et de classe» dans ses écrits.

À la suite de Stewart, Cooper va publier *A Voice from the South* en 1892 dans lequel elle critique les discours et revendications des suffragettes qui ne charriaient pas les intérêts politiques des femmes noires. C'est l'un des premiers écrits féministes qui présente les femmes noires comme ayant une position sociale, qui se situe à l'intersection de deux identités sociales différentes (femme et afro-américaine), avec laquelle elles doivent composer au quotidien. De par cette position sociale spécifique, ces femmes étaient en marge de la position des femmes blanches et de celles des hommes noirs dans la société américaine.

Plus tard vers 1903, William E.B. Du Bois va reprendre cette idée de position sociale qui se situerait à l'intersection de plusieurs identités pour montrer, dans son ouvrage *The soul of Black Folk*, que la race, la classe et la nation constituent des «hiérarchies sociales qui déterminent la position sociale des Afro-Américaines et limitent l'accès au pouvoir et au ressources» (Collins, 2000b, cité dans Harper et coll., 2012, p. 3). Du Bois a également introduit le concept de «double conscience», pour nommer la réalité suivant laquelle l'Afro-Américaine fait face à deux identités à la fois, qui lui sont conférées par les «hiérarchies sociales» (de la race et de la classe), desquelles émanent des oppressions.

Vers 1970, certaines féministes noires américaines comme bell hooks, Kimberley Crenshaw et Patricia Hill Collins allaient formuler certaines critiques à l'endroit du féminisme américain de la deuxième vague qui, selon elles, minimise la «racisation des femmes» en ignorant les effets de l'esclavage et du colonialisme sur leur situation.

En plus de reprendre les principales idées de Cooper en 1981, hooks a élaboré le concept de «Cycle de la violence» en vue de remettre en question le postulat féministe radical de la violence faite aux femmes qui attribuait celle-ci uniquement au patriarcat. Selon l'auteure, cette violence est liée au racisme et reliée aux autres formes de violence qui sont exercées dans la société. Le «cycle de la violence» illustre la réalité suivant laquelle les hommes, qui sont victimes de violences et de discriminations dans la sphère publique, en particulier au travail, déchargent à leurs tours, leur colère dans la sphère privée, en particulier dans la famille.

Quant à Crenshaw, elle fut la première à utiliser le concept d'intersectionnalité en 1991, pour désigner la manière dont «la race et le genre interagissent dans la construction des aspects structurels, politiques et représentationnels de la violence envers les femmes de couleur» (Crenshaw, 1991, cité dans Harper et coll., 2012, p.5). L'auteure définit l'intersectionnalité, plus exactement, comme étant :

Une conceptualisation qui tente de mettre en évidence tant les conséquences structurelles et dynamiques de l'interaction entre deux ou plusieurs axes de subordination. Elle s'intéresse spécifiquement à la manière dont le racisme, le patriarcat, l'oppression de classe et autres systèmes de discrimination créent des inégalités de fond qui structurent les positions relatives des femmes, ethnicités, classes et autres. De plus, elle s'intéresse à la façon dont les actions et les

politiques peuvent créer de nouvelles sources de difficultés et d'oppressions qui circulent le long de ces axes constituant les aspects dynamiques et actifs d'empowerment (Crenshaw, 2000 cité dans Harper et coll., 2012, p.5-6).

Crenshaw distingue deux formes d'intersectionnalité: *L'intersectionnalité structurelle* qui désigne la manière dont les axes de subordinations confèrent aux femmes de couleur américaines une certaine position sociale, qui rend leurs expériences de la violence conjugale différentes des femmes blanches autant que la qualité des moyens pour y remédier. Tout comme hooks, elle établit un lien entre le racisme vécu dans la sphère publique et la violence vécue par les femmes dans la sphère privée en utilisant le concept de «chaîne de violence».

Quant à la seconde forme d'*intersectionnalité*, dite *politique*, elle renvoie à «la marginalisation de la question de la violence des femmes de couleur par les politiques féministes et antiracistes» (Harper et coll., 2012, p.6).

Collins va plus loin que les auteurs précédents avec le concept de «matrice de domination» qui désigne «le mode d'organisation générale des relations de pouvoirs hiérarchiques dans une société» (Collins, 2000, cité dans Harper et coll., 2012, p.7). Les matrices de domination diffèrent selon la manière particulière dont les systèmes de pouvoirs (race, classe, genre, et ethnicité) y sont disposés, opèrent et interagissent. Collins utilise également le concept d'intersectionnalité en le définissant comme étant :

Une analyse qui postule qu'à travers leurs interactions, les systèmes de race, de classe sociale, de genre, d'ethnicité, de sexualité, de nationalité et d'âge deviennent des caractéristiques de l'organisation sociale qui façonnent les expériences des femmes noires et que cette organisation sociale est, à son tour, façonné par les femmes noires (Collins, 2000, cité dans Harper et coll., 2012, p. 7).

Dans sa conception de l'intersectionnalité, Collins avait déjà amorcé une vision constructiviste de la pensée, en reconnaissant qu'il y a une interaction entre les organisations sociales et les individus.

En effet, une perspective socio-constructiviste²⁰ de l'intersectionnalité sera développée, un peu plus tard, par des féministes européennes (telles que Anthias, Knudsen, Prins et Yuval-Davis). Selon Harper et coll. (2012), le modèle intersectionnel qui avait été proposé par les féministes américaines est dit *systemique* et s'inscrit dans «une vision structurelle» qui permet d'examiner comment les catégories d'identité interagissent et leurs impacts dans la vie des femmes marginalisées. Quant au second modèle proposé par les féministes européennes, il est dit *socioconstructiviste*. Il priorise «les processus de production et de reproduction de ces catégories d'identité de même que les relations de pouvoirs et d'inégalité qui en découlent» (Harper et coll., 2012, p.9).

2.1.3- Féminisme intersectionnel: Fondements épistémologiques

Comme nous l'avons mentionné en début de chapitre, la pensée intersectionnelle s'inscrit dans la lignée des sous courants féministes post-modernes. Elle est apparue vers la moitié du XXe siècle, dans la foulée des mouvements d'émancipation luttant contre un «seul type de domination» (Bilge, 2010).

Si l'on en croit Bilge (2010), les fondements de l'intersectionnalité doivent être analysés au regard de trois éléments: *Le black feminism*, le marxisme et le postmodernisme.

L'intersectionnalité a intégré la double critique qui a été formulée par le *black feminism* à l'encontre du féminisme occidental et du mouvement anti-raciste. En effet, *Le black feminism* a reproché au premier mouvement son ethnocentrisme et son indifférence au racisme tandis qu'il a critiqué l'«absence de problématisation du racisme» du second (Bilge, 2010, p.47). Ces critiques seront reprises et développées par la plupart des tenants de la pensée.

Par rapport au marxisme, la pensée intersectionnelle a effectué un double exercice. D'un côté, elle a critiqué son «économisme et son réductionnisme de classe», tandis que de

²⁰ Certains auteurs utilisent le concept «socioconstructiviste» pour nommer la perspective comme Chbat et coll., (2013), tandis que d'autres, comme Harper et coll. (2012) utilisent le concept «socio-constructionniste».

l'autre, elle a partagé certains de ses idéaux tout en intégrant la lutte anticapitaliste dans son programme politique (Bilge, 2010, p.48).

En ce qui a trait aux liens qui existent entre l'intersectionnalité et le postmodernisme, les avis divergent (Bilge 2010). En effet, selon Crenshaw, l'intersectionnalité rejoint la théorie postmoderne tandis que selon Patricia Hill Collins, elle s'en dissocie. Quoi qu'il en soit, l'intersectionnalité autant que le postmodernisme réfutent «les explications unidimensionnelles de la stratification sociale» (Bilge, 2010, p.49) et priorisent les questions d'inégalités complexes et de discriminations multiples.

Bilge (2010, p.51) nous explique également que l'intersectionnalité peut être considérée comme étant à la fois «l'outil et le produit d'une lutte pour la parole et le sens» des communautés qui sont invisibles au regard des discours dominants. Elle met beaucoup d'emphase sur l'expérience des individus et des groupes (Bilge, 2010; Harper et coll., 2012). L'intersectionnalité rejette également les conceptions moniste²¹ et pluraliste²² de la domination proposées par les théories féministes classiques.

2.1.4- Féminisme intersectionnel : Les postulats

Le féminisme intersectionnel a émergé en réaction aux discours féministes et antiracistes classiques et leur incapacité à rendre compte du phénomène de l'oppression multiple. Ses postulats remettent en question certains discours du féminisme de la seconde vague et reprennent, en partie, ceux du *Black feminism* (Harper et coll. 2012) et du *RGC (Race, Gender and Class) studies* (Bilge 1020).

²¹ Bilge (2010, p.51) définit le monisme comme étant «une conception qui postule l'existence d'une domination fondamentale dont découleraient les autres dominations, mineures celles-là, et dont les structures seraient modelées par la première. L'idée sous-jacente à la conception moniste de la domination sociale est la hiérarchie entre les rapports de pouvoirs : Il y aurait ainsi une oppression centrale et des oppressions périphériques».

²² Toujours selon cette auteure «la perspective pluraliste conçoit la structure de la domination comme une agglomération, une addition des dominations séparées les unes des autres, dont le nombre peut s'étirer à l'infini. La logique qui sous-tend ce modèle est que les effets de la domination sociale vécue par les femmes noires des classes défavorisées peuvent être séparés en catégories distinctes : domination en tant que femme, en tant que noire et en tant que classe défavorisée» (2010, p.56).

La pensée féministe intersectionnelle regroupe certains principes qui apparaissent dans les travaux d'auteurs comme Harper et coll. (2012), Bilge (2009, 2010), Crenshaw et Bonis (2005), Crenshaw (1991).

- Les systèmes de domination, d'oppression et de marginalisation (genre, race, classe) structurent et déterminent les identités et les positions sociales des individus;
- De par leurs positions sociales spécifiques, certains groupes affrontent plusieurs oppressions à la fois (raciales, économiques) et doivent conjuguer plusieurs identités au quotidien;
- Toujours en raison de leurs positions sociales spécifiques, certains groupes ont un accès limité ou pouvoir et aux ressources dans la société;

Selon Bilge (2010), certaines idées et principes qui allaient constituer le paradigme intersectionnel ont été réunies, depuis 1977, dans le manifeste du *Combahee river collective*²³ (CRC) et s'articulaient autour des quatre points suivants :

- «La simultanéité des oppressions et le refus de les hiérarchiser;
- L'impossibilité pour les personnes aux prises avec l'imbrication des oppressions multiples de les séparer;
- L'importance accordée à la connaissance située (*standpoint theory*) et aux formes de luttes politiques identitaires tenant compte de l'imbrication des oppressions;
- La critique des mouvements identitaires *monistes* qui occultent la situation des personnes faisant face aux dominations multiples» (Bilge, 2010, p.49).

Par ailleurs, Harper et coll. (2012) nous expliquent que les postulats du féminisme intersectionnel socioconstructiviste ont critiqué certains postulats de la perspective systémique de la théorie. Il s'agit principalement des principes, énoncés par Prins (2006), suivant lesquels:

²³ Le Combahee River Collective (CRC) est une association féministe africaine américaine, lesbienne et marxiste dont le manifeste a été publié en 1977. Selon Dorlin (2005), le CRC figure parmi les nombreuses associations féministes désignées par le *Black feminism*.

- Le pouvoir, tel que le perçoit la perspective socioconstructiviste, n'est pas uniquement un pouvoir négatif, oppressif et unidirectionnel contrairement à la vision qu'en présente la perspective systémique.
- Selon l'approche socioconstructiviste, les individus sont considérés comme ayant un certain «pouvoir» d'agir et sont perçus comme étant des co-constructeurs de leurs identités. Contrairement à l'approche systémique qui les présente comme étant totalement façonnée par leurs identités sociales.
- Enfin l'approche socioconstructiviste accorde davantage d'importance aux «récits des individus», à leurs perceptions d'eux-mêmes (Harper et coll., 2012), «car c'est à travers les récits qu'il raconte de lui-même que l'identité de l'individu s'est construite» (2012, p.10). En ce qui concerne la perspective systémique, les identités des individus leur sont attribuées, ce qui constitue, selon Prins (2006, cité dans Harper et coll., 2012), une forme d'étiquetage.

Enfin, comme nous l'expliquent Harper et coll. (2012), les auteurs présentent différentes interprétations de l'intersectionnalité. Chacune de ces interprétations priorise et problématise des aspects différents de la théorie.

2.2- LES CONCEPTS DE L'ÉTUDE

2.2.1- Les concepts clés de la théorie

Le féminisme intersectionnel (systémique et socioconstructiviste) regroupe la pensée de plusieurs tenants, dont les travaux ont développés un ensemble de concepts, et dont certains se rattachent aux courants féministes de la deuxième vague. Plusieurs de ces concepts sont pertinents pour cette recherche. Il s'agit notamment des catégories socio-culturelles (sexe, genre et classe) et de l'agentivité.

La théorie féministe intersectionnelle présente les «**des catégories socio-culturelles**» (Knudsen, 2006, cité dans Harper et coll. 2012) (ou «catégories identitaires», «axes de subordination» (Crenshaw, 2005, cité dans Harper et coll., 2012) ou encore «systèmes d'oppressions» (Collins, 2000, cité dans Harper et coll., 2012)) comme étant des traits qui

caractérisent les individus (Chbat et coll., 2013). Elles constituent des dimensions, des sources de l'identité qui structurent leurs expériences (Crenshaw et Bonis, 2005).

Vers le début du développement de la pensée féministe intersectionnelle, les catégories socio-culturelles étaient considérées comme étant des traits immuables, naturels (Chbat et coll., 2013) et totalement déterministes. Un peu plus tard, avec la perspective socioconstructiviste de la pensée, elles seront plutôt vues comme des «construits sociaux», des catégories qui structurent le rapport de domination plutôt que l'identité des individus.

Le genre, la race, la classe et l'orientation sexuelle sont des «catégories classiques» (Chbat et coll., sous presse; Achin, Ouardi et Rennes, 2009) généralement utilisées pour démontrer l'articulation de l'identité multiple ou intersectionnelle ou interdépendante. Toutefois, elles semblent ne pas constituer une liste exhaustive car, une auteure comme Collins (2000, cité dans Harper et coll., 2012) a utilisé d'autres catégories comme l'ethnicité et l'âge dans ses analyses. Les catégories socioculturelles les plus pertinentes pour notre analyse dans ce travail sont le genre, le sexe et la classe sociale.

Par ailleurs nous sommes également intéressés à regarder, dans notre analyse, les influences de certains éléments comme l'âge, la religion et l'expérience migratoire sur les expériences des femmes.

Le genre: «Le genre est la signification construite socialement et culturellement pour marquer les différences sexuelles entre hommes et femmes» (Roventa-Frumusani, 2009, p.32). Il vise des attentes culturelles associées à la féminité et à la masculinité.

Selon le dictionnaire critique du féminisme, le genre s'exerce dans deux «champs fondamentaux: La division socio-sexuée du travail et des moyens de production et l'organisation sociale du travail de procréation» (Mathieu, 2004, p.205). La différenciation sociale qu'implique la notion de genre se manifeste également au niveau des vêtements, des comportements, des attitudes (physiques et psychologiques) (Mathieu, 2004), de l'accès inégal aux ressources matérielles (Tabet, 1979/1998 cité dans Mathieu, 2004) et mentales (Mathieu, 1985/1991, cité dans Mathieu, 2004).

Le concept a émergé aux États unis et dans les pays anglophones en général (Delphy, 2010), mais il doit sa conceptualisation moderne à Simone de Beauvoir (Roventa-Frumusani, 2009). Dans *Le Deuxième Sexe* paru 1949, de Beauvoir a lancé la formule «On ne naît pas femme, on le devient» en vue de soutenir le fait que l'infériorité de la femme qui est véhiculée dans les sociétés n'est pas naturelle, mais construite en vue de «préserver la suprématie (autorité, hégémonie)» des hommes (Roventa-Frumusani, 2009, p.32). La femme est ainsi définie comme *autre, différente*, par opposition au «sujet masculin».

Toujours selon Roventa-Frumusani (2009), certaines féministes ont critiqué cette conception du genre dont, Judith Butler qui soutient que le genre ne doit pas être dissocié du sexe. L'un est construit sur la base de l'autre. De plus, affirme Butler (cité dans Roventa-Frumusani, 2009, p.32) le «devenir femme» dont parle de Beauvoir est bien «une construction culturelle, mais également un choix personnel». Car toutes les femmes ne sont pas féminines alors que tous les hommes ne sont pas machos.

Le sexe (masculin ou féminin): Fais référence à l'anatomie (Lang, 2011). Il est souvent défini comme une «bipartition biologique» en opposition au genre (qui désigne la bipartition sociale) (Mathieu, 2004). Il revoit à une série d'attributs physiques (sein, pénis, vagin, œstrogène, testostérone) qui caractérisent les individus (Roventa-Frumusani, 2009, p.33). Si les études féministes ont effectué une distinction du concept «sexe» de celui de genre à l'époque du Mouvement de Libération des femmes (MLF), le sexe et le genre restent des notions indissociables.

La classe sociale: Il existe généralement deux conceptions de la notion de classe sociale: une conception réaliste et une conception nominaliste (Alpe, Beitone, Dollo, Lambert et Parayre, 2010). Par la conception réaliste, la classe désigne «un groupe social qui existe objectivement», «les individus y partagent une même place dans un système de production donné» (2010, p.43). Par exemple, dans le mode de production capitaliste, on distingue la classe des prolétaires et celle des «propriétaires des moyens de production» (2010, p.43). En ce qui a trait à la conception nominaliste, elle renvoie à «des collections

d'individus se retrouvant dans une même situation de classe, c'est-à-dire placées dans une même situation économique, ayant des chances semblables de se procurer des biens et ayant les mêmes intérêts économiques» (2010, p.43).

Toutefois, nous explique Chauvel (2006 cité dans Alpe. et coll., 2010), un groupe socio-économique ne partageant pas les mêmes conditions (scolaires, patrimoniales) constitue également une classe sociale s'il réunit les trois identités suivantes: l'identité temporelle²⁴, l'identité culturelle²⁵ et l'identité collective²⁶.

L'agentivité : Selon Lord (2009), le concept d'agentivité (d'*agency*) est apparu dans les travaux des féministes anglo-américaines (telles que Rita Felski, Judith Butler, Judith K. Gardiner, Patricia Mann et Helga Druxes) et désigne la *puissance d'agir* des individus en fonction de leurs propres intérêts. Smette, Stefansen et Mossige (2009 cités dans Lang, 2011) le définissent, plus précisément, comme étant «une capacité d'agir de façon compétente, raisonnée, consciencieuse et réfléchie. Il renvoie, d'une part, à l'idée d'action et, d'autre part, à l'idée de responsabilité» (2011, p.190). Cette capacité d'agir est également intentionnelle, contextuelle et liée à une certaine capacité de prendre «conscience de soi dans un univers de liens, de normes et de croyances» (Guilhaumou, 2012, p.34). En effet, selon Messer-Davidow (1995, cité dans Lord, 2009), l'agentivité permet d'agir à trois niveaux différents: dans la conscience individuelle, dans la vie personnelle et dans la société (2009, p. 20), mais permet également d'établir des liens entre les expériences individuelles et collectives. Dans cette recherche, nous sommes surtout intéressés à explorer l'agentivité individuelle des participantes, tant dans de leur conscience que dans leur vie quotidienne. Nous sommes également intéressé à comprendre leur capacité d'établir des liens entre les expériences individuelles et collectives.

²⁴ Selon Chauvel (2006 cité dans Alpe et coll., 2010, p. 44), l'identité temporelle implique «la durabilité du groupe, sa reproduction sociale et notamment sa fermeture à l'égard de la mobilité sociale».

²⁵ L'identité culturelle renvoie au «fait de partager des modes de vie et des façons de faire, un langage et des traits culturels permettant l'interconnaissance» (Alpe et coll., 2010, p.44).

²⁶ L'identité collective désigne «la capacité d'agir de concert, dans un même but, animé politiquement par la prise de conscience d'intérêts collectivement partagés» (Alpe et coll., p.44).

Selon Butler (2006, cité dans Guilhaumou, 2012), la volonté d’agir à laquelle renvoie l’agentivité n’est pas inhérente à l’individu. Elle se développe plutôt à travers le processus de subjectivation. Toujours selon cette conception de l’agentivité, «plus le sujet explicite le modèle qui le détermine, plus il se donne une puissance d’agir» (2012, p.27).

L’agentivité constitue un concept central dans la pensée féministe intersectionnelle. Vers le début du développement de la pensée intersectionnelle, des auteurs comme Cooper et Du Bois (Cooper et Du Bois, cités dans Harper et coll., 2012) présentaient déjà, la position sociale spécifique (position sociale qui sera, par la suite, qualifiée d’intersectionnelle par Crenshaw) qu’occupaient les femmes afro-américaines comme étant également un espace de résistance qui leur a permis de mener des mouvements de lutte et de revendication.

Beaucoup plus tard, les tenants de la perspective socio-constructionniste, vont rejeter la conception totalement déterministe des catégories socio-culturelles en postulant que les individus sont des co-constructeurs de leurs identités et de leurs positions sociales (Harper et coll., 2012). D’ailleurs nous explique Anthias (2005, cité dans Harper et coll., 2012), l’un des enjeux majeurs de l’utilisation de l’intersectionnalité consiste à ne pas confondre la position²⁷ sociale de l’individu à son positionnement²⁸ social.

2.2.2- Les autres concepts liés à l’étude

Parallèlement aux concepts définis précédemment qui renvoient à la pensée féministe intersectionnelle, la présente étude a utilisé certains autres concepts clés dont les sens seront délimités dans la partie suivante. Il s’agit principalement des rapports hommes/femmes, de la sexualité, de la socialisation et de l’âge.

Les rapports hommes/femmes, rapports de couples: par rapports de couples, ici, nous entendons les types de rapports hommes/femmes qui existent à l’intérieur du couple.

²⁷ Selon Anthias (2005, cité dans Harper et coll., 2012, p.12), la position sociale de l’individu renvoie à «sa position concrète vis-à-vis d’un ensemble de ressources sociales, économiques, culturelles et politiques».

²⁸ Quant au positionnement social, il implique la manière dont l’individu articule, comprend et interagit avec sa position sociale. Par exemple, l’individu peut contester cette position ou le défier ou encore le définir (2012, p.12).

Nous sommes particulièrement intéressés aux relations qui sont développées et maintenues, entre les partenaires, à travers les rôles qu'ils jouent au niveau de certains espaces spécifiques comme la sexualité, la prise de décision, la gestion de l'argent.

Les rôles, en général, renvoient à des attentes sociales (Roventa-Frumusani, 2009), qui sont reliées à certains statuts et positions sociales. Pour ce qui est des hommes et des femmes, ils évoluent dans des «formes sociales» telles que le couple et la famille qui sont l'expression des rapports sociaux de sexe (Kergoat, 2004) et qui sont régis par la division sexuelle du travail.

La sexualité : Le sens du concept de «sexualité» a d'abord été confondu avec celui de «sexe» jusque vers la fin du XIXe siècle (Béjin, 2005). Le concept revêt deux sens différents. Il caractérise d'un côté la reproduction sexuée, tandis que de l'autre, il renvoie à «des comportements qui cherchent le plaisir charnel» (Ferroul, 2004, p.590).

Ce deuxième sens de la sexualité est très approfondi dans la définition que nous propose le dictionnaire critique du féminisme. En effet, selon cet ouvrage la sexualité «concerne l'usage des corps, et en particulier – mais pas exclusivement – des organes génitaux afin d'obtenir un plaisir physique et mental, dont le point culminant est appelé, par certains, orgasme. On parle de conduites, de comportements, de pratiques et d'actes sexuels» (Lhomond, 2004, p. 213).

Toujours selon ce dictionnaire, la sexualité peut être définie, d'une manière plus large, comme étant:

La construction sociale de ces usages, la mise en forme et en ordre de ces pratiques, qui détermine un ensemble de règles et de normes, variables selon les époques et les sociétés. Ces règles et ces normes interdisent un certain nombre d'actes sexuels et en prescrivent d'autres, et déterminent les personnes avec lesquelles ces actes doivent ou ne doivent pas se faire (Lhomond, 2004, p. 214).

Dans ce travail, nous nous arrêterons à la fois sur ces deux acceptions de la sexualité.

Par ailleurs si la sexualité se construit selon les normes sociales, elle dépend également de l'histoire personnelle (Lang, 2011). Car elle est un «lieu social» ou nous reproduisons les discours et les normes sociales (Lang, 2011, p.189).

La socialisation: Selon le dictionnaire de la pensée sociologique, les origines et la définition du concept de socialisation ne font pas consensus entre les auteurs. Ces débats tourneraient principalement autour des enjeux théoriques, sémantiques et politiques qui sont rattachés au concept (Dubar, 2005). Pour les besoins de l'étude, nous avons retenu la définition proposée par Bargel (2013) selon laquelle la socialisation désigne la «façon dont la société forme et transforme les individus. Les processus, conscients ou non, au cours desquels ces derniers intériorisent les normes sociales des différentes instances de la socialisation: la famille, les professionnels de l'enfance, l'école, les pairs, les médias, le milieu professionnel, le conjoint» (Bargel, 2013, p. 468-469). Dans cette perspective, nous explique l'auteur, la socialisation est fonction des rapports de pouvoir dans la société parce qu'elle actualise «des positions et des dispositions» de sexe, de race et de classe (Bargel, 2013, p.469).

Par ailleurs, même si la socialisation sous-tend des enjeux de pouvoir, il n'est pas un processus totalement contraignant, ni totalement libre (Bolliet et Schmitt, 2008). Plusieurs recherches effectuées sur la question (Bolliet et Schmitt, 2008; Dutreuil, 2007; Octobre, 2010) démontrent, en effet, qu'il y a une «individualisation» ou une «construction identitaire» qui se fait chez l'individu pendant sa socialisation. Selon Dutreuil (2007) et Octobre (2010) par exemple, socialisation et individualisation sont interreliées. En même temps que l'individu est socialisé, il est individualisé. D'un côté, il subit les influences des différents éléments de son milieu de vie, de l'autre côté, il différencie sa personnalité à partir du mécanisme dont il se sert pour réagir face à ces influences.

La socialisation contient également un caractère différentiel selon Octobre (2010). Car les individus ne sont pas tous socialisés de la même manière. En effet, si par la socialisation, les individus intériorisent et assimilent les valeurs et les modèles culturels en vue de leur

adaptation à leurs milieux sociaux, ils reçoivent des valeurs différentes étant donné qu'ils n'appartiennent pas tous aux mêmes milieux sociaux. Selon Bourdieu (cité dans Alpe et coll., 2010, p.302) par exemple, les classes privilégiées sont socialisées différemment des classes populaires.

Du point de vue de la perspective féministe, il existe une socialisation différentielle en fonction du sexe qui incombe aux filles et garçons des conduites, des comportements, des attitudes et des pratiques en fonction des attentes que les sociétés ont envers eux. La socialisation différentielle selon les sexes est également stéréotypée, inégalitaire et dévalorisante pour le sexe féminin par rapport au sexe masculin (Dafflon-Nouvelle (2004); Octobre (2010); Saurel-Célestin (2000); Zaidman, 2004), car elle campe les femmes dans des rôles différents et inégaux.

L'âge : L'âge constitue à la fois une donnée biologique et un fait social (Alpe, et coll., 2010). Selon la première acception, l'âge est «une durée écoulée entre la naissance d'un individu et une date donnée» (Alpe et coll., 2010, p.6). Dans cette perspective, nous dit Alpe et coll. (2010), il constitue un facteur qui permet de différencier et classer les individus. «On parle par exemple, en droit et en éducation, d'âge légal et d'âge scolaire».

En tant que fait social, l'âge fait référence à un élément «culturel et socialement construit» (Alpe et coll., 2010, p.6; Eisenstadt, 2005) qui peut avoir plusieurs sens (Eisenstadt, 2005). Selon Eisenstadt (2005) en effet, si on fait référence à la question de la division sociale du travail, on verra «les âges» comme «un critère selon lequel les gens se voient attribuer différentes positions sociales et différents rôles sociaux» (2005, p.8). En tant qu'élément culturel, l'âge constitue également «une composante importante de l'identité» (2005, p.8) de chaque individu. Peu importe le sens considéré, nous dit l'auteur, l'âge culturel fait référence à une série de qualités fondamentales (comme la vigueur et la sagesse) qui caractérisent les âges.

Par ailleurs, reprenant les propos de Bourdieu, Alpe et coll. (2010) nous expliquent que la frontière entre les âges (par exemple la jeunesse et la vieillesse) est arbitraire et constitue «un enjeu de lutte» dans les sociétés (Alpe et coll., 2010, p.6).

2.3- LE FÉMINISME INTERSECTIONNEL ET L'OBJET D'ÉTUDE

2.3.1- L'application de l'intersectionnalité à la présente étude

Rappelons qu'il existe plusieurs cadres d'analyse qui permettent d'approcher les questions de perception de la sexualité et des rapports de couples. Cependant, nous avons choisi d'utiliser la théorie féministe intersectionnelle dans ce travail pour plusieurs raisons.

Premièrement, il s'agit d'une perspective théorique qui met l'accent sur le sujet ainsi que son discours, ses récits en vue de comprendre ses expériences. Selon Harper et coll. (2012) en effet, l'intersectionnalité socio-constructionniste, par exemple, postule que «pour mieux comprendre le contexte de vie des femmes, il faut s'attarder à ce qu'elles racontent, à ce qu'elles disent à propos de ce qui se passe entre elles et d'autres personnes» (Harper et coll., 2012, p.10). Dans ce travail nous sommes intéressés à explorer le point de vue de femmes immigrantes haïtiennes sur leur sexualité et leurs rapports de couple. Nous sommes intéressés à comprendre leur propre façon de nommer, formuler et expliquer leur réalité quotidienne. Selon ce postulat de l'intersectionnalité, la manière dont les femmes voient et comprennent leur sexualité et leurs rapports de couple se replie à l'intérieur des discours qu'elles tiennent à propos de ces dimensions de leurs vies et la manière dont elles les vivent.

Cette perspective théorique semble également convenir à cette recherche par rapport à l'importance qu'elle accorde à la singularité des expériences, qui sont co-construites en fonction des identités sociales. L'une des contributions majeures des courants féministes de la post modernité à la pensée féministe est la remise en question de la catégorie «femme» longtemps considérée comme étant «unifiée». Quoique les auteurs énumérés précédemment ont surtout utilisé l'intersectionnalité dans des études portant sur les expériences de certains groupes de «femmes marginalisées» et que les femmes dont il est question ici ne constituent pas, à proprement parler, un groupe de ce type, la perspective nous permet de ne pas homogénéiser leurs expériences. En effet, nous sommes intéressé à regarder les discours recueillis autant sous l'angle de leurs ressemblances que sous celui de leurs différences. L'intersectionnalité permet de voir chacune des répondantes à

l'étude comme ayant une identité spécifique. De par cette identité spécifique, les répondantes peuvent également avoir vécu des expériences différentes par rapport à l'objet, qui doivent être appréhendées par des dynamiques sous-jacentes.

Par ailleurs, certains postulats et certains concepts du féminisme intersectionnel guident également la démarche et l'interprétation des données dans cette recherche. Suivant la perspective plus systémique de l'intersectionnalité, les différentes catégories socioculturelles (sexe, genre, classe, colonialisme) contribuent à placer l'individu dans une certaine position sociale, qui à son tour, influence ses expériences (Crenshaw et Bonis, 2005; Crenshaw, 1991, cité dans harper et coll., 2012). Ce postulat permet de comprendre comment le sens que les femmes donnent à leur sexualité et à leurs rapports de couples est influencé par certaines composantes de leurs identités.

En ce qui a trait à la perspective plus socioconstructiviste de la théorie, l'expérience de l'individu n'est pas totalement déterminée par sa position sociale (Knudsen, 2006 et Collins, 2000, cités dans Harper et coll., 2012). Non seulement l'individu est un acteur dans la co-construction de sa position sociale, mais il détient également un certain pouvoir d'agir en vue façonner ses différentes expériences, d'où l'importance accordée à l'agentivité dans l'étude.

2.3.2- L'Analyse intersectionnelle

l'analyse intersectionnelle n'est pas uniforme (Harper et coll., 2012). Les auteurs interprètent la théorie de différente façon. Toujours selon Harper et coll. (2012), l'intersectionnalité permet d'appréhender la manière, dont le genre, la race, l'ethnicité et la classe interagissent pour configurer les types d'expériences que les femmes ont faces aux inégalités et à la violence.

Pour un auteur comme Anthias (2008, cité dans Harper et coll., 2012), une analyse intersectionnelle tient compte de «la positionnalité» c'est à dire de l'interaction, de la position sociale et du positionnement social. Harper et coll. (2012) continuent de nous expliquer que cette perspective peut être utilisée, par exemple, en vue de comprendre les

influences de la position et le positionnement social de femmes immigrantes sur leurs vécus de la violence conjugale.

Selon Collins (2000, cité dans Chbat et coll., 2013) l'analyse intersectionnelle, dans une perspective plus systémique, peut s'effectuer à deux niveaux: au niveau des «expériences subjectives» et au niveau de la «matrice de la domination» (2013, p.6).

À l'instar d'Anthias (2008, cité dans harper et coll., 2013), nous sommes intéressé à explorer les interactions entre la position sociale et le positionnement social du groupe de femmes participantes à l'étude dans le vécu de leur sexualité et leurs rapports de couple. Autrement dit, nous voulons dans un premier temps regarder comment est-ce que certaines catégories comme (le sexe, la classe sociale, l'âge, l'expérience migratoire et la religion) interagissent dans la construction des différentes manières dont les femmes, perçoivent et vivent leur sexualité et leurs rapports de couple.

Nous regarderons, dans un second moment comment est-ce qu'elles se positionnent par rapport à ces catégories-là, et l'influence de ces positionnements sur leurs expériences de la sexualité et des rapports de couple.

CHAPITRE 3

LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE

La «méthode» scientifique (Quivy et Campenhoudt, 2006) ou encore la «démarche» scientifique (Angers, 2005) est préalable à toute recherche en sciences sociales. Elle permet non seulement de respecter les différents principes du travail scientifique, mais elle permet aussi de «distinguer et mettre en œuvre de manière cohérente les différentes étapes de la recherche» (Quivy et Campenhoudt, 2006, p.15). En ce qui a trait à ces étapes, Angers (2005) en distingue plusieurs dont les principales sont: la définition du problème de recherche, la construction de la méthodologie, la collecte de données et l'analyse et l'interprétation.

À l'étape de construction de la méthodologie, le chercheur explore une diversité de méthodes et de techniques afin de choisir les plus pertinentes à sa recherche en fonction de la manière dont son problème a été posé.

Ce chapitre de méthodologie présente les différents éléments que nous avons retenus pour faire ce travail. Il décrit le type de la recherche ainsi que le devis de recherche retenu. Il décrit également l'échantillon, le recrutement des participantes, l'outil de collecte des données ainsi que le traitement et l'analyse des données.

3.1- LE TYPE DE LA RECHERCHE ET L'APPROCHE RETENUE

Il s'agit ici d'une étude de nature exploratoire. Selon Deslauriers et Kérisit (1997), ce type de recherche permet de se «familiariser avec les gens et leurs préoccupations» (1997, p.88). La recherche exploratoire permet également d'aborder des sujets qui n'ont pas été beaucoup étudiés. Rappelons que nous sommes préoccupé, dans ce travail, par la manière dont les femmes haïtiennes perçoivent leur sexualité et comment ceci influence leurs rapports de couples y compris au plan sexuel. Étant donné que la sexualité a

rarement été utilisée comme médium pour étudier les rapports hommes/femmes dans la littérature haïtienne, il nous a semblé tout à fait pertinent d'entreprendre ce type de recherche.

Considérant que le matériel que nous allons analyser ici est en fait constitué par les perceptions, les compréhensions ou encore les constructions que les femmes se sont faites de la sexualité et des rapports hommes/femmes, nous nous considérons comme étant inscrits dans une perspective de recherche qualitative, en référence à Deslauriers (1991) qui identifie les données non ou difficilement quantifiables ou mesurables comme l'une des caractéristiques de la recherche qualitative.

Il faut souligner le fait qu'il n'existe pas une façon unique de définir «la recherche qualitative» comme mode d'approche de la réalité. Les définitions varient suivant les auteurs.

Pour un auteur comme Deslauriers (1991), par exemple, il s'agit d'une méthode de recherche intéressée d'abord par le sens et par l'observation d'un phénomène social en milieu naturel, habituel. Elle se caractérise par «son mode d'analyse qui étudie en profondeur des cas et des échantillons restreints».

Pour un autre auteur comme Lacasse (1991), la «recherche qualitative» est une stratégie pour faire de la recherche, une façon d'approcher la réalité dans le cadre d'une recherche en sciences humaines et sociales qui privilégie l'aspect qualitatif des actions sociales (motivations, jugements) dans le but de les comprendre et de les interpréter. Elle privilégie un ensemble d'outils de collecte de données spécifiques.

Cependant peu importe la définition considérée, nous explique Deslauriers (1991), la plupart des auteurs (comme Taylor et Bogdan, Bogdan et Bilken et Van Maanen) lui attribuent grosso modo les caractéristiques suivantes:

- Elle traite les données difficilement quantifiables (comme les comptes rendus d'entrevues, les observations, les vidéos, les photographies);
- Elle recourt à une méthode d'analyse souple et inductive;

- Elle s'inspire de l'expérience de la vie quotidienne et du sens commun qu'elle essaie de systématiser;
- Elle ne rejette pas les chiffres et les statistiques. Elle ne leur accorde pas la première place et se concentre davantage sur les processus sociaux, sur le sens que les personnes et les collectivités donnent à l'action, sur la vie quotidienne, sur la construction de la réalité sociale (Deslauriers, 1991, p. 6).

En somme, en plus d'être exploratoire, cette étude porte sur l'analyse de données non quantifiables, qui se concentre davantage sur les processus sociaux, sur le sens que les femmes donnent à leurs relations de couple et leur sexualité et qu'elle veut analyser en profondeur, d'une manière détaillée. Il paraît donc tout à fait pertinent d'opter pour un devis de recherche qualitatif.

3.2- LA POPULATION A L'ÉTUDE

Selon Angers (2005), la population est un «ensemble d'éléments ayant une ou plusieurs caractéristiques en commun qui les distinguent d'autres éléments et sur lequel porte l'investigation» (2005, p.98). Dans le cadre de ce travail de recherche, la population étudiée est constituée de l'ensemble des femmes d'origine haïtiennes, âgées de 18 à 70 ans et ayant immigré au Québec depuis moins de 5 ans. Ces femmes sont également distinguées par le fait d'être présentement dans une relation de couple ou de l'avoir déjà été par le passé avec un partenaire d'origine haïtienne.

3.3- L'ÉCHANTILLONNAGE

3.3.1- Critère d'échantillonnage

Les principaux critères de participation des femmes à l'étude sont les suivants: 1) être âgée de 18 à 70 ans; 2) Être d'origine haïtienne et avoir immigré au Québec depuis moins de cinq ans et idéalement depuis moins de deux ans; 3) Être dans une relation de couple hétérosexuel ou l'avoir été par le passé; 4) Avoir actuellement ou avoir eu dans le passé un partenaire d'origine haïtienne.

3.3.2- Méthode, techniques d'échantillonnage et recrutement

L'échantillon de l'étude est constitué en fonction des critères de sélection énumérés précédemment. Les participantes n'ont pas été choisies au hasard, ce qui constitue un échantillonnage non probabiliste selon Deslauriers et Kérisit (1997). Ce type d'échantillon est très approprié dans le cas des études portant sur «quelques éléments seulement de la population» (Angers, 2005, p.101) et permet d'accéder à «une connaissance détaillée et circonstanciée de la vie sociale» (Deslauriers et Kérisit, 1997, p.97).

Il s'agit également ici d'un «échantillon d'acteur» (Pires, 1997) étant donné que nous sommes intéressés à explorer l'expérience particulière de chacune des répondantes.

En ce qui a trait aux techniques d'échantillonnage, Beaud (1997) nous explique que la technique utilisée pour sélectionner l'échantillon d'une étude donnée est essentiellement liée à la question de recherche, la population étudiée et les contraintes auxquelles le chercheur doit faire face. Étant donné que dans la culture haïtienne la sexualité constitue un sujet qui peut être difficile à aborder ouvertement, nous avons priorisé deux techniques.

Dans un premier moment, nous avons sélectionné certains organismes communautaires haïtiens comme lieux de recrutement dont, en particulier, la Maisonnée et le Centre de la famille haïtienne et interculturelle de Rivière-des-Prairies. En effet, au moment où on les a rencontrés, l'une des participantes utilisait certains des services offerts par le premier organisme, tandis que les huit dernières fréquentaient le deuxième organisme sur une base régulière. Certaines intervenantes de ces organismes ont également collaboré au processus de recrutement en favorisant notre intégration dans les milieux. Après nous avoir invités à participer à leurs diverses activités, les intervenantes nous ont présentés aux femmes afin que nous puissions discuter de la recherche avec elles et fixer des rendez-vous pour les entrevues.

Dans un second moment, nous avons eu recours à la technique d'échantillonnage «boule de neige» en vue d'augmenter le nombre de participantes. Toujours selon Beaud (1997), cette technique consiste à «ajouter à un noyau d'individus, tout ceux qui sont en relation

avec eux, et ainsi de suite». À un certain moment du recrutement, nous avons donc invité les personnes déjà recrutées à faire appel à leurs connaissances qui étaient susceptibles de participer également à l'étude. En effet, une fois l'entrevue terminée, nous avons demandé à chacune des participantes si elle connaissait des personnes qui seraient également intéressées à partager leurs expériences avec nous. Chacune des techniques de recrutement utilisées s'est avérée d'une grande efficacité.

Enfin le recrutement ne s'est pas effectué sans difficulté. La plus grande a été le ralentissement qu'a connu le processus de recrutement en raison du caractère intime du sujet de la recherche. Toutefois, l'implication des intervenantes des organismes communautaires sélectionnés a beaucoup favorisé la tâche.

Par rapport à la taille de l'échantillon, Patton (1990 cité dans Cantin-Drouin, 2009) soutient qu'il n'existe pas de règles pour avoir une taille idéale d'échantillon en recherche qualitative. Dans cette perspective de recherche, l'échantillon non probabiliste est surtout justifié par les résultats auxquels il permet d'accéder et par sa pertinence (Deslauriers et Kérisit, 1997). Voilà pourquoi l'échantillon de cette étude est constitué de 9 femmes. La taille de notre échantillon tient également aux contraintes que nous avons eues au moment du recrutement des participantes. Une grande majorité des personnes, répondant aux critères de participation à l'étude, que nous avons approché éprouvait de la difficulté à partager leurs expériences intimes avec un tiers.

3.4- LES CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTES

Au moment des entrevues, les 9 participantes étaient âgées 24 ans à 63 ans. L'âge moyen était de 43,5 ans. Sept d'entre elles étaient des mères de famille et elles avaient au moins 2 enfants chacune. Sept d'entre elles ont immigré au Québec depuis moins de deux ans, soit entre 2011 et 2012 et résident dans les quartiers de Saint-Michel et de Rivière-des-Prairies. La huitième participante a immigré depuis moins de trois ans tandis que la dernière vit au Québec depuis moins de quatre ans. La date d'immigration a été un élément très important dans la sélection de ces neuf femmes, car, le contexte migratoire influence fortement les représentations et les conduites des individus (Kadioglu, 1994 cité

dans Manco, 2000). Nous avons donc choisi d'étendre la date d'établissement des participantes au Québec sur une période allant jusqu'à cinq ans dans l'espoir qu'elles soient le moins déconnectées possible de la réalité haïtienne.

Les participantes à l'étude constituaient un groupe assez hétérogène en ce qui a trait à leur niveau d'instruction. Au moment des entrevues, trois d'entre elles avaient un niveau universitaire, deux avaient atteint le secondaire, deux ont à peine fréquenté l'école tandis que les deux dernières n'ont jamais été scolarisées. Six des participantes provenaient du milieu urbain et trois du milieu rural. Deux femmes se situaient dans la classe moyenne supérieure, trois se situaient dans la classe moyenne inférieure et les quatre dernières se plaçaient dans la masse populaire.

Au moment des entrevues, la plupart des participantes étaient sans emploi soit un total de 6. Parmi celles qui travaillaient, l'une était en entretien ménager, l'autre serveuse au comptoir et la dernière travaillait dans un fastfood. Deux d'entre celles qui ont atteint le niveau universitaire étaient encore aux études et toutes celles qui étaient non scolarisées et peu scolarisées avaient accès à des cours d'alphabétisation et de francisation.

En ce qui a trait au statut matrimonial, le groupe était partagé. En effet, il comportait trois femmes mariées, deux veuves, une placée²⁹, deux célibataires qui sont dans des relations de «*menaj*» et la dernière était séparée de son conjoint. Certaines avaient immigré avec leurs partenaires tandis que pour d'autres, le partenaire était resté en Haïti. La situation était la même en ce qui concernait les enfants. Trois d'entre elles avaient immigré avec leurs enfants tandis que pour les quatre autres, les enfants étaient restés en Haïti. Le tableau suivant fait une description détaillée du profil des participantes.

²⁹ Vit dans le plaçage. Le plaçage haïtien est une forme d'union traditionnelle dans laquelle les conjoints vivent sous un même toit sans être légalement mariés. Le plaçage se fait selon un certain rite et les conjoints ont des droits et d'obligations qui relèvent du droit coutumier.

Tableau I: Profil des participantes

	Âge	Religion	Statut matrimonial	Nb. d'enfants	Scolarité	Profession	Années au Québec	Milieus de provenance	Profession des parents	Nb frères/ sœurs
Madame A	32	Aucune	Mariée	2	Secondaire	Entretien ménager	1 à 2 ans	Rural : Petit-Gôave	Aucun	Aucun
Madame B	29	Baptiste	Célibataire	Aucun	Universitaire 1er cycle	Comptable	1 à 2 ans	Urbain : P-au-P	Commerçant Commerçante	3 frères/1 sœur
Madame C	24	Adventiste	Célibataire	Aucun	Universitaire 1er cycle	Étudiante (Vendeuse)	1 à 2 ans	Urbain : P-au-P	Employé commerçante	1 frère
Madame D	63	Plusieurs	Veuve	8	Aucune	Commerçante	1 à 2 ans	Rural / Urbain : Port-margot / Cap-Haitien	Commerçante	5 frères / 1 sœur
Madame E	29	Adventiste	Placée	2	Secondaire	Femme au foyer	1 à 2 ans	Rural / Urbain : Mont-Organisé / P-au-P	Aucune	7 frères et sœurs
Madame F	31	Catholique	Mariée	2	Universitaire 1er cycle	Comptable	2 à 3 ans	Urbain / Urbain : Gonaïves / P-au-P	Agriculteur Commerçante	2 frères / 2 sœurs
Madame G	55	Plusieurs	Séparée	3	Aucune	Commerçante	1 à 2 ans	Urbain : P-au-P	Ouvrière	4 frères
Madame H	51	Pentecôtiste	Veuve	5	5 ans de scolarité	Commerçante	1 à 2 ans	Urbain / Urbain : Jacmel / P-au-P	Agricultrice	1 frère / 3 demi-frères et demi-sœurs
Madame I	59	Catholique	Mariée	6	Aucune	Commerçante	3 à 4 ans	Rural / Urbain : Leôgane / P-au-P	Employée de maison	2 demi-sœurs

3.5- LA COLLECTE DE DONNÉES

3.5.1- La technique de collecte de données utilisée

Il existe tout un éventail de techniques permettant aux chercheurs de procéder à la collecte de leurs données, toutefois le devis de recherche qualitatif en soi fait référence à des techniques spécifiques (Dorais, 1993) comme la recherche documentaire, l'observation participante, les questionnaires ouverts (oraux ou écrits).

Compte tenu du fait qu'il s'agissait de discuter d'un sujet considéré comme étant sensible et intime, nous avons choisi de cueillir nos données à partir d'entretiens individuels semi-structurés qui justement ont la particularité de favoriser le traitement de ce genre de thématique (Savoie-Zajc, 1997).

L'entrevue figure également parmi les techniques de collecte de données les plus utilisées en recherche qualitative (Lacasse, 1991; Deslauriers et Kérisit, 1997). Elle consiste en «une interaction verbale entre des personnes qui s'engagent volontairement dans pareille relation afin de partager un savoir d'expertise et ce, pour mieux comprendre un phénomène d'intérêt pour les personnes impliquées» (Savoie-Zajc, 1997, p. 265). Quand

elle est semi-dirigée, l'entrevue est animée de manière souple par le chercheur (Savoie-Zajc, 1997) et permet de dégager une compréhension plus riche et plus nuancée du phénomène à l'étude (Quivy et Campenhoudt, 2006).

Dans cette recherche, l'entrevue semi-structurée a été d'une assez grande efficacité. Étant donné qu'elle donne un accès direct aux expériences des individus (Savoie-Zajc, 1997), elle nous a permis de recueillir une quantité considérable d'information sur le sujet et de débattre des différents sous thèmes en profondeur comme le préviennent Deslauriers et Kerisit (1997) et Savoie-Zajc (1997).

Comme nous l'avons mentionné précédemment, près de la moitié du groupe de répondante est caractérisé par un manque d'accès ou un accès faible à la scolarisation et ne sait pas lire et écrire. Cette technique de collecte de données orale a facilité le transfert d'information. Nous avons eu également la possibilité de reprendre les questions, les recentrer et les reformuler autant de fois que cela était nécessaire.

Par ailleurs, comme le mentionnent plusieurs auteurs (Deslauriers, 1991; Angers, 2006) Le contact direct qui s'engage entre interviewer et interviewée dans ce type d'entretien nous a été utile pour établir le climat de confiance nécessaire au déroulement des discussions, pour communiquer aux répondantes notre intérêt pour les expériences qu'elles partageaient avec nous et pour les aider à se positionner comme étant les experts de leurs propres expériences et vécus.

Enfin, nous avons complété les informations collectées lors des entretiens par l'administration d'un questionnaire sociodémographique.

3.5.2- Description de l'outil de collecte de données utilisées

La grille d'entrevue (en Annexe IV) utilisée nous a permis d'explorer plusieurs aspects de l'expérience des répondantes. Elle a été construite suivant les différents objectifs poursuivis par la recherche. Elle est divisée en trois grandes parties (les processus

socioculturels, les relations de couples et les discours et pratiques de sexualité) et les questions étaient posées du plus général vers le plus particulier.

Dans la partie sur la *socialisation*, nous avons fait état du mode de socialisation des femmes en faisant ressortir le processus d'apprentissage et d'assimilation social auquel elles ont été soumises, les modèles auxquels elles ont eu accès, les perceptions des rapports entre hommes et femmes auxquelles elles ont été exposées. Tout ceci pour comprendre un peu le moule social dans lequel elles sont passées. Nous avons également discuté de leurs origines: la famille d'origine (composition, relation entre les membres) le statut socio-économique, l'éducation.

Dans la deuxième partie qui traitait des *rapports de couple*, nous avons discuté de leurs rapports de couple passés et présents. Nous avons touché différents aspects des rapports de couple comme la répartition des rôles et des tâches, la prise de décision, la gestion de l'argent.

Dans la dernière partie qui portait sur la *sexualité*, nous avons discuté de leurs pratiques de sexualité en tant que telles. Nous avons aussi collecté les différents discours qu'elles tenaient à propos de la sexualité. Les questions portaient sur la manière dont elles comprenaient la sexualité et la manière dont elles la vivaient.

3.5.3- Le déroulement de la collecte de données

3.5.3.1- Le contact et la confiance

Le contact a été très important dans cette collecte de données. Dans les premiers moments, nous avons dû beaucoup compter sur la collaboration des intervenantes des deux organismes communautaires. En vue d'installer le climat de confiance qui nous était nécessaire, nous avons fréquenté les deux organismes durant un certain temps en participant régulièrement aux différentes activités dans lesquelles les femmes étaient impliquées. Au bout d'une période d'environ quatre semaines, elles se sont habituées à nous voir et à nous parler. Nous avons annoncé les raisons de notre présence dans le

milieu dès le départ et nous les reprenions au fur et à mesure que les semaines passaient. Une fois que la confiance a été établie, nous avons commencé les entrevues.

3.5.3.2- Les discussions

Il faut mentionner que dans cette recherche la collecte de données était prévue initialement à Port-au-Prince. Cependant, pour des contraintes liées à des difficultés de divers ordres dont financières, nous avons dû faire des modifications par rapport au terrain. Les données ont finalement été collectées à Montréal et à Laval. L'accès au terrain a été relativement difficile, ce qui nous a contraint à réaliser les entrevues de manière intensive.

La collecte de données s'est étalée sur une période de 18 jours, soit du 2 au 19 février 2013. Nous prévoyions initialement une durée de 90 minutes par entrevue, mais il s'est avéré que cette durée a beaucoup varié entre les différentes entrevues (une heure et 30 minutes à trente minutes). La durée moyenne était d'une heure.

Les moments et les lieux de rencontre ont été choisis par les femmes elles-mêmes. La plupart d'entre elles (six) ont tenu à nous rencontrer dans les locaux des organismes communautaires à partir desquels nous les avons recrutées. Deux d'entre elles sont venues chez nous tandis que la dernière nous a rencontrés à son domicile. Aucune des femmes n'a tenu à ce que leur conjoint soit au courant de leur participation à ces entrevues. Par exemple, celle qui nous a rencontré chez elle nous a donné rendez-vous à un moment où son mari était absent de la maison. Quand son mari est rentré, nous n'étions pas encore partis. Elle nous a alors présenté comme étant une nouvelle amie sans mentionner le motif de notre présence.

Presque toutes les femmes (huit) ont tenu à avoir les discussions en créole et aucune ne s'est opposée à ce que leurs propos soient enregistrés. Le climat d'entrevue a été généralement détendu et agréable. La plupart des femmes ont pris plaisir à partager leurs expériences avec nous. Le fait que nous soyons de sexe féminin et moins âgé que la majorité d'entre elles ont beaucoup favorisé à établir la relation de confiance nécessaire aux discussions. En effet, la plupart nous ont confié qu'elles nous identifient à leur propre enfant et n'ont pas hésité à se confier.

Enfin, plusieurs éléments ont particulièrement marqué cette collecte de données. Même si les femmes étaient très intéressées à discuter avec nous, la plupart d'entre elles éprouvaient une certaine gêne par rapport au sujet de la discussion. Elles l'ont d'ailleurs mentionné en entrevue. Certaines ont eu également de la difficulté à parler de certains moments de leur vie et à évoquer certains souvenirs douloureux. Une fois la gêne passée, la plupart des femmes ont considéré le temps d'entrevue comme si elles étaient en thérapie. Certaines se sont confiées, d'autres se sont défoulées, d'autres ont essayé de se justifier par rapport à leurs choix de vie et deux d'entre elles ont été jusqu'au bord des larmes.

3.6- LA MÉTHODE D'ANALYSE

L'analyse de données permet de «trouver un sens aux données recueillies et à démontrer comment elles répondent à la question de la recherche que le chercheur a formulée progressivement» (Deslauriers et Kérisit, 1997, p.98-99). En vue de questionner nos données dans cette recherche, nous avons retenu la méthode d'analyse de contenu.

Selon Lacasse (1991), il s'agit d'une méthode très populaire en sciences humaines et sociales dont la grande souplesse permet aux chercheurs «d'agencer les composantes pour répondre de la meilleure façon possible aux besoins de leur recherche» (1991, p.128). Elle permet également de «traiter de manière méthodique des informations et des témoignages qui présentent un certain degré de profondeurs et de complexités, par exemple les rapports d'entrevues semi-directifs» (Quivy et Campenhoudt, 2006, p.202). Et sa grande particularité est de permettre à la fois la satisfaction de la rigueur méthodologique et de la profondeur inventive du matériel à analyser (Quivy et Campenhoudt, 2006, p.202).

Il nous a donc semblé très pertinent d'utiliser cette méthode d'analyse, dans cette recherche, en vue de découvrir de manière profonde et détaillée le sens contenu dans les points de vue émis par les répondantes à la recherche.

En ce qui a trait à la définition de la méthode d'analyse en soi, Landry (1997) la présente comme la réduction de la multitude des mots d'un texte à quelques catégories analytiques» (Landry, 1997, p.333). Tandis que pour Mayer et Deslauriers (2000, cités dans Cantin-Drouin, 2009) elle consiste plus concrètement à «classer ou à codifier les divers éléments d'un message dans des catégories afin de mieux faire apparaître le sens» (2009, p.161).

L'analyse de contenu peut porter soit sur le «contenu manifeste» ou sur le «contenu latent d'un texte» (Landry, 1997; L'Écuyer, 1990). Le contenu manifeste fait référence à «ce qui est dit ou écrit explicitement dans le texte» (Landry, 1997, p.333) tandis que le contenu latent fait référence «à l'implicite, à l'inexprimé, au sens caché, aux éléments symboliques du matériel» (1997, p.333).

Dans la présente recherche, nous avons tenu compte du «contenu manifeste» des données amassées et nous avons utilisé une «grille d'analyse mixte».

Comme le fait remarquer L'Écuyer (1990), les étapes de l'analyse de contenu varient beaucoup d'un auteur à un autre. Dans cette analyse, nous avons retenu et suivi les étapes proposées par Mayer et Deslauriers (2000) qui sont clairement énumérées dans Cantin-Drouin (2009) :

La préparation du matériel. Cette étape consiste principalement à «regrouper l'ensemble des écrits à analyser» en référence à cette étape, nous avons préparé le matériel de la manière suivante: les entrevues ont d'abord été enregistrées sur une bande sonore avant d'être retranscrites. Il est à noter qu'au moment de la transcription, les données ont été traduites du créole vers le français. Toutes les mesures nécessaires ont été prises en vue d'assurer une traduction intégrale des propos des répondantes.

La préanalyse correspond à l'étape de *lectures préliminaires et établissement d'une liste des énoncés* suggérés par L'Écuyer (1990). Elle consiste en une «lecture flottante» (deux ou trois fois consécutives) du matériel en vue de: se donner une vue d'ensemble du matériel – pressentir le type d'unités informationnelles à retenir – appréhender certaines grandes particularités qui constitueront des subdivisions significatives du matériel (1990, p.57-58). À cette étape de l'analyse, une fois que le matériel a été préparé, nous l'avons

lu et relu en vue de nous en approprier et d'en faire une première évaluation. Cet exercice nous a effectivement permis d'identifier les ressemblances et les différences dans les réponses aux différentes questions qui ont été posées.

D'après L'Écuyer (1990), «pour dépasser le sens général du texte et en découvrir la signification plus précise et profonde, il faut le découper en des énoncés plus restreints possédant un sens complet en eux même» (1990, p.59). Voilà ce que permet de faire l'étape *d'exploitation ou de codage du matériel*. Il s'agit également d'une étape qui fournit «par condensation une représentation simplifiée des données brutes» (1990, p.65). Une fois que le matériel a été préparé, nous avons procédé à sa codification en regroupant les extraits à l'intérieur de plusieurs catégories ou thèmes. Certaines de ces catégories ont été déterminées à l'avance dans la «grille de codification» de la recherche tandis que d'autres ont émergé du matériel lui-même au fur et à mesure de la codification.

L'analyse et l'interprétation des résultats sont une étape délicate selon L'Écuyer (1987, cité dans Cantin-Drouin, 2009). Elle consiste selon Angers (2005), à examiner les données «pour en tirer des observations au regard de l'hypothèse ou de l'objectif de recherche» (2005, p.5). Les données de cette recherche ont été analysées à la fois de manière verticale et de manière horizontale. L'analyse verticale a permis de considérer les expériences de chacune des femmes de manière approfondie et spécifique, tel que le recommande la perspective théorique de la recherche. Quant à l'analyse horizontale, elle a permis de comparer les expériences des femmes et de faire du sens sur les éléments communs.

3.7- LES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Nous considérons que les enjeux éthiques qui sont rattachés à ce projet de recherche étaient relativement mineurs compte tenu du fait que les participantes sont des personnes âgées de 18 à 70 ans, que leur participation a été obtenue à partir d'un consentement libre et éclairé, que la participation des femmes à cette recherche ne comportait pas de risques particuliers pour leur sécurité physique et psychologique. Toutefois, nous avons fait un ensemble de considérations éthiques général tout au long du processus de recherche.

Au début de la recherche, le projet a été soumis au comité d'éthique de la recherche de la faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal (CERFAS) et a été approuvé. Nous avons respecté toutes les modalités relatives à cette approbation.

Comme nous l'avons mentionné tantôt, les femmes ont participé à l'étude de leur plein gré. Chacune d'entre elles correspondait parfaitement aux critères retenus pour l'échantillonnage. Dès que nous étions rentré dans les milieux (les organismes communautaires) nous nous étions identifié et avons fait part de nos intentions. Au moment de leur recrutement, les femmes ont été informées du sujet de la recherche. Au moment de passer l'entrevue, elles ont lu et signé un formulaire de consentement (en annexe II) qui explique de manière détaillée les objectifs de la recherche. Nous avons également répondu à toutes leurs questions.

Par ailleurs, comme la sexualité est généralement considérée comme un sujet tabou dans la culture haïtienne, nous avons conscience que les femmes seraient amenées à parler d'expériences «intimes» et/ou «personnelles». Nous leur avons laissé la liberté d'en parler à leur convenance et leur avons laissé la possibilité de se retirer de la recherche à n'importe quel moment.

Les entrevues se sont déroulées dans un climat de respect et de confidentialité total. Par exemple, les participantes étaient informées du fait que les entrevues seraient enregistrées. Nous avons maintenu cette confidentialité tout au long du processus de traitement des données. La véritable identité des répondantes n'apparaît nulle part sur les différents documents de la recherche. Nous avons codé les entrevues et les documents signés. Nous avons gardé documents et enregistrements dans un espace sécurisé auquel la chercheuse était la seule à avoir accès. Ces documents seront détruits au moment prévu à cet effet, tel que spécifié dans le formulaire de consentement.

Nous nous sommes fait aider par un collègue à l'étape de la transcription des données. Cette collaboration a été faite selon les normes éthiques prévues à cet effet. La collègue en question a signé un formulaire de confidentialité (en annexe III) et n'a conservé aucune copie des entrevues qu'elle a transcrites.

Enfin, chaque modification effectuée dans le protocole de recherche, après la réception du certificat d'éthique, a été rapportée au CERFAS pour évaluation et approbation.

3.8- LES LIMITES DE L'ÉTUDE

Il faut mentionner, enfin, que cette étude comporte plusieurs limites. La première limite identifiée concerne la représentativité de l'échantillon étudié. En effet, les auteurs divisent grosso modo la population haïtienne en trois catégories (N'Zengou-Tayo, 1998), les bourgeoisies, les classes moyennes et les couches populaires, pourtant les femmes des classes aisées n'étaient pas représentées dans l'étude. Comment ces catégories de femmes perçoivent-elles leur sexualité? C'est une question à laquelle cette étude ne peut pas répondre. Elle présente une vision limitée des perceptions des Haïtiennes. Toutefois, la recherche qualitative ne vise pas la représentativité.

La deuxième limite de l'étude se rapporte à la nature du sujet qui a été exploré. Nous avons vu tout au long du processus de recherche comment la sexualité est considérée comme un sujet tabou dans la culture haïtienne. Plusieurs femmes avaient d'ailleurs évoqué leurs difficultés à parler de leurs expériences intimes. De plus, selon Crooks et Baur (2003, cité dans Cantin-Drouin, 2009, p.137), dans les études en rapport avec la sexualité, les participants ont tendance soit à minimiser ou à exagérer leurs expériences sexuelles en vue de paraître plus expérimentés qu'ils ne le sont. Cela nous amène à considérer avec une certaine réserve la profondeur des expériences partagées par les participantes. Serait-il possible que les femmes aient gardé certaines perceptions et pratiques de sexualité pour elles ou encore en aient exagéré d'autres?

Par ailleurs, si à la lumière du féminisme intersectionnel nous avons pu voir chacune des répondantes à l'étude comme ayant une identité spécifique et comme ayant vécu des expériences différentes par rapport à la perception et l'utilisation de la sexualité, la recherche n'a pas pu regarder les imbrications des différentes catégories identitaires en profondeur. Par exemple, la recherche n'a pas fouillé les impacts de l'âge et de l'appartenance religieuse sur la perception de la sexualité des femmes. Ces interactions

doivent être approchées de manière plus approfondie en vue de voir comment ces liens s'effectuent.

CHAPITRE 4

LA SOCIALISATION DES FEMMES ET LEURS RAPPORTS DE COUPLE

INTRODUCTION

Initialement ce mémoire visait à comprendre la sexualité des femmes haïtiennes. Vu que la sexualité est très liée au contexte social global (Tabet, 2004; Marquet, Huynen et Ferrand, 1997; Foucault, 1976; Sidze, s.d.), il était difficile de traiter de la sexualité des femmes sans l'inscrire dans leurs relations de couple, leurs rapports aux hommes en général et leur socialisation au sein de leurs familles et de leurs environnements plus larges. Ce premier chapitre de résultats présente donc les données recueillies sur les relations de couple des participantes et sur leurs rapports aux hommes en général. Il reflète avec le plus de justesse possible les discours des femmes qui d'ailleurs, selon les fondements du féminisme sont les expertes de leurs vies (Corbeil et Marchand, 2007). Elles sont les mieux placées pour raconter leurs expériences.

Plusieurs thèmes ont été explorés lors des entrevues. Étant donné que la sexualité est liée à l'histoire personnelle (Lang, 2011) et que la famille joue un rôle important dans le passage à la vie adulte de l'individu, au travers des différentes connaissances et valeurs qu'elle lui transmet (Marchand, 2009), nous avons commencé par aborder la socialisation des répondantes.

Dans un second moment, nous avons regardé les différents rapports qu'elles ont développés avec les hommes dans leurs vies. Il faut rappeler que, dans cette recherche le concept «rapports de couple», renvoie aux interactions qui sont développées entre les partenaires à travers les différents rôles qu'ils jouent dans l'organisation du couple. Nous avons donc exploré plus particulièrement la répartition des tâches, la prise de décision, la gestion de l'argent, la confiance, le respect entre conjoints et la sexualité.

Enfin, malgré le fait que ce thème ne faisait pas partie du guide d'entretien, compte tenu de l'importance que les participantes y ont accordée, la fin du chapitre fait état de leurs expériences de la violence conjugale.

4.1- LA SOCIALISATION DES FEMMES

Il est important de rappeler que la perspective socio-constructionniste de l'analyse féministe intersectionnelle s'intéresse particulièrement aux différents processus par lesquels, certains groupes de personnes se retrouvent marginalisés dans les sociétés (Knudsen, 2006, cité dans Harper et coll., 2012). Selon Anthias (2005, cité dans Harper et coll., 2012), il existe en effet des «pratiques spécifiques d'inégalités» dans les sociétés qui placent les individus dans des positions sociales distinctes et hiérarchiques qui rendent inégal leur accès aux ressources sociales, économiques, politiques ou culturelles.

En ce qui a trait à la place des femmes dans la société haïtienne, la recension de la littérature a mis en lumière une hiérarchie entre les hommes et les femmes qui se manifeste, entre autres, par une grande disparité au niveau de leurs conditions de vie. En effet, la littérature a clairement démontré que dans différents domaines comme l'éducation, l'emploi, la protection légale et la santé, les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes.

Vu que les rapports sociaux de sexe sont un facteur déterminant de la hiérarchie sociale (Magloire, 2008), nous nous sommes penché sur la manière dont les répondantes se sont vues transmettre des modèles de rapports sociaux de sexe au travers de leur socialisation.

En effet, nous avons été amené à voir les différentes histoires familiales des femmes où elles nous ont relaté leurs parcours, les modèles auxquels elles ont été exposées depuis leurs enfances jusqu'au moment où elles sont entrées en couple. Nous avons regardé les différents espaces où ces femmes ont été socialisées et ce qu'elles y ont appris. Nous avons sélectionné certains éléments de leurs processus de socialisation comme les rapports avec les pairs, les rapports avec la religion, les rapports avec l'éducation et la répartition des tâches dans la famille, que nous présenterons dans la section suivante afin

de pouvoir voir s'il existe des liens entre cette socialisation et les rapports qu'elles ont développés plus tard.

4.1.1- Le statut social

Certains facteurs comme la situation socio-économique de la famille, le niveau d'instruction des parents ainsi que le rapport avec la religion ont contribué à spécifier le parcours de chacune des femmes. Leurs différents parcours durant l'enfance permettent également de les positionner de part et d'autre sur l'échelle socio-économique haïtienne entre les classes moyennes et les classes sociales les plus défavorisées de la société.

La plupart des répondantes affirment avoir grandi dans des familles monoparentales (six sur neuf) très modestes. Leurs parents étaient souvent de petits commerçants, de petits agriculteurs, des femmes de ménage ou des ouvriers: «Ma mère était commerçante. Elle se rendait au marché pour vendre les produits de son jardin. Mon père quant à lui était un agriculteur» (Madame F, 31 ans). «Elle [ma mère] faisait tout, elle travaillait dans une manufacture. Elle était payée à la pièce» (Madame G, 55 ans).

Toujours selon les données, les six familles monoparentales en question avaient toutes une femme à leur tête. Cette réalité vient appuyer les constats de plusieurs auteurs (Magloire, 2008; Neptune-Aglade, 1998) sur la position inférieure des femmes par rapport aux hommes en Haïti (en termes de pauvreté, d'accès à l'emploi formel, de sous-emploi, de monoparentalité).

En raison de la situation économique difficile de leurs familles, plusieurs répondantes ont été déplacées chez des parents: «Quand tu n'es pas chez ta mère, tu es obligée d'accepter ce qui t'arrive parce que quand tu réfléchis bien, tu vois que tu n'étais pas forcément mieux chez ta mère. Parce que ma mère n'était pas très pauvre, mais elle n'était pas riche non plus» (Madame E, 29 ans).

Toutefois, quelques-unes nous ont rapporté s'être déplacées pour des raisons familiales qui n'étaient pas associées à la pauvreté ou encore pour migrer en région urbaine. C'était le cas, par exemple, de Madame D, et de Madame I: «J'ai grandi avec ma mère. Mon

père n'avait pas épousé ma mère, c'était un homme marié. À un moment donné je suis partie vivre quelque temps avec mon père au *bouk* Limbe, mais je suis revenue vivre avec ma mère. J'ai presque toujours vécu avec elle (Madame D). «Ma mère était muette, elle n'était pas capable de s'occuper d'un enfant. Quand elle a accouché de moi, après 15 jours, ma grand-mère paternelle est venue me chercher, c'est elle qui m'a élevé (*jan granmoun lontan yo konn diw, se grann mwen ki bouyi koton poul bwè poul ka genlèt pou banm tete*)» (Madame I, 59 ans).

À côté de cette majorité de familles très pauvres, trois des neuf répondantes ont grandi dans des familles de la classe moyenne où les deux parents étaient présents et exerçaient une activité économique qui permettait de pourvoir de façon satisfaisante aux besoins de la famille. À l'instar du féminisme intersectionnel qui présente la classe sociale comme un élément structurant de l'expérience des individus (Crenshaw et Bonis, 2005), les données nous ont montré que les trois répondantes ayant grandi dans la classe moyenne, avec leurs deux parents, sont également les trois seules à avoir accédé à l'université. À l'inverse, parmi les six répondantes issues de familles pauvres, quatre n'ont pas été scolarisés, l'une a commencé son secondaire et la dernière a fini le sien.

Dans le cas des trois répondantes qui ont grandi avec leurs deux parents, les deux parents travaillaient à l'extérieur: «Les deux ramenaient de l'argent à la maison. Mon père avait un emploi et ma mère était dans le commerce. Ils avaient un compte en banque commun et géraient l'argent ensemble» (Madame C, 24 ans). Tandis que pour les six autres répondantes, un seul parent faisait vivre la famille: «Ma grand-mère était cultivatrice [...] Elle donnait ses terres à travailler à d'autres personnes et on lui donnait une partie de récoltes. Elle organisait aussi des corvées pour faire travailler les terres, c'est de ça qu'elle vivait (Madame H, 51 ans). «Par rapport à l'argent, ma tante envoyait des provisions et de l'argent et tout le monde y participait» (Madame E, 29 ans).

4.1.2- Des valeurs très strictes et traditionnelles

La moitié des participantes affirment avoir dû participer aux activités de leurs églises et avoir été élevées selon les valeurs de ces diverses confessions religieuses: «Ma grand-mère était protestante et elle m'amenait à l'église wesleyenne avec elle tous les dimanches matin» (Madame A, 32 ans). «Oui j'allais à l'église. J'étais catholique. J'ai d'ailleurs un grand frère qui était prêtre. J'aimais beaucoup aller à l'église. J'étais constamment en train de demander à Dieu de m'aider parce que je n'aimais pas la vie que je menais, je n'étais pas à l'aise» (Madame E, 29 ans). «J'allais à l'Église catholique quand j'étais petite. J'ai commencé à fréquenter l'église pentecôtiste que je suis devenue adulte» (Madame H, 51 ans).

Quand nous avons abordé la question de la relation avec les pairs durant l'enfance, les propos des participantes étaient partagés. Certaines avaient beaucoup d'amis et entretenaient de très bonnes relations avec eux, tandis que les autres n'étaient pas autorisées à avoir des amis. Les femmes qui participaient activement à leur église avaient de nombreux amis. L'extrait suivant illustre cette situation: «J'avais beaucoup d'amis parce que j'ai grandi à l'église. La plupart de mes amis venaient de l'église, on a grandi ensemble, j'avais vraiment beaucoup d'amis» (Madame C, 34 ans).

Par ailleurs, il semble que certaines familles contrôlaient activement les allées et venues des répondantes. «Je ne sortais pas, notre église était en face de la maison et le trajet à l'école était chronométré. Et quand je commençais à avoir l'âge de fréquenter les garçons, mes parents me conduisaient à l'école jusqu'à la fin du secondaire» (Madame B, 29 ans). «On n'avait pas d'amis et on ne sortait pas beaucoup non plus. Quand les parents sortaient, ils nous enfermaient à l'intérieur. On jouait entre frères et sœurs» (Madame D, 63 ans). «Non, je n'avais pas d'amis et je ne sortais pas, je n'allais pas dans des activités» (Madame H, 51 ans). «Je ne sortais pas, ma grand-mère ne m'en avait pas donné le droit. Je n'avais pas d'amis non plus. J'avais quelques amis dans le voisinage, on se parlait quand on nous envoyait faire des commissions, mais une fois que j'étais rentré à la maison, je ne voyais plus personne » (Madame I, 59 ans).

Selon les propos d'une répondante en particulier, c'était les déplacements des filles qui étaient contrôlés. Les garçons avaient la liberté de sortir comme ils le voulaient: «Je me rappelle que ma mère avait mis une règle, si je sortais, mon frère devait sortir avec moi en gage de sécurité. C'était comme un chaperon, mais lui pouvait sortir seul» (Madame C, 24 ans). Il semble que pour ces répondantes, il fallait qu'elles soient protégées du monde extérieur qui était considéré comme étant celui des hommes.

4.1.3- La socialisation, l'éducation et les tâches ménagères

La moitié des répondantes n'ont pas été scolarisée. Certaines nous ont expliqué que leurs parents ne les envoyaient pas à l'école tandis que leurs frères y allaient. C'était le cas de Madame D et de Madame G en particulier: «Ils [les garçons] fréquentaient l'école tandis que nous les deux filles, on n'a jamais été à l'école» (Madame D, 63 ans). «Sur les 6 enfants, je suis la seule fille, je devais rester à la maison et les 5 garçons allaient à l'école» (Madame G, 55 ans). Elles ont donc vécu une éducation différenciée selon les sexes.

De plus, lorsqu'elles étaient enfants, la plupart des répondantes étaient les seules à s'occuper des tâches domestiques de leurs familles: «Moi personnellement je faisais tout. J'étais la plus petite et je faisais tout pour les garçons. Les garçons ne faisaient rien à la maison» (Madame D, 63 ans). «Comme nous sommes trois sœurs, nous étions responsables des tâches ménagères telles que la vaisselle, le ménage et la lessive. Tandis que les garçons étaient responsables d'aller chercher l'eau et s'occuper des animaux dans les champs» (Madame F, 31 ans). «Ma grand-mère était protestante et elle m'amenait à l'église wesleyenne avec elle tous les dimanches matin. Mais à un moment donné, mon père avait interdit cette pratique, parce qu'il voulait que je reste à la maison tous les dimanches matins pour faire à manger [...] quand il [mon père] prenait sa douche, je devais porter le seau d'eau pour aller le mettre dans la douche. Je devais mettre le dentifrice dans sa brosse à dents, je devais me baisser sous le lit pour chercher ses chaussures» (Madame A, 32 ans).

Dans quelques cas, les répondantes bénéficiaient de l'aide d'autres membres de la famille de sexe féminin: «Quand ma grand-mère faisait à manger, je nettoyait la maison. Ma grand-mère aussi trouvait la situation normale parce que la plupart des femmes haïtiennes ont grandi comme ça, c'est notre culture qui veut ça, les hommes doivent travailler tandis que nous devons nous occuper des activités de la maison. C'est quelque chose de traditionnelle» (Madame A, 32 ans). «Comme dans toute famille haïtienne il y a vraiment la division sociale des tâches. À la maison il y a des tâches pour les filles et il y a des tâches pour les gars» (Madame C, 24 ans).

Par ailleurs, il est important de souligner que la correction physique et les mauvais traitements ont fait partie de la socialisation de certaines femmes haïtiennes. Deux d'entre les répondantes ont particulièrement affirmé avoir vécu des situations qu'elles associaient à de mauvais traitements: «Chez mon père, j'allais à l'école, mais je ne voulais pas rester chez eux. Parfois ma belle-mère faisait le mangé, elle en donnait à tout le monde et elle m'oubliait, tandis que c'est moi qui faisais tout à la maison» (Madame D, 63 ans). «Ma tante avait une fille. À l'époque où je suis arrivé chez eux elle avait 2 ans et moi j'avais 8 ans et c'est moi qui m'occupais de sa fille. Ma tante était venue me chercher précisément pour ça. J'avais commencé à aller à l'école, mais quand sa fille a commencé l'école à son tour, c'est moi qui devais la conduire à l'école, lui donner son bain, lui amener son diner à midi, etc. Je n'avais pas le temps pour étudier, parfois j'allais sur la place publique pour demander à d'autres personnes de m'aider, si je n'étais pas intelligente, je n'aurais rien appris» (Madame I, 51 ans).

Il semble donc que les femmes provenant de milieux pauvres vivaient dans des contextes où elles étaient moins scolarisées, devaient apprendre à s'occuper des tâches ménagères très jeunes alors que les répondantes provenant de milieux de classe moyenne pouvaient continuer leur scolarisation. Sept sur neuf des répondantes ont été élevées suivant un modèle traditionnel et différencié selon les sexes où, par exemple, les tâches domestiques (comme, la vaisselle, la lessive, le repassage, la cuisine) étaient réservées aux filles; où les garçons étaient les seuls à être envoyés à l'école; où les garçons pouvaient fréquenter des amis et sortir sans surveillance contrairement aux filles.

De l'autre côté, deux femmes ont grandi selon un modèle où les filles avaient presque les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les garçons. Les rapports de couple étaient plus égalitaires entre les parents dans ces familles également.

Deux profils de répondantes sont donc apparus. En guise d'illustration de ces deux catégories, nous résumerons le profil de deux répondantes, Madame C et Madame D. Si chaque parcours est spécifique, ces deux participantes représentent parfaitement les deux pôles des expériences que les femmes nous ont rapportées.

Madame C

Madame C était la plus jeune participante à l'étude. Au moment de l'entrevue, elle était âgée de 24 ans, et poursuivait ses études universitaires au premier cycle pendant qu'elle travaillait à temps partiel dans la restauration rapide. Elle est née à Port-au-Prince (en milieu urbain), dans une famille de la classe moyenne de deux enfants. Elle a grandi avec les deux parents. Son père était un employé de la fonction publique tandis que sa mère était travailleuse autonome (elle faisait du commerce). Toujours selon ses propos, elle a vécu une enfance heureuse, l'ambiance était harmonieuse à la maison et elle avait tout ce dont elle avait besoin. Selon ses propres propos, sa famille était spéciale. Elle a été socialisée différemment de la plupart de ses amies. Ses parents partageaient les tâches ménagères. Même si en théorie il y avait, entre son frère et elle, une division des corvées de la maison selon le sexe (où la vaisselle, la lessive et le repassage des vêtements lui étaient attribuée), cette division n'était ni stricte, ni respectée, car il y avait presque toujours une servante dans la maison. Depuis son enfance, elle entretient des rapports très étroits avec la religion adventiste. Elle avait beaucoup d'ami (e)s mais, elle sortait presque toujours avec son grand frère, sauf pendant des occasions spéciales. Et dans ces moments-là, elle devait donner des détails sur le lieu et les personnes qui l'accompagneraient à ses parents, à l'avance. Au moment de l'entretien, elle était dans sa deuxième relation de menaj et n'a jamais cohabité avec un partenaire. Son parcours se caractérise par une marge de liberté même si elle s'inscrit dans des rapports

traditionnels quant à la place de la religion, des tâches ménagères et du contrôle des allées et venues.

Madame D

Pour ce qui est de Madame D, elle était la plus âgée du groupe. Lors de l'entrevue de recherche, elle était veuve et âgée de 63 ans. Ses parents l'ont eu alors que son père était marié avec quelqu'un d'autre. Durant son enfance, elle a été déplacée plusieurs fois, tantôt vers la ville, tantôt vers la campagne. Elle a d'abord vécu chez son père où sa belle-mère la maltraitait, ensuite avec sa mère et finalement avec une cousine. Elle n'a jamais été à l'école parce que sa mère trouvait que ce n'était pas fait pour les filles. Du temps où elle vivait avec sa mère, celle-ci travaillait dans les champs et vendait une partie de ses récoltes au marché pour faire vivre la famille. Madame D était la plus jeune de la famille et elle devait s'occuper de tout dans la maison, avec sa sœur, pendant que ses 5 frères s'amusaient et allaient à l'école. Elle n'avait pas d'ami (e)s, ne sortait pas et n'avait aucun rapport avec l'église. À 14 ans, elle a été violée par son voisin et a eu un enfant. Elle allait s'installer avec un homme, quelques années plus tard, de qui elle allait avoir 6 autres enfants. Au moment de la rencontre, madame D était engagé dans une relation sans cohabitation avec un homme marié.

4.2- LES FEMMES ET LEURS RELATIONS DE COUPLE

Les données précédentes nous ont permis de voir que la majorité des femmes ont été socialisées dans un modèle traditionnel et inégalitaire qui personnifie la plupart des stéréotypes sexuels attribués aux hommes et aux femmes dans les sociétés patriarcales. En ce qui a trait à la division sexuelle du travail, par exemple, nous avons vu que dans les différentes familles, ce sont les petites filles qui devaient s'occuper des tâches en rapport avec la maison (comme le ménage ou la cuisine), tandis que les petits garçons ne faisaient rien à la maison ou avaient des tâches qui les amenaient à l'extérieur de la maison: «Moi personnellement je faisais tout. J'étais la plus petite et je faisais tout pour les garçons. Les

garçons ne faisaient rien à la maison» (Madame D, 63 ans). «Comme nous étions trois sœurs, nous étions responsables des tâches ménagères telles que la vaisselle, le ménage et la lessive. Tandis que les garçons étaient responsables d'aller chercher l'eau et s'occuper des animaux dans les champs» (Madame F, 31 ans).

Ce modèle de socialisation différenciait également l'accès des enfants à l'éducation. Nous avons vu comment les filles ont été délaissées au profit des garçons dans plusieurs familles. Les propos d'une répondante en particulier, ont été très éloquents sur cette réalité: «Les (*granmouns*) parents avaient cette habitude de ne pas envoyer les filles à l'école. Ils disaient que la scolarisation a des conséquences négatives sur les filles, elles vont rapporter une grossesse à la maison, tu comprends. Notre esprit va s'ouvrir à l'école et on va apprendre des choses. Les garçons allaient à l'école et nous on restait à la maison pour travailler, on faisait la lessive et on préparait le mangé pour eux» (Madame D, 63 ans). Comme le faisait remarquer N'Zengou-Tayo (1998), dans certains cas, les parents n'ayant pas accédé eux-mêmes à l'éducation trouvent normal de garder leurs filles à la maison et de favoriser les garçons. Quand les filles parvenaient à accéder à l'école, le système éducatif se chargeait de renforcer la transmission des stéréotypes sexuels qui se faisait à la maison. L'une des manifestations de ce renforcement peut être observée dans le fait que, les lieux de représentation des personnages (masculins et féminins) dans la plupart des manuels scolaires haïtiens, sont conformes aux stéréotypes sexuels. Les femmes sont presque toujours représentées dans l'univers de la maison tandis que les hommes sont toujours représentés dans l'univers public (Saurel-Celestin, 2000).

Ces inégalités dans la manière d'éduquer les enfants dans les familles haïtiennes nous amènent à nous questionner sur les rapports de couples des femmes rendues à l'âge adulte. Est-ce que ces inégalités expérimentées à l'enfance figurent parmi les différents bagages qu'elles ont apportés dans leurs couples? Se retrouvent-elles dans le même modèle traditionnel de relation hommes/femmes? Si oui, comment cela se manifeste-t-il? En vue d'explorer ces différentes questions, nous avons abordé les relations de couple des participantes sous plusieurs angles.

4.2.1- La répartition des tâches

La question des tâches a été abordée sous l'angle spécifique des travaux domestiques. On tenait à comprendre le mécanisme de répartition de ces derniers au niveau de leurs propres couples. C'est-à-dire qui les accomplissaient et comment s'accomplissaient-elles? Nous avons relevé les deux groupes de réponses suivants.

4.2.1.1- Les tâches sont accomplies uniquement par la conjointe

Si la majorité des femmes ont appris, dans leurs jeunes âges, que ce sont les filles qui doivent accomplir les tâches domestiques, elles sont également les seules à s'en occuper quand elles sont entrées en couple. En effet, plusieurs répondantes nous ont expliqué que les tâches domestiques ne sont pas réparties dans leurs couples. Voici quelques exemples de leurs propos: «Certains hommes aident effectivement leurs femmes à s'occuper de la maison, mais ce n'était pas le mien. D'ailleurs il n'était presque jamais à la maison. Il ne s'occupait que de son travail [...] Il partait travailler tous les matins et je m'occupais de tout dans la maison» (Madame H, 51 ans). «Il a commencé à me rendre responsable de tout. Je devais faire les tâches ménagères, payer les factures» (Madame B, 29 ans). «Il s'en va travailler tous les matins et moi je reste à la maison. Je fais à manger, je conduis les enfants à l'école, etc. Je fais tout comme d'habitude, comme ça a toujours été le cas depuis Haïti, depuis le temps qu'on vit ensemble» (Madame E, 29 ans).

Par ailleurs, parmi ce premier groupe de répondantes, l'une nous a expliqué que ça ne lui pose aucun problème de s'occuper seules des tâches domestiques, parce qu'elle est la mieux placée en vue de les accomplir. Voici quels ont été ses propos: «Le mari peut cuisiner, mais selon moi, ce n'est pas à lui de cuisiner, mais à la femme. C'est la même chose pour le magasinage des vêtements pour les enfants, laver leurs cheveux et les coiffer. Ce sont des tâches qui reviennent à la femme [...] Le plus souvent les hommes ne savent pas coiffer, ils font la lessive avec négligence, tandis que la femme sera plus ordonnée par exemple dans le tri des couleurs des vêtements. Cela ne veut pas dire que l'homme ne peut le faire, mais selon moi, c'est un rôle qui revient à la mère parce qu'elle le fait mieux (Madame F, 31 ans).

On peut comprendre à cet effet qu'à partir des travaux domestiques de la famille d'origine, les petites filles apprennent à développer une expertise que les garçons ne sont pas sensés posséder, au point que pour certaines catégories de femmes, ce type de travail fait partie intégrante de leur identité féminine, comme le faisait remarquer Neptune-Anglade (1988). D'ailleurs, l'une des répondantes faisait remarquer qu'en plus d'être affectueuse et aimable avec les parents du conjoint, la femme parfaite doit posséder ses dix doigts (*fòk ou konn dix dwèt ou*) (Madame I, 59 ans).

4.2.1.2- Le conjoint aide quelquefois la conjointe

Dans les extraits précédents, nous avons vu des couples où les femmes étaient les seules à s'occuper de leurs maisonnées. Selon les deux extraits qui suivent, deux femmes recevaient ou reçoivent, quelques fois, un peu d'aide de la part de leurs conjoints: «Mais avant je faisais absolument tout dans la maison (la cuisine, le ménage, la lessive) [...] Mon mari a un peu changé, il fait parfois la cuisine, mais ça n'arrive pas souvent» (Madame A, 32 ans). «Parfois il m'aide à faire la vaisselle. Il passe chercher les enfants à la garderie» (Madame E, 29 ans).

Une des deux femmes qui reçoivent l'aide de leurs conjoints, de temps à autre, pour s'occuper de la maison, a tenu à expliquer pourquoi son conjoint n'est pas capable de l'aider davantage. Voici quels ont été ses propos: «Je pense que c'est dû au manque de temps. Je pense que s'il avait du temps, il m'aurait aidé davantage. Par exemple, quand je suis enceinte ou que je viens d'accoucher, il fait davantage de choses, comme par exemple laver le bain, faire les courses, faire la cuisine, etc. Ils les faisaient parce que je n'étais pas capable sinon je les aurais faits» (Madame E, 29 ans).

Par ailleurs, il faut souligner le fait que ces deux femmes ont commencé à recevoir l'aide de leurs conjoints après s'être installées au Québec. Nous reviendrons plus tard sur les changements survenus après l'immigration.

4.2.2- La prise de décision

À première vue, les expériences des participantes peuvent être réparties en trois grands groupes en ce qui a trait à la question des décisions.

4.2.2.1- Les décisions sont prises uniquement par le conjoint

Selon le rapport EMMUS-III (2002), ce sont majoritairement les hommes qui prennent les décisions importantes dans les couples haïtiens. Le premier groupe de données recueillies sur les décisions dans les couples des participantes nous a révélé que quatre d'entre elles n'ont pas leurs mots à dire dans les décisions. Leurs conjoints sont les seuls à décider pour la famille: «C'est mon mari qui prend les décisions [...] Il ne me demande pas mon avis pour savoir si ça va être bon pour moi ou pas» (Madame A, 32 ans). «Vu que j'avais aménagé dans sa maison, il prenait toutes les décisions seul [...] Mon point de vue n'avait pas de valeur, même pour les détails de la maison. C'était lui l'expert et je n'avais pas la voix au chapitre (Madame B, 29 ans). «Il [mon conjoint] ne me consultait pas, on ne prenait pas les décisions ensemble. C'est lui qui prenait les décisions tout seul» (Madame G, 55 ans). «Il ne me mettait même pas au courant de ses décisions. Il faisait toutes ses affaires secrètement» (Madame I, 59 ans).

Non seulement les femmes ne participaient pas aux décisions, mais celles-ci leur étaient souvent annoncées à la dernière minute. C'était la situation de deux répondantes en particulier: «Il me met toujours devant le fait accompli. Il prend toujours les décisions avant de me mettre au courant de la situation. Par exemple, s'il doit acheter quelque chose il me le dit au moment de l'acheter ou après l'avoir acheté » (Madame A, 32 ans). «Il partait à la campagne voir sa mère sans me consulter. Il me l'annonçait juste au moment de partir» (Madame B, 29 ans).

Certaines répondantes n'étaient pas forcément d'accord avec le fait de ne pas participer aux décisions de leurs familles. Deux d'entre elles nous ont rapporté s'être souvent disputées avec leurs conjoints à ce propos: «J'ai discuté de ça avec lui plusieurs fois. Je pense que dans un couple il doit toujours y avoir consultation. Je lui en ai parlé et je pense qu'il doit changer son attitude sinon ça ne marchera pas. Parce que dans un couple,

les planifications doivent se faire ensemble» (Madame A, 32 ans). «Oui je lui ai dit. Je me suis souvent disputé avec lui à cause de ça» (Madame I, 59 ans).

D'autres répondantes ne trouvaient aucun inconvénient au fait de ne pas participer aux décisions. Ça ne les dérangeait pas. C'était le cas d'une répondante en particulier: «c'est lui qui prenait les décisions [...] cela ne m'a jamais dérangé» (Madame G, 55 ans).

Enfin, il faut mentionner que parmi ce groupe de femmes qui affirment ne pas prendre part aux décisions dans leurs couples, l'une a tenu à expliquer le comportement de son mari. Voici quels ont été ses propos: «Je pense également que cette façon qu'il a de prendre les décisions sans me consulter a beaucoup à voir avec sa personnalité, il est comme ça. Il vivait comme ça, il a grandi comme ça, c'est peut-être ce que ses parents lui ont transmis. Je pense qu'avec le temps il va finir par changer ça, mais cela demande beaucoup de travail» (Madame A, 32 ans).

4.2.2.2- Les décisions sont partagées entre les conjoints

Dans quelques couples (trois sur neuf), la responsabilité des décisions semblait être partagée entre les conjoints. En effet, ces répondantes nous ont expliqué qu'elles sont parties prenantes lorsqu'il s'agit de décider pour leurs familles. C'était le cas, en particulier, de Madame E, de Madame F et de Madame H: «On s'entend assez bien dans l'ensemble. On s'entend sur les décisions à prendre [...] il me demande toujours mon avis et quand je le lui donne, il en tient compte. On ne se cache rien » (Madame E, 29 ans). «Nous les [les décisions] prenons ensemble [...] il tient compte de mon avis» (Madame F, 31 ans). «On prenait les décisions ensemble, mais parfois il refusait mes points de vue, il voulait que ça soit les siens qui passent» (Madame H, 51 ans). Néanmoins, ces données permettent de comprendre que, dans les dits couples, même si les points de vue des femmes sont considérés dans les décisions, ce sont toujours aux hommes qu'il revient de décider.

Par ailleurs, il faut souligner que si certaines femmes arrivent à jouir d'une certaine participation dans les décisions de leurs couples, c'est principalement parce qu'elles l'exigent. Ce n'est pas une concession que leurs conjoints font de bons grés. Nous pouvons prendre en exemple les propos de cette répondante: «Avant je ne disais rien,

j'encaissais tout même quand ça me faisait mal. Et c'est toujours moi qui payais les conséquences de ses mauvaises décisions. Mais depuis quelque temps j'ai commencé à élever la voix, à parler, à dire que je dois être consulté aussi» (Madame A, 32 ans).

4.2.2.3- Chacun prend ses propres décisions

Dans l'organisation de quelques couples enfin, chacun des conjoints prenait ses propres décisions sans consulter l'autre partenaire. C'était le cas, par exemple, de Madame C et de Madame D: «On prenait chacun les décisions qui nous concernaient particulièrement» (Madame C, 24 ans). «Normalement les décisions devraient se prendre à deux dans le couple [...] Mais nous autres on ne s'entendait pas de cette façon [...] Je prenais toutes les décisions concernant ma maison. Quand je prenais mes décisions, il ne pouvait rien me dire parce qu'il ne pourvoyait à rien dans la maison. De son côté il prenait ses décisions sans me consulter aussi» (Madame D, 63 ans).

Certains faits intéressants sont à noter dans le cas de ces deux participantes. Au moment où nous avons rencontré Madame C, elle était dans une relation de (*menaj*), et ne cohabitait pas avec son partenaire. Les décisions qu'elles prenaient seules étaient en réalité des décisions en rapport à sa vie privée. En ce qui a trait à Madame D, elle prenait seule les décisions concernant «sa maison» ce qui relève de l'espace privé, ce qui nous ramène au schéma traditionnel d'attribution des espaces privée/publique aux femmes et aux hommes dont parlait Saurel-Célestin (2000).

Nous pouvons comprendre que la situation de la majorité des répondantes, dont Madame H («Il avait souvent le dernier mot sur les décisions, mais je ne transigeais pas quand il s'agissait de l'éducation des enfants») vient appuyer les statistiques de l'EMMUS-III (2002) selon lesquelles les femmes haïtiennes ont souvent le dernier mot dans les décisions relevant de la maison et des enfants, par exemple la nourriture et les besoins quotidiens du ménage (2002, p.9) tandis que les hommes prennent les décisions importantes qui concernent le reste, comme l'achat d'une voiture ou d'une propriété.

4.2.3- La gestion de l'argent

En ce qui concerne la gestion de l'argent dans les couples des participantes, les réalités sont très différentes. Nous les avons regroupés selon les quatre catégories suivantes.

4.2.3.1- Gestion de l'argent uniquement par le conjoint

Selon la première catégorie de données, les répondantes n'ont aucune part dans la gestion de l'argent de la famille. Cette fonction est remplie uniquement par leurs conjoints. Ce sont eux qui décident des priorités, qui s'occupent du budget de la famille.

Si les conjoints sont les seuls à gérer l'argent, ils sont également les seuls à en ramener à la maison. Les extraits suivants témoignent de cette réalité: «Au départ c'est lui qui ramenait l'argent à la maison» (Madame H, 51 ans). «C'est lui qui ramenait l'argent» (Madame I, 59 ans). «Pour bien te dire, je n'ai jamais travaillé de toute ma vie. Depuis que je l'ai rencontré, il a toujours eu du travail et il s'est toujours occupé de moi» (Madame E, 29 ans). Ici les hommes jouent le rôle de seul pourvoyeur.

4.2.3.2- Gestion partagée de l'argent

Pour ce qui est de la deuxième catégorie, la gestion de l'argent est partagée dans le couple. Les conjoints décident ensemble des dépenses à faire: «On dépense ensemble suivant nos besoins, on s'occupe chacun de payer certaines factures» (Madame A, 32 ans).

Certaines fois, le partage de la gestion de l'argent consiste simplement à gérer, chacun de son côté, l'argent qu'on ramène à la maison. C'était le cas de Madame A en particulier : «Mon mari reçoit ses prêts et bourses chaque mois, je reçois mon salaire à chaque deux semaines. On gère chacun l'argent qu'on amène. Je dépense l'argent que j'apporte de la manière que je veux, je ne suis pas obligé de lui donner des explications» (Madame A, 32 ans).

4.2.3.3- Gestion de l'argent relatif aux enfants et à la maison par la conjointe

Il est intéressant de faire ressortir le fait que si certaines femmes font une certaine gestion d'argent dans leurs familles, il s'agit uniquement de celui qui est destiné aux enfants et à l'entretien de la maison. Ces femmes constituent la troisième catégorie de répondantes que nous avons eues: «Bon c'est moi qui gère l'allocation des enfants. Je paie la garderie, le service de garde, etc.» (Madame E, 29 ans). «Il répartissait l'argent en trois parties: la nourriture, mes besoins personnels et l'école des enfants» (Madame F, 31 ans). «La part qu'il me donnait pour le mangé, c'était à moi de savoir comment le gérer, combien de jours ça va durer, si j'allais tout dépenser pour le mangé ou si j'allais faire un peu d'économie» (Madame H, 51 ans). «C'est lui qui ramenait l'argent. Il me donnait une somme chaque jour et c'était à moi de savoir si j'allais la dépenser pour faire à manger ou pas» (Madame I, 59 ans).

Malgré le fait que le budget que ces femmes géraient était alloué à des dépenses spécifiques, elles recevaient encore des directives, de la part de leurs conjoints, sur la manière d'effectuer ces dépenses. C'était le cas de Madame E: «A chaque jour il me donnait une quantité d'argent et c'était à moi de le dépenser comme je l'entendais. La chose qui était claire, c'est que je devais faire à manger parce qu'il fallait que les enfants mangent [...] Mais il me demande toujours de dépenser pour le nécessaire parce qu'on n'avait pas beaucoup d'argent» (Madame E, 29 ans).

Par ailleurs, il est ressorti des discussions que la plupart de femmes n'avaient pas un budget prévu pour leurs dépenses personnelles. Quand elles avaient besoin d'acheter quelque chose pour elles-mêmes, elles devaient économiser l'argent sur la part que leurs conjoints leurs donnaient à gérer: «Si j'ai besoin d'acheter quelque chose pour moi, j'économise sur les dépenses durant un certain temps afin de pouvoir trouver l'argent [...] Si je planifie d'acheter quelque chose, il faut que je m'arrange pour économiser sur ce qu'il me donne» (Madame E, 29 ans).

Enfin, plusieurs de ces femmes nous ont rapporté que même si le budget qu'elles géraient n'était pas grand, c'était à elle que revenait la responsabilité d'économiser pour leurs familles: «C'est moi qui devais économiser pour la famille. Il n'est pas capable de faire

des économies [...] Dès qu'il y a de l'argent sur le compte en banque, il le dépense, c'est à moi d'économiser» (Madame E, 29 ans). «Je place cet argent dans un compte et en cas d'urgence, lorsque mon mari n'a pas d'argent nous utilisons cet argent» (Madame F, 31 ans). «J'économisais sur ce qu'il me donnait pour le mangé en participant à des *sols*» (Madame H, 51 ans).

4.2.3.4- Gestion de l'argent uniquement par la conjointe

Dans le quatrième groupe de réponses, les femmes ont affirmé être les seules à gérer l'argent dans leurs couples, sans la participation de leurs conjoints. L'extrait suivant en témoigne: «C'était moi le chef de la famille, le pilier de la maison. C'est moi qui travaillais dans le commerce et ramenais la nourriture à la maison, j'étais la pourvoyeuse [...] Je payais tout, même ses vêtements. Je lui donnais aussi de l'argent de poche parce que je voulais vivre et avoir la paix (*m te bezwen viv*)» (Madame D, 63 ans).

En somme, les données précédentes mettent en évidence une gestion traditionnelle de l'argent à deux volets sauf dans le cas des femmes qui gèrent uniquement l'argent. Selon le premier volet, ce sont uniquement les hommes qui décident de comment l'argent de la famille sera dépensé. Dans le second cas, les Haïtiennes font une certaine gestion de budget, mais il s'agit spécifiquement de celui qui est alloué aux dépenses de la maison et des enfants, c'est-à-dire d'éléments relevant toujours du privé. Selon cette tradition de gestion, ce sont également les femmes qui doivent s'organiser pour épargner pour la famille. Ce qui leur incombe le poids de l'«économie familiale», selon les termes de Bastien (1985).

Les inégalités constatées dans l'accomplissement des tâches, la prise de décisions et le maniement de l'argent dans les couples des participantes à l'étude nous ont amenées à explorer les rapports qu'elles entretiennent avec leurs conjoints par rapport aux questions de fidélité, de confiance et de respect.

4.3- LA VIOLENCE CONJUGALE ET LES RELATIONS ÉGALITAIRES

4.3.1- La violence conjugale

Il est important de mentionner que la violence conjugale ne figurait pas parmi les thèmes que nous avons prévu d'explorer avec les participantes en lien avec leurs relations de couple. Cependant, il est ressorti des discussions que toutes les femmes sauf une ont expérimenté la violence dans leurs couples sous l'une de ses nombreuses formes connues. Aussi, nous avons considéré ces expériences et nous avons regardé les connaissances que ces femmes avaient de la violence conjugale. C'est principalement ce qui constitue le contenu de la section qui suit.

4.3.1.1- *Connaissance des femmes de la violence conjugale*

En général, les participantes ont une assez grande connaissance de la violence conjugale. La littérature relate souvent l'éventail de documentation disponible sur la problématique de la violence conjugale en Haïti (Longtin, 2010), et les données nous ont montré qu'il s'agit d'une connaissance dont les femmes se sont appropriées. Elles sont conscientes des multiples formes de violence conjugale, de ses manifestations et surtout de ses conséquences sur le couple et la famille. Cette connaissance est assez bien illustrée dans les extraits qui suivent: «si la personne te force à faire l'amour alors que tu n'en as pas envie, c'est de la violence. Même si elle ne te frappe pas, elle peut te parler d'une certaine façon qui peut être considérée comme de la violence. Si par exemple ton conjoint te touche et que tu lui dis non, s'il commence à te dire des paroles déplacées, c'est aussi de la violence» (Madame A, 32 ans). «Quand la personne t'humilie, quand elle te traite mal et te dit de gros mots, c'est de la violence également» (Madame D, 63 ans). «Je pense qu'il y a différentes sortes de violence. Si tu hausses le ton avec une personne, tu fais de la violence. Si tu la frappes, c'est encore de la violence» (Madame E, 29 ans).

Les femmes considèrent que lorsque la violence s'installe dans une famille, les enfants sont les premiers à être affectés au point de reproduire ce qu'ils ont vécu dans leurs propres familles: «On se dispute parfois, parce que comme tu sais (*langak dan toujou mode*), mais on fait toujours en sorte que les enfants ne comprennent pas. Quand on a des enfants, on doit les éduquer d'une façon à ce qu'ils sachent comment se comporter avec

leurs femmes ou leurs maris plus tard, on ne doit pas faire n'importe quoi devant eux» (Madame D, 63 ans).

Certaines des répondantes n'ont pas toujours eu cette conscience de la violence conjugale, elles l'ont développée avec le temps. C'est le cas de Madame B: «À présent je comprends la violence d'une autre façon. Avant quand on me disait violence je voyais uniquement les coups et blessures, mais maintenant je la vois comme étant plus que ça» (Madame B, 29 ans). Les femmes ont été plusieurs à reconnaître qu'une fois prise dans le cycle de la violence, la victime a beaucoup de difficultés à s'en sortir: «À ce moment-là, tu es sans défense devant lui. Il a l'habitude de te faire céder, tu n'auras pas d'autre choix que de lui céder» (Madame A, 32 ans).

Enfin, deux des répondantes ont identifié la magie et le vaudou comme des moyens utilisés par certains hommes pour faire violence sur leurs conjointes et les contrôler. Voici quels ont été leurs propos plus exactement: «Il [mon conjoint] a failli me tuer une fois, en usant de la magie» (Madame D, 63 ans) «Ils [certains hommes] vont aller d'abord chez un *hougan* (prêtre vodouisant), user de la magie afin de pouvoir garder le contrôle dans la relation» (Madame B, 29 ans)

4.3.1.2- Expériences des femmes de la violence conjugale

Les données de l'étude ont corroboré ce que dit la littérature à propos du phénomène de la violence conjugale en Haïti. La violence exercée à l'égard des femmes et des filles est transversale à l'ensemble de la société haïtienne, indépendamment des conditions sociales, du niveau d'éducation, du statut matrimonial et des convictions religieuses des victimes (CHREPROF, 1996, cité dans Manigat, 2002). Nous avons vu, en effet, que certaines femmes ont subi de mauvais traitements lorsqu'elles étaient enfants et que presque toutes les répondantes (huit sur neuf) ont expérimenté la violence dans leurs couples. Pour certaines, la violence était physique, tandis que pour d'autres elle était psychologique ou économique. Pour quelques unes, enfin, elle revêtait plusieurs formes à la fois. Toutefois, la violence physique et la violence psychologique étaient les formes les plus expérimentées par les femmes. Le tableau suivant résume ces différentes expériences.

Tableau II : Les expériences de la violence conjugale des participantes à l'étude

Forme de violence	Illustration
Violence physique	<p>Mon conjoint était très jaloux, mais moi je n'avais pas le droit de faire de la jalousie. Et je me rappelle qu'il m'a frappé deux fois à cause de cela (Madame B, 29 ans).</p> <p>Chaque fois qu'il rentrait à la maison le soir, il (<i>aji sou mwen</i>) m'injuriait, me battait pour sa sœur. Ça lui importait peu de connaître la vérité, dès que sa sœur lui rapportait quelque chose à propos de moi, il me frappait (Madame H, 51 ans).</p> <p>Tu sais comment sont les hommes haïtiens, c'est dans leur habitude de faire violence sur les femmes (<i>se travail yo sa</i>). Il m'a frappé une fois, on se disputait à cause de sa première conjointe (Madame I, 59 ans).</p>
Violence économique	<p>Je devais faire les tâches ménagères, payer les factures. Il contrôlait mon argent, je ne pouvais pas le dépenser comme je voulais, même pour acheter des vêtements (Madame B, 29 ans).</p>
Violence psychologique (verbale)	<p>après l'amour il me critiquait toujours [...] Il me disait par exemple «je ne sais pas ce que tu as foutu aujourd'hui, tu as été très médiocre, je ne sais pas ce qui te passait par la tête, et si tu continues de cette manière tu vas avoir des problèmes» (<i>ou menm menm, jodia la mpa konn saw remet. Jodia, ou pa bon menm, mpa konn sak pasew, e siw kontinye konsa bagay la pap bon pou ou non</i>) (Madame B, 29 ans).</p> <p>Le gars voulait vraiment passer pour un tyran. Il voulait tout savoir, il ne voulait pas que j'aie vu mes amis (Madame C, 24 ans).</p> <p>Parfois il me faisait des choses qui faisaient en sorte que je ne vivais pas (<i>pa fwa m santim pap viv</i>). Parfois il dit des choses qui ne me font pas plaisir du tout [...] Une fois j'étais parti vendre au marché [...] Je suis revenue un peu plus tard dans la journée pour ramener l'argent et je l'ai trouvé en train de faire de la magie en plein milieu de la chambre avec ses amis, ça m'avait vraiment fâché (Madame D, 63 ans).</p> <p>je suis sorti une fois sans lui et je lui ai laissé le bébé. Il m'a appelé au téléphone, au lieu de me parler, il m'a fait entendre les pleurs du bébé et il a raccroché. C'était une façon de me dire de rentrer à la maison (Madame E, 29 ans).</p> <p>À partir de là, il a commencé à voir d'autres femmes, il trouvait que je n'étais plus assez bien pour lui. Un beau jour, pendant que je discutais avec lui, il m'a dit qu'il ne sortait plus avec des noires, désormais il voulait fréquenter de femmes au teint clair (<i>li dim mwen menm kounyea m pa mange berejenn anko, kounyea se tomat m mange. Sa vle di li pa pran fanm nwa anko, se fanm grimelle li pran. Mdil bòn vi a kontinye monfrèm nan. Mwen di mpa gen problem, si se mwenk te mache chache</i></p>

	<p><i>nan menw, ou ban mwen, mpa gen problem, men mkonen gen yon bondye. M finn dil sa epim vire m ale.</i>) (Madame I, 59 ans).</p> <p>D'habitude quand je m'en vais faire les courses, je m'habille très bien [...] Dans ces moments-là, il me traite de pute comme le reste de ma famille (Madame I, 59 ans)</p>
Violence affective	<p>Il me faisait du chantage émotionnel. Il savait bien que c'était difficile pour moi de retourner chez mes parents, alors il me forçait à accepter tout ce qu'il faisait. Il rentrait tard à la maison et pour couronner le tout, il a commencé à sortir avec l'une de mes meilleures amies (Madame B, 29 ans).</p>
Irresponsabilité et Abandon paternel	<p>Le monsieur voulait prendre l'enfant, mais ma mère ne voulait pas le lui donner. Il m'a dit que si je refuse de le lui donner, il ne va pas s'en occuper (Madame D, 63 ans).</p> <p>J'ai découvert qu'il était déjà engagé, j'ai décidé de le quitter. je lui ai demandé s'il voulait m'aider avec mon enfant [...] il ne s'en est pas occupé [...] Je me suis débrouillée toute seule pour faire l'éducation de mon enfant (Madame G, 55 ans).</p> <p>Quand je l'ai quitté, j'étais déjà enceinte de mon deuxième enfant sans le savoir, le premier était alors âgé de 9 mois [...] Je l'ai mis au courant de la situation, mais il ne m'a jamais rien dit [...] Je n'ai jamais eu de ses nouvelles depuis et je n'ai jamais reçu une gourde³⁰ de sa part [...] Pendant que j'étais avec les deux premiers enfants, j'ai rencontré le deuxième monsieur, il m'a mis enceinte et il a quitté le pays. Il ne m'a jamais donné de nouvelles et ne m'a jamais rien envoyé pour l'enfant (Madame I, 59 ans).</p>
Violence sexuelle	<p>Quand j'avais envie et que lui n'avait pas envie, on ne faisait pas l'amour. Quand c'est lui qui avait envie, je ne pouvais pas dire non [...] Si par exemple je n'étais pas d'humeur à faire ce qu'il demandait ou que je disais être fatigué, il exigeait que je me concentre et que je le fasse de la manière qu'il le souhaitait.</p> <p>Même quand il n'utilisait pas un ton autoritaire, en voyant le contenu de ce qu'il demandait on voyait qu'il était en train d'exercer un certain pouvoir (Madame B, 29 ans).</p> <p>À cette époque, j'avais 14 ans, j'étais en forme, il m'a prise pour une adulte, il m'a violé et je suis tombée enceinte. Il s'est sauvé après, ce sont les voisins qui m'ont amené à l'hôpital. J'ai eu l'enfant. Il a voulu m'épouser après, mais je n'étais pas d'accord (Madame D, 63 ans).</p>

³⁰ Monnaie haïtienne

Si presque toutes les répondantes ont expérimenté la violence conjugale sous une forme ou sous une autre dans leurs couples, l'une d'entre elles nous a rapporté qu'elle n'a jamais été victime de violence dans ses relations de couple. Il s'agit de Madame G, une répondante âgée de 55 ans: «je ne l'ai [la violence conjugale] jamais vécu, donc je ne peux pas t'en parler». Il est intéressant de faire remarquer que cette répondante assimile la violence uniquement aux coups et injures. Car si elle affirme n'avoir jamais été victime de violence, elle nous a rapporté certains événements qui sont survenus dans ses rapports avec ses conjoints et qui constituent, en réalité, des actes de violence affective et d'abandon paternel: «j'ai découvert qu'il était déjà engagé, j'ai décidé de le quitter. Je lui ai demandé s'il voulait m'aider avec mon enfant [...] il ne s'en est pas occupé [...] Je me suis débrouillée toute seule pour faire l'éducation de mon enfant (Madame G, 55 ans). Il est donc possible d'affirmer que cette répondante a été victime de violence conjugale sans être capable de l'identifier comme telle. Cette situation nous amène à conclure que toutes les répondantes à l'étude ont, en réalité, été victimes de violence conjugale.

4.3.1.3- Justification du comportement du conjoint

Il est à noter que certaines femmes ont tenu à justifier les comportements violents de leurs conjoints. C'était le cas surtout de Madame D et de Madame I: «Ça [la violence conjugale] peut être une preuve d'amour parce que le mari ne veut pas perdre sa femme ou un manque de confiance» (Madame D, 63 ans). «Il m'a frappé une fois, on se disputait à cause de sa première conjointe [...] Mes premiers enfants ne voulaient pas que je reste avec lui après ça. Mais je leur ai fait comprendre que ce n'était pas de sa faute, c'est la faute de l'autre femme qui a usé de la magie. Depuis le temps que je suis avec lui, il a fait beaucoup de choses pour moi. Il m'a demandé pardon et je lui ai pardonné» (Madame I, 59 ans).

Au regard de ces extraits, nous pouvons comprendre que même si les femmes reconnaissent que la violence conjugale relève d'un choix du partenaire en vue de les contrôler, certaines d'entre elles acceptent ce contrôle dans la mesure où il est justifiable à leurs yeux. Cela nous ramène à la question de la banalisation et de l'acceptation de la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti soulevée dans la littérature. En effet cette forme de violence serait légitimée par la société haïtienne (Marchand, 2011), parce

qu'elle relèverait également d'un héritage collectif de la colonisation (Gauthier, 1985 cité dans Manigat, 2002) ce qui amènerait un certain nombre de femmes à identifier, elles-mêmes, des raisons pour lesquelles il est normal qu'un homme violente sa conjointe (EMMUS-III, 2002).

4.3.2- La fidélité, la confiance et le respect

La violence faite aux femmes émane des inégalités qui existent entre les sexes et permet aux hommes d'exercer du contrôle et du pouvoir sur les femmes (SOFA, 2011). Ceci nous a amenés à regarder le degré d'autonomie et d'indépendance des participantes dans leur relation de couple. Leurs points de vue permettent de mettre en évidence les deux modes de rapports suivants: 1) Certaines femmes sont contrôlées dans leurs couples; 2) Le contrôle est absent dans certaines relations de couple des répondantes. Ces modes de rapports de couple seront analysés dans les sections qui suivent.

4.3.2.1- La présence de contrôle dans le couple

Rappelons tout d'abord que lorsqu'elles étaient jeunes filles plusieurs répondantes étaient confinées dans l'espace «privé» de la maison qui est un espace très surveillé. Certaines d'entre elles nous ont rapporté avoir souvent été placées sous la surveillance de leurs frères, pour sortir de la maison. Cela nous amène à comprendre que le contrôle des hommes a fait partie du mode de socialisation des participantes. Rendues adultes, la situation de contrôle se reproduit avec leurs conjoints.

En effet, certaines femmes nous ont rapporté qu'elles subissent un certain contrôle de la part de leur conjoint: «Parfois je ressens un léger manque de liberté, par rapport à ce que veut notre culture. Les hommes haïtiens aiment pouvoir tout contrôler» (Madame A, 32 ans). «Avant il se faisait passer pour quelqu'un de libre, de libéral [...], mais c'était faux. Quand on vivait ensemble, je devais obéir à ses ordres. J'ai compris que les relations de couple diffèrent énormément selon que l'on vit sous le même toit ou pas» (Madame B, 29 ans).

Ce «contrôle» s'exerce principalement par le contrôle de leurs faits et gestes. Ils sont intéressés à savoir où elles sont et ce qu'elles font en permanence. C'était la situation de plusieurs femmes dont les propos sont rapportés dans les extraits suivants: «Quand la personne t'appelle cinquante fois dans la journée pour te poser la même question à chaque fois, tu as la sensation d'être sous surveillance [...] Par exemple quand il est à l'école et que je suis à la maison en attendant de partir travailler, il va m'appeler plusieurs fois pour savoir ce que je fais (Madame A, 32 ans). «Au commencement je pouvais sortir comme je voulais, mais peu de temps après, il a commencé à me harceler au téléphone pour savoir où j'étais, qu'est-ce que je faisais. Il chronométrait mes sorties» (Madame B, 29 ans). «Tous les hommes sont comme ça. Qu'ils soient blancs ou qu'ils soient noirs. Ils veulent toujours contrôler et savoir où l'on va et l'heure à laquelle on sera de retour [...] dès qu'il [mon conjoint] m'appelle il me demande toujours où je suis» (Madame F, 31 ans). «Normalement, il voulait toujours savoir où j'étais» (Madame H, 51 ans).

Selon les répondantes, ce contrôle se base sur un manque d'assurance ressenti par le conjoint et sur des soupçons d'infidélité. Quatre femmes en particulier ont relaté ce manque de confiance dans leurs propos: «Ça me donne l'impression qu'il manque d'assurance, de confiance. C'est possible qu'il se mette en tête que pendant son absence, j'en profite pour aller faire d'autres choses. Il sait bien que je n'ai pas grandi auprès de personnes infidèles, mais comme il sait que je commence à comprendre dans quel pays on vit, qu'on n'est plus en Haïti, il pense peut-être que j'ai changé» (Madame A, 32 ans). «Il n'avait plus confiance en moi [...] Il n'avait pas les moyens de m'offrir tout ce que mes parents m'offraient. Il savait que je ne pourrais pas tenir longtemps dans ces conditions [...] alors il devenait de plus en plus inquiet» (Madame b, 29 ans). «Il avait des doutes sur moi, il était jaloux. Il ne me faisait pas confiance» (Madame D, 63 ans). «Mon conjoint était jaloux, quand je sortais, il se mettait toujours en tête que d'autres hommes me voyaient et me parlaient. Je ne pouvais pas avoir des amis» (Madame H, 51 ans)

Il faut mentionner également, que certains conjoints vont jusqu'à surveiller l'apparence physique de leurs conjointes en vue de maintenir ce contrôle. C'était le cas de Madame H et de Madame I en particulier: «Il [mon conjoint] ne voulait pas non plus que je sois bien

habillée quand je sortais. Il pensait qu'en étant habillée de cette façon, je pouvais rencontrer quelqu'un d'autre» (Madame H, 51 ans). «Ils [les hommes en général] n'aiment pas quand tu t'habilles bien pour sortir. D'habitude quand je m'en vais faire les courses, je m'habille très bien [...] Mais ça ne lui plaisait pas » (Madame I, 59 ans).

4.3.2.2- L'absence de contrôle dans le couple

Par ailleurs, si plusieurs répondantes ont affirmé être contrôlées dans leurs couples, une répondante comme Madame G n'a jamais eu à confronter ce problème. Elle était libre de faire ce qu'elle voulait: «je ne ressentais aucune pression [...] je ne vivais pas ce genre de chose (Madame G, 55 ans).

Enfin, l'une des répondantes nous a rapporté avoir perdu le respect de son conjoint après avoir quitté la maison de ses parents pour s'installer avec lui dans sa garçonnière: «Quand j'étais chez mes parents, mon conjoint avait plus de respect pour moi. Nos rapports ont complètement changé [...] parce que c'est moi qui avais pris la décision de venir vivre avec lui. Je n'avais plus de valeur à ses yeux [...] Par exemple, à chaque fois qu'on avait fini de faire l'amour, il me tournait le dos [...] Je comprends cela aujourd'hui comme un manque de respect et d'amour pour moi» (Madame B, 29 ans).

4.3.3- En guise de conclusion : deux profils de relations conjugales

Les données de cette recherche permettent de comprendre que les femmes ne constituent pas un bloc monolithique du point de vue des rapports de couple. Si selon la littérature (Bastien, 1985; N'Zengou-Tayo, 1998; Saurel-Célestin, 2000), la société haïtienne assigne aux femmes des rôles et des tâches spécifiques, qui contribuent à les camper dans une position différente et inférieure à celle des hommes; les résultats des entretiens permettent de nuancer cette position. Autant que les expériences de socialisation des femmes nous ont permis d'identifier deux modèles suivant lesquels elles avaient été socialisées, leurs différentes expériences de couple nous ont permis de dégager deux principaux schémas de relations de couple. En effet, même si la grande majorité se retrouve dans des rapports traditionnels qui reproduisent les modèles inégalitaires de

relations hommes/femmes dans lesquels elles ont grandi, quelques femmes, au contraire, sont parvenues à développer des rapports de couples qui diffèrent des modèles auxquels elles ont été exposées à l'enfance.

Nous avons vu que dans le cas de participantes comme Madame A, Madame B, Madame H ou encore Madame I, il n'y a pas de partage de pouvoirs dans le couple. Que ce soit au niveau des tâches domestiques, de l'argent, des décisions, du respect ou de la confiance, elles jouent des rôles qui diffèrent de ceux de leurs conjoints, et ce sont les conjoints qui donnent les directives. On a également vu que ces femmes sont victimes de plusieurs formes de violence conjugale et que leurs conjoints exercent un certain contrôle sur leurs déplacements. Nous avons vu enfin que ces femmes ne se sentent pas respectées et ne bénéficient pas de la confiance de leurs conjoints.

D'un autre côté, des participantes comme Madame C et Madame F évoluent dans des couples où les rapports sont beaucoup plus égalitaires. Elles participent aux décisions et font une cogestion du budget du couple. Toutefois, il faut souligner le fait que ces femmes ont également expérimenté la violence conjugale. Il est intéressant de faire remarquer que ces deux participantes (Madame C et Madame F) figurent également parmi les femmes qui ont grandi dans la classe moyenne. En ce qui a trait à Madame F en particulier, les données nous ont montré que si elle trouve important de négocier la gestion de l'argent et des décisions dans son couple, elle trouve également important d'accomplir seule les tâches ménagères parce qu'étant enfants, ce sont ses sœurs et elle qui s'en occupaient.

Il faut remarquer que même si certaines aimeraient qu'il y ait un partage au niveau des tâches domestiques dans le couple, elles soulignent que ce partage doit se faire dans des circonstances particulières (comme après un accouchement) parce qu'à leur sens, c'est à la femme qu'il revient de les accomplir normalement. Tous les éléments présents dans ce chapitre semblent alimenter l'analyse intersectionnelle en nous obligeant à tenir compte non seulement du genre mais également de la classe sociale pour mieux saisir la situation des femmes rencontrées.

CHAPITRE 5

LES DISCOURS SUR LA SEXUALITÉ ET LES PRATIQUES SEXUELLES

Ce second chapitre de résultats aligne les données qui ont été recueillies spécifiquement sur la sexualité des répondantes. Selon la perspective féministe, la sexualité est conditionnée par les rapports sociaux de sexes. Il s'agit d'un «lieu» social dans lequel les partenaires interagissent en fonction «des discours et des normes sociales» (Lang, 2011, p.2). Toujours selon le discours féministe, le patriarcat permet aux hommes de détenir le pouvoir sur les femmes dans les différentes sphères de la société et la sexualité n'en est pas exempte (Lang, 2011). En effet, nous explique Tabet (2004), dans un contexte de domination masculine, la sexualité n'est pas un échange réciproque entre les deux sexes.

Vu que le sens attribué au concept de sexualité dans cette recherche englobe à la fois l'acte sexuel proprement dit et les diverses attitudes et perceptions qui l'entourent, le chapitre aborde deux aspects particuliers de la sexualité des femmes :1) la perception qu'elles en ont et 2) la manière dont elles la vivent au quotidien dans leurs couples.

5.1-LES PERCEPTIONS DE LA SEXUALITÉ DES FEMMES RENCONTRÉES

Les répondantes ont exprimé différentes perceptions de la sexualité. Le regroupement de leurs récits a permis de dégager les cinq thèmes suivants: 1) La sexualité comme obligation conjugale; 2) La sexualité comme stratégie de gestion de conflit; 3) La sexualité comme bien matériel; 4) La sexualité comme alliance économique et 5) La sexualité comme besoin naturel.

5.1.1- La sexualité et le couple

5.1.1.1- La sexualité comme une obligation conjugale pour la femme

Les femmes rencontrées perçoivent la sexualité comme une composante importante de la relation de couple. Les données ont mis en évidence le fait que la majorité des répondantes ont des visions traditionnelles de la sexualité dans lesquelles elles accomplissent un devoir en tant que femmes et épouses.

Toutes les femmes, à l'exception de deux, considèrent en effet le sexe comme une obligation conjugale formelle. La femme ayant fait le choix de s'engager auprès d'un conjoint a le devoir de répondre à ses besoins sexuels. Voici quels ont été leurs propos: «le Seigneur a créé l'homme et la femme pour être ensemble. C'est la raison pour laquelle on est obligé de le faire» (Madame D, 63 ans). «J'estime que j'ai des obligations envers lui en ce sens» (Madame A, 32 ans). «Quand quelqu'un sort avec toi et qu'il s'est marié avec toi, il l'a fait pour deux grandes raisons. Tu dois lui être utile, et tu dois faire l'amour avec lui, c'est pour ça [faire l'amour] qu'il t'a épousé, tu es sa femme, tu es là pour ça. [...] Quand ton mari veut faire l'amour, tu dois accepter dès que tu peux [...] Parce que, s'il voulait coucher librement avec tout le monde, il ne t'aurait pas épousé. S'il t'a choisi en particulier, tu dois lui être utile en tout (*depil mandew fi, ou dwe bay depiw kapab, paske se mariw li ye, se pou sal marye avew. Sil te bezwen lib nan laria li ta pral pran kenpot fi sanl pa marye. Lefet kel pranw lan, ou dwe itil li nan tout sans*) (Madame D, 63 ans).

Cette obligation de faire l'amour qui est faite à la femme engagée se matérialise principalement par l'impossibilité de dire non à son conjoint. Les deux extraits qui suivent illustrent bien cette position: «S'il a envie de faire l'amour et que je refuse, cela veut dire que je ne satisfais pas ses désirs sexuels, parce que je vois bien qu'il en a envie. [...] Oui elle [la femme] doit, elle est là pour ça [faire l'amour] d'après moi. C'est moi qui suis sa femme et je sais pertinemment que c'est avec sa femme qu'il doit faire ce genre de chose, donc si je lui dis non et que je ne satisfais pas ses désirs, qui est-ce qui va le faire? Je ne sais pas si j'ai raison ou si j'ai tort, mais c'est comme ça que je le vois, c'est mon rôle dans le couple» (Madame E, 29 ans). «Je n'ai jamais dit non. S'il le veut,

il le prend [...] Du moment qu'il me dit qu'il a envie de faire l'amour, je ne lui dis jamais non. C'est un devoir pour moi en tant que femme mariée» (Madame F, 32 ans).

Être capable de répondre aux besoins sexuels de son conjoint est quelque chose de très important pour une femme. Elle doit dire oui, même si elle doit parfois faire semblant. C'était le point de vue d'une répondante: «Parfois j'accepte de faire l'amour juste pour satisfaire ses besoins à lui, tu comprends ? Parfois je fais semblant» (Madame A, 32 ans).

Cette «sexualité obligation» exprimée par les femmes considère également le corps de la femme comme étant la propriété exclusive des hommes. Les extraits nous ont montré comment la majorité des femmes trouvent normal de ne pas négocier l'acte sexuel. Deux des répondantes ont précisément rapporté que leurs sexes appartenaient à leurs conjoints si bien qu'ils leur imposaient leurs manières de vivre la sexualité: «À un moment donné, on n'avait plus de rapports sexuels, parce qu'il [mon conjoint] était devenu impuissant [...] Il a failli me tuer une fois, en usant de la magie, parce qu'il était impuissant et que moi j'étais très en forme, il avait des doutes sur moi, il était jaloux. Il ne me faisait pas confiance» (Madame D, 63 ans). Ces données viennent appuyer les constats qui ont déjà été faits par Tabet (2004) sur la société haïtienne. Constats suivant lesquels, les hommes imposent aux femmes leurs propres visions et leurs propres modèles de sexualité en usant souvent de la violence.

Parmi toutes les femmes qui reconnaissent que le sexe est une obligation conjugale formelle, il y en a qui obéissent à cette obligation rigoureusement, tandis qu'il y en a qui pensent qu'il y a des exceptions. En effet, certaines répondantes ont été beaucoup moins catégoriques sur l'obligation de la femme de faire l'amour. Elles estiment que les femmes ont une certaine marge de manœuvre, dans le couple, pour décider de faire l'amour ou non: «Elle [la femme] peut dire non. Si elle n'a pas envie, si elle n'est pas d'humeur, si elle a des soucis, elle a le droit de dire non» (Madame H, 51 ans). Toutefois elles croient qu'il y a une certaine limite à ne pas dépasser: «Même si effectivement on n'est pas capable de le [faire l'amour] faire, on ne peut pas toujours dire non. Il faut accepter de temps en temps (Madame D, 63 ans).

En outre, le mariage confère à la femme une certaine valorisation sociale qui rend son obligation sexuelle beaucoup plus contraignante. L'une des répondantes estime en effet que si la femme engagée auprès d'un conjoint a le devoir de faire l'amour chaque fois qu'il le souhaite, ce devoir est beaucoup moins contraignant pour elle si son conjoint ne lui a pas passé la bague au doigt et s'il ne la respecte pas: «si la femme est mariée et qu'elle a une bonne relation de couple avec son mari, qu'il l'a compris et qu'il ne la trompe pas, la femme doit répondre aux besoins sexuels de son mari» (Madame G, 55 ans).

Il y a deux participantes, enfin, qui affirment que pour elles le sexe n'est pas une obligation conjugale. Selon la première répondante, certaines femmes ont la liberté de dire non à leur conjoint autant qu'elles le souhaitent. Toutefois, reconnaît-elle, il ne s'agit pas de la réalité de beaucoup d'autres femmes: «Personnellement j'avais la possibilité de dire non à mon partenaire quand je ne voulais pas faire l'amour. S'il était fâché, c'était son problème. Mais je reconnais que ce n'était pas forcément le cas pour beaucoup d'autres femmes. Certaines d'entre elles, quand elles disent non, ça crée des problèmes dans le couple, ça peut amener la séparation, l'infidélité du conjoint, mais moi ce n'était pas mon cas. Pour certaines, le mot non n'existe pas» (Madame C, 24 ans). Pour ce qui est de la deuxième répondante, le sexe dans le couple constitue un partage d'intimité plutôt qu'une obligation: «je la [sexualité] comprends comme le fait de se donner entièrement à quelqu'un qu'on aime et qui nous aime. Et je comprends aussi le fait d'avoir des relations sexuelles avec une personne comme étant partager ce qu'on a de plus intime avec elle» (Madame B, 29 ans). Si ces deux répondantes sont les seules qui n'adhèrent pas à la perception des relations sexuelles comme une obligation conjugale au féminin, elles sont également les seules à ne pas avoir été exposées à des rapports de couples de type très traditionnel dans leurs familles d'origine.

5.1.1.2- La sexualité comme stratégie de gestion de conflits dans le couple

Si les femmes sont obligées de faire l'amour, au gré de leurs conjoints, une fois qu'elles ont décidé de se mettre en couple, la sexualité leur permet également d'éviter et de gérer les conflits de couple. Sur les neuf femmes rencontrées lors des entrevues, quatre ont

rapporté une certaine utilisation de leurs sexes en vue de prévenir certains problèmes de couples.

Certaines fois, la sexualité permet à la femme d'éviter les soupçons d'infidélité: «Si je ne le fais pas, il peut se mettre en tête que je suis avec quelqu'un d'autre. Il peut se fâcher et ça peut nous mener à la séparation. Il peut aussi se dire que c'est parce qu'il n'a pas beaucoup d'argent, enfin il peut se poser beaucoup de questions qui n'ont pas de réponses, tu comprends [...] c'est ainsi que la plupart des hommes analysent ce type de cas» (Madame A, 32 ans).

Parfois, elle permet d'éviter de se faire cocue. C'était la position de plusieurs répondantes: «s'il me demande de faire l'amour avec lui et que je lui dis non sans aucune raison et qu'il décide d'aller faire l'amour avec une autre femme, je n'aurai pas à me plaindre parce qu'il me l'avait déjà demandé. Si je ne suis pas malade, je ne vois pas de raison de lui dire non» (Madame F, 31 ans). «Parfois je fais semblant, je lui donne ce dont il a besoin de peur qu'il n'aille voir ailleurs» (Madame A, 32 ans). «Je m'arrange toujours pour satisfaire ses désirs sexuels parce que je ne veux pas qu'il aille voir ailleurs [...] Si je lui dis non, il va aller le chercher ailleurs. Je ne veux pas que ça m'arrive. J'ai souvent entendu des femmes raconter comment leurs maris sont allés voir ailleurs après qu'elles aient dit non, ou parce qu'elles sont tombées enceintes, et moi je ne veux pas que ça arrive à mon couple. Je lui donne toujours ce qu'il veut (*Se youn nan rezon kife m toujou ap dil bon kisaw bezwen? Poukisaw toujou ap koze ak lot fi? Eske se bagay m pafe avew ase? M toujou ap pozel kesyon saa. M dil si se pou sa, mpa kwew gen rezon*)» (Madame E, 29 ans).

Enfin le sexe de la femme lui permet de résoudre les problèmes qui ont déjà surgi dans le couple: «Avant j'acceptais toujours de faire l'amour, mais quand on a commencé à avoir des problèmes je pouvais passer un mois sans rien faire avec lui pour le punir [...] s'il m'avait fait quelque chose, il me demandait pardon pour me faire changer d'avis (Madame H, 51 ans).

5.1.2- La sexualité et les échanges économiques

5.1.2.1-La sexualité comme une monnaie d'échange, une marchandise et un bien

Parallèlement à la perception de «sexualité obligation» rencontrée dans les récits précédents, les données ont révélé une seconde catégorie de perceptions de la sexualité féminine qui lui confèrent une connotation économique. En effet, la quasi-totalité des répondantes à l'étude (sept sur neuf) considère la sexualité comme une monnaie d'échange. Le sexe de la femme représente un bien matériel d'une grande valeur: «Il [le sexe de la femme] a beaucoup de valeur. (*Bon jis kote bagay saa ye laa, siw pa lagel lib pagen moun ki ka jwenn li. E si yon moun vini tou se lil wel vle jwenn, fok li itil ou. Li pa kotel yea pou rien, li pap vann nan lari. Se pa tankou biwo saa oubyen meb sa, li lwen. Se yon kondisyon ki pou few rive kotel yea*). S'il est caché à cet endroit [entre les jambes], ce n'est pas sans raison. Il n'est pas en vente libre comme ce meuble³¹ il faut remplir certaines conditions pour arriver jusqu'à lui» (Madame D, 63 ans). «Mon sexe, c'est ça que le seigneur m'a donné pour vivre, si je te le donne, tu dois pouvoir me donner des choses (*met nan menm*)» (Madame I, 59 ans).

Conséquemment à cette valeur, l'usage du sexe de la femme doit lui rapporter «quelque chose» en retour, particulièrement de l'aide économique. Les répondantes ont été nombreuses à s'exprimer en ce sens: «Mon sexe appartient à mon homme dans la mesure où il s'occupe bien de moi [...] Dès que tu n'es pas capable de m'aider, je m'en irai [...] Si je prends quelqu'un et qu'il n'est pas capable de m'aider économiquement je ne peux pas rester avec lui (*m paka nan griyen dan avel*). Avec quoi est-ce que je vais vivre? C'est avec de l'argent qu'on vit» (Madame I, 59 ans). «Il [le conjoint] doit l'aider, s'il ne peut pas le faire alors il doit partir [...] En Haïti, on paye le loyer par année, mais ici c'est tous les mois, et les mois passent vite. Alors si un homme ne m'aide pas, c'est préférable que je reste seule» (Madame G, 55 ans). «Les jeunes filles d'aujourd'hui s'occupent des hommes dont elles sont amoureuses, tandis que c'est l'inverse qui est normal» (Madame D, 63 ans). «Si les parents pouvaient choisir pour les enfants, ils choisiraient tous quelqu'un qui soit capable d'aider financièrement» (Madame H, 51 ans). «Mes parents ne

³¹ La table autour de laquelle nous étions assises lors de l'entrevue.

voulaient absolument pas, ils disaient que le gars en question était trop pauvre pour moi» (Madame I, 59 ans).

Toujours selon ces données, la valeur économique accordée au sexe est un dénominateur commun entre toutes les femmes. Selon certaines répondantes, toutes les femmes s'attendent à recevoir «quelque chose» de la part de la personne avec laquelle elles couchent, même si certaines ont de la difficulté à se l'avouer. L'une des répondantes a été particulièrement formelle à ce sujet: «les gens disent toujours qu'ils ne sont pas avec leurs partenaires par intérêt, mais il y a toujours un intérêt quelque part. Ton intérêt peut ne pas être clairement défini. Il peut être également négociable (*pouw ta di selman se pou rezon sa, e si rezon sa pa mache ou pap rete*) selon ton niveau socio-économique, mais il y a toujours un intérêt, toujours» (Madame B, 29 ans).

D'ailleurs avant même de songer à coucher avec un homme, nous explique la même répondante, la femme doit avoir vu ce que l'acte va lui rapporter: «Le fait de se donner entièrement à quelqu'un devrait supposer qu'on a déjà vu tout ce qu'il est possible d'avoir en retour (*se paske mwen gentan we tout sa mwen ka jwenn an retour kife mwen ka balil*)» (Madame B, 29 ans).

Si certaines femmes ont du mal à avouer l'intérêt économique qu'elles défendent dans leurs relations de couples, d'autres n'ont jamais eu du mal à assumer cette position: «je ne voulais pas vraiment m'engager avec un homme, mais j'étais surtout attiré par leurs promesses afin de pouvoir assurer l'éducation de mes enfants» (Madame G, 55 ans). Toujours selon ces répondantes, si la femme ne se fait pas aider économiquement par son conjoint parce qu'elle n'en a pas besoin, la société va le lui reprocher: «Si elle [la femme] a de l'éducation, qu'elle a un bon travail et qu'elle est capable de répondre à ses propres besoins, un homme avec de l'argent n'est pas nécessaire, mais la société ne le voit pas de cette manière (*sosyete a pa wel konsa*)» (Madame H, 51 ans).

Par ailleurs, parmi toutes les répondantes qui reconnaissent la valeur économique du sexe de la femme, certaines ont été beaucoup plus souples en ce qui a trait à son usage. Elles estiment que même si la femme doit faire un usage intelligent de son sexe, la compensation de retour peut ne pas être automatique, immédiate. Le sexe peut être utilisé

comme un investissement sur du long terme: «La personne [le conjoint] peut être dans une période où elle n'est pas capable de t'aider financièrement, par exemple si elle est aux études. Mais tu sais qu'elle a un avenir devant elle. Là, tu sais qu'elle pourra t'aider plus tard. C'est différent de quelqu'un qui n'a pas d'avenir et qui ne pourra jamais faire quelque chose pour toi. Je peux sortir avec le premier, mais jamais je ne sortirai avec le second, je suis désolée» (Madame C, 24 ans).

De plus, nous expliquent ces femmes, les compensations financières attendues peuvent ne pas retourner de manière continue: «Si la personne t'aidait par le passé et qu'à un moment donné elle n'est plus capable, tu peux rester avec elle, tu peux même l'aider selon tes moyens. Mais si dès le départ tu sais qu'elle ne peut rien pour toi, ça ne vaut pas la peine de sortir avec elle, hein. Si la personne a décidé de s'occuper de toi et qu'elle n'a pas de grands moyens, tu peux te résigner» (Madame D, 63 ans). Ces répondantes croient surtout que la souplesse est encore plus de mise dans certains cas par exemple: si ton conjoint t'a épousée («Quand tu te maries, c'est un grand engagement que tu prends, tu dois te résigner (*siw pa gen kè, ou pa jwe pokè*)» Madame H, 51 ans), s'il a des enfants avec toi («Si tu as des enfants avec quelqu'un et que cette personne a perdu son travail, tu peux le soutenir» Madame D, 63 ans) et si tu es une femme chrétienne («Moi je suis chrétienne, si je me marie et que ça ne marche pas, je dois me résigner pour voir si les choses peuvent marcher, je ne peux pas m'empresser de divorcer. Parce que le bon Dieu n'admet pas le remariage» Madame H, 51 ans).

Enfin, certaines répondantes se sont positionnées entre les deux pôles décrits ci-haut en ce qui a trait à l'usage de leurs sexes. Elles cherchent l'amour tout en cherchant le pécuniaire: «Parfois la personne qui est capable de pourvoir à tes besoins financiers peut ne pas être celle que tu aimes. Tout comme celle dont tu es amoureuse peut ne pas pouvoir te donner un dollar. Personnellement, je choiserais la personne que j'aime [...] Mais en même temps je dois pouvoir avoir un minimum. Si j'étais capable d'avoir les deux en même temps, l'argent et l'amour, ce serait l'idéal» (Madame E, 29 ans).

D'un autre côté, si la valeur marchande du sexe de la femme est indéniable et incontestable aux yeux de la majorité des répondantes, pour l'une d'entre elles, la perception du sexe de la femme semble être complètement différente, celui-ci n'a rien

d'une marchandise: «Je ne le vois pas comme ça, je ne vois pas mon sexe comme étant une marchandise [...] C'est une partie de ton corps comme les autres, tout comme les yeux ou la bouche. Ce n'est pas une marchandise, tu ne peux pas en dire que c'est ton sauveur personnel, il n'est pas un bien» (Madame E, 29 ans). Cependant, il est intéressant de constater que si Madame E a de la difficulté à partager la conception «bien matériel» du sexe de la femme, elle nous a rapporté avoir souvent utilisé son propre sexe en tant que tel: «je ne suis pas tombée enceinte accidentellement. Parfois dans la vie, il faut savoir réfléchir [...] Étant donné que je voyais que mon copain était capable de m'aider, je me suis arrangée pour tomber enceinte de lui. Tout s'est déroulé comme je l'avais imaginé» (Madame E, 29 ans). Cela nous amène à comprendre que certaines femmes ont de la difficulté à assumer cette perception de la sexualité même si elle traverse leurs rapports sexuels au quotidien.

5.1.2.2- La sexualité comme alliance économique

Non loin de cette sexualité «bien matériel», certaines répondantes ont exprimé une conception de la sexualité des femmes qui se qualifierait aisément «d'alliance économique». Cette manière de considérer la sexualité ressemble beaucoup à la «sexualité bien» explorée précédemment, mais les deux ne peuvent pas être confondues.

En effet, selon quelques répondantes, avoir un partenaire sexuel est également un moyen, pour la femme, de partager les frais de la vie courante. À défaut d'avoir un homme qui nous procure tous les biens économiques dont on a besoin, il est sage d'en avoir un dans sa vie pour partager les factures: «il est difficile d'arriver à joindre les deux bouts en étant seul. À deux c'est plus facile. On peut partager les dépenses et mettre de l'argent de côté en économies» (Madame F, 31 ans). «Lorsque tu as de l'aide [d'un partenaire], tu peux partager les dépenses. Que ce soit au niveau de la nourriture, des meubles ou du loyer» (Madame G, 55 ans).

Par ailleurs, une répondante explique qu'une alliance économique-sexuelle est profitable à l'homme autant qu'à la femme. Les deux sont là pour s'entraider. Toutefois, croit-elle, c'est à la femme de tirer le plus de profit, et non l'inverse: «c'est la raison pour laquelle le Bon Dieu a créé l'homme. Pour que l'homme aide la femme et pour que la femme aide

l'homme. Il y a des femmes qui ont les moyens, leurs hommes ne font rien et ce sont elles qui s'occupent de tout. On m'a même parlé d'une infirmière qui a acheté une auto à son homme tandis qu'elle doit prendre l'autobus pour se rendre au travail» (Madame D, 63 ans).

5.1.3- La sexualité comme besoin naturel

À côté des nombreuses perceptions de la sexualité féminine rencontrées dans les pages précédentes, les récits des répondantes permettent également de dégager une perception de la sexualité comme étant un simple besoin physiologique, naturel. En ce sens, le sexe de la femme lui permet non seulement de répondre à ce besoin: «C'est un désir, c'est une envie naturelle, normale. Tout comme je peux avoir envie de boire de l'eau, je peux avoir envie de faire l'amour [...] on est humain, on a du sang qui coule dans nos veines, on a des besoins comme celui de faire l'amour. On le fait quand on en a besoin» (Madame E, 29 ans), mais également de partager de l'intimité avec la personne de son choix: «Je la conçois comme de l'intimité entre deux personnes qui sont en relation [...] le fait de se donner entièrement à quelqu'un qu'on aime et qui nous aime [...] comme une preuve d'engagement, en vue de consolider la relation» (Madame B, 29 ans).

Ce groupe de répondantes a été unanime à rapporter qu'en tant que partage d'intimité, la relation sexuelle demande à ce que l'amour soit au rendez-vous: «Pour moi le sexe est un besoin naturel du corps surtout quand on aime la personne» (Madame A, 32 ans). «Pour faire l'amour avec quelqu'un, il faut que ça soit quelqu'un qu'on aime, qui nous aime également. Il faut également qu'on soit d'accord parce qu'on ne doit pas être forcé» (Madame H, 51 ans). «Si tu n'aimes pas quelqu'un, tu ne peux pas avoir des relations sexuelles avec lui. Tu dois être à l'aise avec lui, tu dois avoir des sentiments pour lui. Le sexe doit se faire dans un contexte où il y a de l'amour. Quand on n'aime pas, on ne peut pas faire l'amour» (Madame I, 59 ans).

Par ailleurs, quelques répondantes ont précisé qu'en tant que besoin physiologique, la sexualité est accessible à l'homme autant qu'à la femme. Dans le couple, les deux partenaires ont le droit de faire ce qu'ils veulent en vue de s'exprimer. Trois d'entre elles

se sont exprimées dans les extraits suivants: «Je peux faire tout ce qu'il peut faire. Quand il a envie, il me le fait savoir, et c'est la même chose pour moi. (*M mande janm vle, li pagen okenn problem ak sa. Si se lik pou mandem tout tan, sa vle di se li selman ki gen anvi, m konn mande tou*)» (Madame E, 29 ans). «La femme peut faire les mêmes positions que l'homme, ce qu'il fait je peux le faire aussi, cela ne me dérange pas, nous faisons l'amour!» (Madame G, 55 ans). «Tout comme l'homme, je pense que la femme aussi peut dire quand elle a envie de faire l'amour [...] Tu lui donnes du feeling. Tu lui fais un bon repas, tu prends un bain, tu mets une tenue sexy et tu te mets à déambuler dans la maison, à faire des gestes suggestifs. Tu comprends, tu l'allumes. (Madame I, 59 ans).

5.2- LES PRATIQUES SEXUELLES

De même que les participantes nous ont relaté les différentes manières dont elles perçoivent leur sexualité, elles nous ont également fait part d'un ensemble de pratiques dans lesquelles ces perceptions se matérialisent dans leurs vies de tous les jours, autant au passé que dans leur situation présente.

La section suivante fait un étalage de ces différentes pratiques, en reprenant les vécus quotidiens des femmes tels qu'ils nous ont été contés. Elle traite plus spécifiquement de la connaissance des femmes de la sexualité, des différentes attitudes qu'elles ont envers elle et des expériences qu'elles en ont faites.

5.2.1- Les connaissances

La question des connaissances relatives à la sexualité a été abordée avec les participantes en vue d'explorer ce qu'elles savaient de la sexualité et la manière dont elle la définirait. Les réponses obtenues étaient multiples.

Les propos de certaines répondantes ont révélé une connaissance de la sexualité assimilée aux rapports sexuels. Selon ces propos, la sexualité de la femme haïtienne se

résume uniquement aux rapports sexuels: «En Haïti la sexualité se résume aux relations sexuelles. Entre nous c'était sexuel, on allait au lit et c'est tout. Aujourd'hui après avoir lu et appris des choses on se rend compte qu'il y a beaucoup de choses à propos de la sexualité qu'on ne connaissait pas» (Madame A, 24 ans).

Pour d'autres, en revanche, la sexualité équivaut à la reproduction. Selon ces répondantes, les femmes font l'amour en vue d'avoir des enfants et la vie sexuelle se résume à cela: «Après mon premier garçon, j'avais décidé de passer le reste de ma vie seule avec mon enfant. Mais j'étais très jeune, je n'avais même pas 20 ans [...] J'ai rencontré quelqu'un par la suite, il pensait que je n'avais pas d'enfant j'étais redevenue très en forme [...] Il était beaucoup plus âgé que moi, j'ai eu mes 7 enfants avec lui. Je ne voulais pas de lui, je le lui ai dit en face, mais il a usé de la magie pour m'avoir. Je ne voulais pas de lui et tout à coup je ne voyais que lui. C'est ça, c'est cette vie que j'ai eue. Je lui ai demandé de me quitter plusieurs fois parce que je ne voulais pas de mari, mais il ne voulait pas» (Madame D, 63 ans).

Par ailleurs, selon une répondante en particulier, c'était l'arrivée des enfants qui a rendu le sexe moins intéressant: «Avant les enfants, le sexe était intéressant, mais par la suite avec les responsabilités des enfants [...] le sexe est devenu quelque chose de moins intéressant pour moi» (Madame G, 55 ans).

Selon un troisième groupe de répondantes, la sexualité renvoie à beaucoup plus que les rapports sexuels: «Il y a plusieurs volets dans la sexualité. Il y a l'amour, le sexe et l'affection. L'amour ne veut pas nécessairement dire le sexe. L'affection dépend de la manière qu'on vit ensemble, faire des sorties, aller au restaurant. Nous pouvons être couchés l'un à côté de l'autre et juste discuter et jouer. Selon moi, tous ces aspects rentrent dans la sexualité» (Madame F, 31 ans).

5.2.2- Les attitudes envers la sexualité

Autant les femmes ont des perceptions différentes de la sexualité, autant elles ont des manières différentes de la considérer. Certaines répondantes ont affirmé avoir une attitude de rejet envers la sexualité. C'est quelque chose qu'elles n'aiment pas. Elles font l'amour uniquement en vue de remplir leur devoir conjugal: «Pour te dire franchement, le sexe n'est pas quelque chose que j'aime [...] S'il [mon mari] ne me le demande pas, on ne va pas faire l'amour [...] Quand il [mon mari] rentre à la maison, il aurait aimé me voir en tenue sexy, prête à faire l'amour, mais moi ça ne m'intéresse pas» (Madame A, 32 ans). «Moi personnellement ce n'est pas quelque chose que j'aimais. C'est la raison pour laquelle je suis restée toute seule après la mort de mon mari. Quand il est décédé, j'avais à peine 37 ans» (Madame D, 63 ans).

D'autres répondantes, au contraire, affirment n'avoir aucun problème à vivre pleinement leur sexualité et à en parler: «Personnellement je n'ai pas trop de problèmes avec la sexualité parce qu'à un moment donné ma mère m'en avait parlé en détail. Mais dans la société en général, il s'agit d'un sujet tabou. On fait semblant de ne pas savoir qu'il doit y avoir justement ce rapport entre les hommes et les femmes. On dit souvent que (*ti fi se alimet, ti gason se gasoline, yo paka kontre*). On ne peut pas en parler avec les parents, on n'en parle pas à l'école non plus à part dans les cours de biologie» (Madame C, 24 ans).

5.2.3- Les expériences sexuelles des femmes

Les femmes nous ont d'abord parlé de leurs perceptions de la sexualité. À un certain moment de la discussion, elles ont évoqué leurs relations de couple passées et présentes et nous ont présenté les différents usages qu'elles ont faits de leur sexualité. Si nous avons vu que la plupart des répondantes trouvent normal pour une femme de tirer profit de ses relations sexuelles, les données suivantes permettent de constater que toutes celles qui ont connu la précarité économique dans leurs jeunesses ont été amenées à utiliser leurs sexes en vue de survivre ou d'acquérir des biens.

5.2.3.1- La sexualité en vue de la survie économique

Si plusieurs répondantes ont affirmé percevoir la sexualité féminine comme un moyen de résoudre des difficultés économiques, plusieurs ont également affirmé avoir utilisé leurs propres sexes à cette fin. Dans certains cas, c'était en vue de prendre soin d'elles-mêmes, dans d'autres cas, c'était pour s'occuper de leurs familles. Les extraits suivants illustrent bien cette réalité: «Nous ne vivons pas ensemble, je ne le connais pas profondément [...] C'est quelqu'un qui m'aide parce que je suis dans un pays difficile où je ne connais pas grand monde. S'il n'était pas capable de m'aider financièrement, je ne sortirais jamais avec lui. Je suis quelqu'un qui cherche moi (*se chache map chache pitit, mpa ta ka nan moun ki paka regle anyen pou mwen. M paka fe bagay konsa pou li. Menm lè se 5 dola li ka ban mwen, 5 dola a ap itil mwen.*)» (Madame D, 63 ans).

«J'ai rencontré le père de mes enfants et je suis tombée enceinte à la fin du secondaire. Pour te dire franchement, je ne suis pas tombée enceinte accidentellement. Parfois dans la vie, il faut savoir réfléchir. J'ai vu que le monsieur était quelqu'un sur qui on pouvait compter. J'étais certaine qu'il n'allait pas me demander d'avorter au cas où je tomberais enceinte de lui [...] Étant donné que je voyais que mon copain était capable de m'aider, je me suis arrangée pour tomber enceinte de lui. Tout s'est déroulé comme je l'avais imaginé. Je suis tombée enceinte, je suis parti vivre chez lui, il s'est occupé de tout et me voilà aujourd'hui» (Madame E, 29 ans).

«Tu sais quand tu as peu de moyens financiers, quand il [l'homme qui voulait sortir avec moi] donnait de l'argent aux enfants, je le prenais et je m'en servais pour prendre soin d'eux. À un moment donné je me suis sentie comme étant redevable envers lui. J'avais honte et j'étais un peu gênée de la situation. Il nous aidait tandis qu'il n'était pas mon frère ni un autre membre de ma famille. Alors j'ai commencé à coucher avec lui et je suis tombée enceinte de mon troisième enfant» (Madame I, 59 ans).

5.2.3.2- La sexualité en vue de continuer l'école

Pour d'autres femmes, le sexe a été utilisé spécifiquement en vue d'accéder à la scolarisation ou pour continuer leurs études, comme l'indique l'extrait suivant: «j'ai été obligé de sortir très jeune avec quelqu'un dont je n'étais même pas amoureuse afin de pouvoir continuer l'école» (Madame E, 29 ans).

Toujours selon cette répondante, l'amour n'est pas au rendez-vous dans son cas, ce qui rendait la situation très difficile: «Les rapports étaient difficiles (*Lè wap mange yon mange ou pa renmen men ou mangel kanmenm paskew grangou, se pa menm bagay ak le wap mange yon mange paskew anvî mangel. Gen de mange ou mange, ou oblige mangel paskew pagen lechwa. Paske siw pa mangel ou papa jwenn lot*). Quand tu n'aimes pas quelqu'un, tu ne vas jamais te sentir à l'aise de l'embrasser par exemple. Tu l'embrasses seulement pour lui faire plaisir et non pour toi-même. Tandis que c'est quelque chose qui devrait t'apporter du plaisir aussi [...] Étant donné que je sortais avec lui seulement parce qu'il m'aidait économiquement, une fois que j'ai été accepté au lycée j'ai arrêté la relation et j'ai arrêté de l'utiliser» (Madame E, 29 ans).

5.2.3.3- La sexualité en vue d'une mobilité socio-économique

Parfois l'utilisation du sexe vise carrément un changement de statut socio-économique. Il nous donne la possibilité d'avoir tout ce dont on rêve dans la vie et qu'on n'a pas. C'était les propos d'une répondante en particulier: «Quand on est jeune et qu'on est chez ses parents, on rêve toujours à ce que la personne qui va nous demander en mariage devra nous offrir (de beaux meubles, une belle chambre, un beau salon). Tu aspiras à voir tout ce que tes parents ne sont pas en mesure de t'offrir parce que tu changes de vie. Dans mon cas j'avais effectivement changé de vie, mais pas dans le sens que j'espérais» (Madame B, 29 ans).

Si pour la répondante précédente le changement ne s'est pas opéré dans le sens qu'elle espérait, pour la suivante, il est allé dans le bon sens: «Il [mon conjoint] m'a acheté un terrain et m'a construit une maison [...] Son ex-conjointe était fâchée, elle disait qu'elle a passé plus de 4 ans avec lui et il ne lui avait pas donné de maison. Mais moi je lui ai fait comprendre que la maison n'était pas pour elle, elle était pour moi. C'est le Bon Dieu qui

avait envoyé le monsieur sur mon chemin pour qu'il me construise cette maison, elle m'était prédestinée» (Madame I, 59 ans).

5.2.3.4- La sexualité en vue d'accéder à l'autonomie

Dans certains cas, le sexe a été utilisé par des répondantes, alors adolescentes, en vue de sortir du joug familial soit pour accéder à l'indépendance ou pour fuir les difficultés familiales. Les deux extraits suivants illustrent cette forme d'utilisation: «À un moment donné les rapports étaient tellement difficiles avec mes parents que je suis parti vivre ailleurs pendant plus de trois à quatre ans [...] je suis parti vivre avec quelqu'un dans son studio. Le gars vivait avec sa mère. Après que celle-ci soit retournée vivre à la campagne, j'ai aménagé avec lui» (Madame B, 29 ans).

«Le comportement de ma tante a changé envers moi, elle ne me comprenait pas, elle m'injuriait, me reprochait sans cesse d'avoir eu l'enfant [...] Le mauvais comportement de ma tante envers moi m'a fait réaliser que j'étais devenue une adulte, j'avais un enfant, je suis alors parti m'installer avec le monsieur» (Madame H, 51 ans).

En somme, plusieurs perceptions et plusieurs pratiques de sexualité se juxtaposent dans le quotidien des femmes haïtiennes. En termes de perceptions, nous avons vu que les répondantes considèrent la sexualité comme étant, à la fois, une composante de la relation de couple, un capital économique et social et un besoin physiologique. En termes de pratiques, la sexualité constitue à la fois des discours, des comportements et pratiques différentes selon les expériences des femmes.

Par ailleurs, il importe de faire remarquer que ces différentes perceptions et pratiques sexuelles mettent en évidence deux grands profils de sexualité, chez les femmes, à l'instar de leur socialisation ou de leurs rapports de couple. Si nous avons vu, au chapitre précédent, que la majorité des femmes (8 sur neuf, incluant les rapports mixtes de Madame F) évoluent dans des rapports conjugaux traditionnels où les devoirs et les droits étaient inégalement réparties entre les conjoints, faire l'amour fait partie des devoirs qui sont attribués à la femme, au même titre que celui de bien cuisiner ou bien s'occuper des enfants. À l'inverse, la seule répondante qui a tenu à développer des rapports plus

égalitaires avec ses différents conjoints est également la seule à ne pas adhérer à la dimension obligatoire des relations sexuelles.

Pour ce qui est des perceptions et des pratiques matérielles de la sexualité, le profil est unique. En effet, même si certaines femmes comme Madame E et Madame B reconnaissent que la sexualité est également un besoin naturel, elles reconnaissent une valeur économique à leur sexe, indépendamment de leurs origines sociales ou leurs modes de socialisation et leurs modèles de rapports conjugaux.

CHAPITRE 6

LES FEMMES ACTRICES DE LEURS VIES

Ce dernier chapitre de résultats aborde la question de l'agentivité des femmes et des principaux changements qui sont survenus dans leurs relations de couple depuis qu'elles ont immigré au Québec.

Comme nous l'avons vu dans le cadre théorique de la recherche, l'agentivité renvoie à une capacité d'agir de manière réfléchie, consciencieuse et compétente que les individus parviennent à développer face à une situation quelconque. Elle s'inscrit toujours dans des rapports de pouvoir (Lord, 2009). Étant donné qu'il s'agit d'un concept central pour le féminisme intersectionnel, nous l'avons exploré dans les expériences de vie des participantes, en particulier en lien avec leurs relations de couple.

Nous avons recueilli les points de vue des femmes sur les différents rôles et positions qui leur sont attribués dans la société haïtienne, dans leurs familles et dans leurs couples. Nous avons regardé également les différentes manières qu'elles ont de répondre et de s'affirmer en rapports à ces rôles et positions. Les données ont démontré que la majorité des répondantes sont parvenues à développer une agentivité qui se manifeste tant dans leur discours, qu'au niveau de leurs actions.

6.1- LA RÉFLEXION SUR LES RAPPORTS HOMMES FEMMES EN HAÏTI

Selon Hekman (1995, cité dans Lord, 2009), le langage joue un rôle central dans le développement de l'agentivité de l'individu, car celui-ci construit sa résistance face au système qui l'opprime, avant tout, au moyen de ses différents discours. Les données de la recherche démontrent que si les répondantes ont eu des parcours de vies différents, la majorité d'entre elles s'entendent pour reconnaître que les hommes et les femmes ont des statuts différents dans la société haïtienne.

Du point de vue de ce groupe de participantes (huit sur neuf) en effet, la société haïtienne confère à la femme un statut inférieur à celui des hommes: «Je peux dire que depuis longtemps on a toujours considéré les femmes comme étant inférieures aux hommes parce que ce sont les hommes qui travaillaient» (Madame E, 29 ans). «Je me demande si ces rapports [rapports égalitaires entre hommes et femmes] existent vraiment dans la société haïtienne parce que vraiment là-bas les hommes dominant et les femmes doivent être soumises. En tout cas je peux dire que dans les rapports hommes/femmes en Haïti il y a une irrégularité» (Madame C, 24 ans). Elles ont conscience que cette différence de statut fait en sorte que les femmes jouent des rôles différents et inférieurs à ceux des hommes dans les diverses sphères de la société.

Ce groupe de répondante estime également que les femmes ne sont pas libres dans la société haïtienne. Les propos de Madame B, Madame C et Madame H sont rapportés en vue d'illustrer cette position: «La femme haïtienne n'est pas libre. Il reste beaucoup de travail à faire. Beaucoup de gens sont encore très loin de la liberté» (Madame B, 29 ans). «Je dirais que la grande majorité des femmes haïtiennes ne sont pas libres. Je dirais que sur 100 femmes haïtiennes, 80 ne sont pas libres. La liberté de la femme dépend premièrement de sa classe sociale, de sa conception de la vie et de la famille dans laquelle elle a grandi» (Madame C, 24 ans). «En ce qui a trait à leurs droits et à leurs libertés, elles ne sont pas tout à fait libres selon moi. Parce que la culture transmet un ensemble de pratiques et de coutumes au fil des générations qui différencient les hommes des femmes» (Madame H, 51 ans).

Les femmes sont d'autant moins libres quand elles sont mariées et qu'elles ont de faibles moyens économiques, nous a expliqué une répondante: «Je pense que les femmes célibataires sont tout à fait libres contrairement à celles qui ont un conjoint qui leur impose des contraintes et des limites. Même parmi celles qui sont mariées, celles qui sont fortunées sont plus libres que celles qui ont moins de moyens économiques. La liberté a beaucoup à voir avec les moyens économiques» (Madame I, 59 ans).

Selon l'une des participantes, la différence entre les sexes a été instituée par la constitution haïtienne elle-même et est reprise par les différents textes de lois du pays. Ses propos ont été les suivants: «Selon moi cela a à voir avec la constitution du pays lui-

même, parce que le législateur s'est chargé de donner plus de droits et de libertés aux hommes, de manière à ce que les femmes puissent rester la tête courbée» (Madame B, 29 ans).

Par ailleurs, les répondantes ont identifié la culture comme l'une des sphères où l'inégalité entre les sexes se manifeste le plus, notamment à travers les valeurs qu'elle véhicule. Plusieurs d'entre elles ont tenu des propos en ce sens: «Par rapport à cette culture, quand un homme épouse une femme, c'est cette dernière qui doit s'occuper de la maison et des enfants tandis que l'homme s'occupe d'aller travailler. En rentrant du travail, son mangé doit être prêt et s'ils ont envie, même si la femme est fatiguée, elle doit faire l'amour. Sinon ils vont croire que la femme est infidèle» (Madame A, 32 ans). «Dans la mentalité haïtienne, les hommes peuvent faire ce qu'ils veulent, ce sont eux qui ont la voix au chapitre et non les femmes. Par exemple, l'homme qui sort avec plusieurs femmes est considéré comme un macho tandis que la femme qui fait la même chose est considérée comme une pute» (Madame B, 29 ans).

Les femmes reconnaissent également que, selon la culture haïtienne, il est important pour les hommes de pouvoir garder le contrôle sur leurs conjointes. L'une d'entre elles a tenu un long discours en ce sens: «Le contrôle est très important pour eux [...] Il n'est pas rare non plus de voir certains jeunes hommes d'aujourd'hui dire qu'ils préfèrent aller à la campagne chercher une fille pour se marier. Tandis qu'ils vont rarement approcher les filles qui sont éduquées, qui ont fait l'université et qui ont fait un certain cheminement dans leur vie. Il y en a qui vont approcher ce genre de fille, mais ils vont aller d'abord chez un *hougan* (prêtre vodouisant), user de la magie afin de pouvoir garder le contrôle dans la relation. Et si jamais la magie ne marche pas, ils vont (*marcher sur toi*) utiliser la violence pour avoir le contrôle» (Madame B, 29 ans).

En ce qui a trait à la famille, elle constitue le deuxième lieu où se matérialise l'inégalité entre les sexes, selon les femmes, parce que c'est là qu'on apprend aux enfants à être différents depuis leurs jeunes âges: «Les rôles sont attribués à la base. On pourrait croire que ce sont des choses qui sont innées, mais en réalité, on te les a inculquées tellement jeune que tu as l'impression d'être née avec» (Madame C, 24 ans). «À la maison, les parents apprennent souvent aux petits garçons qu'ils ont des droits sur leurs petites sœurs,

qu'ils doivent exercer un contrôle sur elles. On apprend également aux garçons que leurs sœurs ont le devoir d'accomplir leurs tâches domestiques pour eux et qu'ils ne sont pas obligés de dire merci. En faisant cela, on apprend aux petits garçons, en quelque sorte, comment traiter leurs épouses plus tard» (Madame B, 29 ans).

Deux répondantes pensent que la situation des femmes tend à s'améliorer en Haïti parce que de plus en plus de femmes acquièrent du pouvoir économique: «Au fil du temps la situation a changé. Les femmes ont autant le droit de travailler que les hommes. Elles sont autant pourvoyeuses que les hommes» (Madame E, 29 ans). «Je trouve qu'il y a une évolution parce qu'avant, la femme n'avait aucune place, c'était juste l'homme et la femme servait à faire la lessive, le repassage, la cuisine et s'occuper des enfants. Maintenant ça change, il y a le féminisme et la femme a plus de droits. Il y a même des femmes policières, chose qu'on n'aurait pas vue avant» (Madame F, 31 ans).

Enfin, la plupart des répondantes ne sont pas en accord avec les rôles que les femmes jouent dans la société haïtienne. Elles ont des revendications qui visent le changement du statut de la femme: «J'aimerais que les femmes haïtiennes commencent à élever la voix pour dire non à la violence et aux abus sexuels parce que ces choses se répètent trop souvent chez nous» (Madame A, 32 ans). «Il faudrait informer les femmes. Il y en a qui subissent de la violence et qui ne sont même pas capables d'en parler par peur des représailles de la famille du conjoint, ou parce qu'elles ne veulent pas être jugées» (Madame B, 29 ans).

Suivant les réflexions présentées dans cette section, il est possible de comprendre que selon les femmes rencontrées, dans la société haïtienne, l'oppression des femmes se situe à l'intersection de plusieurs éléments, dont le sexe et la classe sociale. Elles sont à la fois opprimées parce qu'elles sont des femmes, mais également parce qu'elles sont plus pauvres que les hommes.

En ce qui a trait au sexe, nous avons vu en effet comment les institutions les plus importantes de la société comme la législation, la famille, le mariage et la culture classent les femmes en position d'infériorité par rapport aux hommes, alors que le mode de répartition des biens et des richesses de la société permet aux hommes de maintenir ce

contrôle. Au point que l'accès des femmes à l'éducation et à l'emploi est susceptible d'influer considérablement les manifestations de ces oppressions. Nous avons vu également qu'à l'intérieur même du groupe de femmes, certaines sont davantage contrôlées dans les rapports de couple, en raison de leurs faibles pouvoirs économiques.

6.2- LES ACTIONS APRÈS LA RÉFLEXION

Selon les données de la recherche, les répondantes ont également développé un ensemble de stratégies en vue de se positionner concrètement dans la société et la famille. Certaines femmes ont développé des mécanismes pour prévenir la violence conjugale dans leurs couples: «Il ne m'a jamais frappé, mais ce n'est pas par manque d'envie, il avait très peur que je le quitte. Si je ne l'avais pas menacé de le quitter au cas où il me frapperait, il m'aurait battu tous les jours» (Madame D, 63 ans).

D'autres ont su se positionner comme des sujets sexuels en exerçant un certain contrôle sur leur sexualité en dépit du fait que la société la perçoit comme étant la propriété des hommes: «Si on n'est pas marié et que tu ne peux pas t'occuper de moi, ça [mon sexe] ne peut pas t'appartenir. Quand on n'est pas marié, c'est comme si je t'ai loué, dès que tu n'es pas capable de m'aider économiquement, je m'en irai (Madame I, 59 ans) «Quand un homme te parle, tu dois prendre du temps avant d'accepter de sortir avec lui. Sinon, il va te prendre pour une fille légère, frivole» (Madame D, 63 ans). Ce positionnement des femmes fait référence à «l'agentivité sexuelle» que Salvin et coll. (2006, cité dans Lang 2011) définissent comme le fait de «se sentir agent et agente de sa sexualité» (2011, p.4).

Certaines femmes ont appris à repousser les limites qu'on leur a imposées dans leurs relations avec les hommes. C'était le cas de Madame I en particulier: «Mes parents ne voulaient pas que je le [mon copain] vois, alors il avait une façon particulière de me faire savoir quand il était dehors pour que j'aille le retrouver. Il faisait un petit sifflement (*fliiiiit*), dès que je l'entendais, je savais qu'il était là. Alors je guettais ma grand-mère pour voir à quel moment exactement elle allait sortir pour pouvoir aller le rejoindre. Dès que ma grand-mère avait quitté la maison, je le rejoignais, on se parlait, on se caressait, on s'embrassait. Mais on s'arrangeait pour que les autres adultes du quartier ne nous

voyaient pas, parce qu'ils pourraient tout rapporter à mes parents pour que ces derniers me frappent. On faisait tout en cachette» (Madame I, 59 ans).

D'autres enfin se sont arrangés pour avoir un certain pouvoir économique dans le couple. C'était le cas de Madame H et de Madame I en particulier: «Au départ c'est lui qui ramenait l'argent à la maison. Quand j'ai vu que les enfants grandissaient et que l'argent ne suffisait plus, j'ai commencé à me débrouiller, à faire du commerce pour compléter ce qu'il donnait. J'économisais sur ce qu'il me donnait pour le mangé en participant à des *sols* pour économiser de quoi acheter un drap, par exemple, ou pour payer la marchande de vivres alimentaires qui me vendait à crédit, etc. Parfois des membres de ma famille me donnaient un peu d'argent, je l'investissais dans le commerce. J'allais à Miragôane, à Port-de-paix pour acheter des vêtements usagés pour les revendre à Port-au-Prince. Quand je ne faisais pas de commerce, je travaillais» (Madame H, 51 ans). «J'ai travaillé comme *sèvant* (femme de ménage) le jour et le soir j'ai fait du commerce devant la maison» (Madame I, 59 ans).

Nous voyons que pour la majorité des répondantes, l'indépendance économique est un facteur central dans la voie vers l'indépendance. Si ces répondantes s'étaient créé une marge de manœuvre dans leurs rapports de couple et leurs rapports avec les parents, en vue de se protéger de la violence conjugale et de l'insécurité financière, ou en vue de s'épanouir sexuellement, pour les répondantes dont il est question dans la section suivante, c'est l'immigration qui a initié des changements.

6.3- LES CHANGEMENTS SURVENUS DANS LES RAPPORTS DE COUPLE DEPUIS L'IMMIGRATION

Comme nous l'avons vu dans la littérature, le pouvoir d'agir qui caractérise l'agentivité n'est pas inné chez l'individu. Selon Butler (2006, cité dans Guilhaumou, 2012), il se développe à partir du rapport de subjectivation. Le sujet est interpellé à un moment donné du processus et développe une conscience de soi qui lui permet de se positionner (Guilhaumou, 2012). Nous avons vu, dans la section précédente, que beaucoup de femmes avaient déjà développé des mécanismes en vue de réagir à la place qu'on leur

attribue dans la société et au sein de la famille haïtienne. Dans le cas de plusieurs répondantes à l'étude, c'est l'expérience de l'immigration qui a déclenché le développement de l'agentivité. En vue de s'adapter à leur société d'accueil, plusieurs couples ont dû changer certaines de leurs habitudes et certaines de leurs valeurs. Ces changements ont donné à plusieurs répondantes l'occasion de changer leurs rapports de couples, notamment au niveau des tâches, des décisions et du respect.

Dans le cas de plusieurs en effet, les conjoints ont appris à partager les tâches domestiques: «Avant je faisais absolument tout dans la maison (la cuisine, le ménage et la lessive). Il aurait aimé que la situation ne change pas, il a ça dans le sang, les hommes haïtiens sont presque tous comme ça. Quand ils rentrent du travail, ils estiment qu'ils sont fatigués et c'est à toi de tout faire; les tâches ne sont pas partagées [...] Comme nous avons immigré ici récemment mon mari a vu comment le système fonctionne ici et il s'y est adapté [...] Il a un peu changé, il fait parfois la cuisine, mais ça n'arrive pas souvent» (Madame A, 32 ans).

Certaines participantes ont également appris à négocier leurs participations aux décisions de la famille. La situation de Madame A illustre assez bien ce cas de figure: «Avant je ne disais rien, j'encaissais tout même quand ça me faisait mal. Et c'était toujours moi qui payais les conséquences de ses mauvaises décisions. Mais depuis quelque temps j'ai commencé à élever la voix, à parler, à dire que je dois être consulté aussi» (Madame A, 32 ans).

Pour ce qui est du respect et de la confiance enfin, Madame A figuré également parmi les participantes qui ont commencé à se faire respecter par leurs conjoints: «Maintenant nous vivons dans un grand pays de démocratie où les hommes et les femmes ont les mêmes droits. J'ai vu que le monde avait les mêmes droits alors j'ai décidé de jouir des miens, j'ai dit assez (Madame A).

Par ailleurs, si le thème de la violence conjugale est souvent revenu dans les propos des femmes, son mode de perception s'est avéré être l'un des éléments que l'immigration a changés pour plusieurs d'entre elles. L'une des répondantes s'est exprimé en ce sens: «Mon immigration a davantage renforcé non seulement ma perception de la

violence, mais aussi toute ma mentalité. J'ai vu beaucoup de choses en arrivant ici, j'ai vu beaucoup d'autres nationalités et des cultures et ça m'a amené à faire un ensemble de remises en questions par rapport à mes valeurs» Madame B, 29 ans).

6.4- EN GUISE DE CONCLUSION : LES PROFILS DES FEMMES COMME ACTRICES DE LEURS VIES

Rappelons que les répondantes à l'étude ont été socialisées suivant deux grands modèles. Un modèle traditionnel basé sur une différenciation inégalitaire entre les sexes et un modèle beaucoup plus égalitaire, où les petites filles et les petits garçons avaient à peu près les mêmes droits et jouissaient des mêmes privilèges dans la famille. En effet, la socialisation des six femmes les plus pauvres et les moins éduquées du groupe (Madame A, D, E, G, H et I) avait un caractère très traditionnel, tandis que pour deux femmes, les valeurs partagées par la famille d'origine étaient assez égalitaires. Pour ce qui est de Madame F, en particulier, la socialisation a été effectuée suivant un «modèle mixte» où, même si les filles et les garçons avaient des droits similaires, ce sont les filles qui devaient s'occuper de tout ce qui concernait la maison.

Une fois qu'elles sont rentrées en couple, nous avons vu comment les femmes ont développé des relations différentes avec leurs conjoints. Dans plusieurs espaces du couple, la majorité d'entre elles remplissent des rôles subalternes (y compris dans les relations sexuelles), tandis que certaines sont des cogestionnaires. Ici également ce sont les six femmes les moins éduquées et les moins nanties qui ont le moins de liberté dans leurs rapports de couple, alors que le groupe constitué par les participantes B, C et F a explosé. En effet, à l'image de son modèle de socialisation, Madame C a tenu à faire une cogestion de ses rapports avec ses partenaires. En ce qui concerne Madame F, il est intéressant de rappeler comment c'est important pour elle de participer aux décisions et à l'argent du couple, alors qu'elle ne trouve aucun inconvénient au fait de s'occuper seule de la maison et de ses enfants (Ce sont des tâches qui reviennent à la femme [...]) Nous avons chacun notre place et nous connaissons nos rôles).

Pour ce qui est de Madame B enfin, les rapports développés dans le couple sont complètement à l'opposé des rapports hommes/femmes qui existaient dans sa famille d'origine. Le statut social semble avoir influencé son parcours davantage que son mode de socialisation. En effet, la rentrée en couple de Madame B s'est également accompagné d'une dégradation du statut social: «Je considère que j'étais passée d'un extrême à un autre. Quand j'étais chez mes parents, ils me donnaient tout ce dont j'avais besoin. J'étais une princesse [...] Il (mon conjoint) n'avait pas les moyens de m'offrir tout ce que mes parents m'offraient [...] Chez mes parents si je ne mangeais pas c'est parce que je n'en avais pas envie, mais chez lui si je ne mangeais pas c'est parce qu'il n'y avait pas de quoi manger. C'était très difficile pour moi» (Madame B, 29 ans). Si les catégories identitaires exercent une «influence simultanée» sur les expériences des individus, le parcours de cette répondante illustre parfaitement le fait que, suivant le contexte, certains éléments sont plus déterminants pour les expériences que d'autres. La dégradation des conditions de vie de cette femme a supprimé sa capacité de négocier avec son partenaire («Quand j'étais chez mes parents, mon conjoint avait plus de respect pour moi. Nos rapports ont complètement changé [...] Quand on vivait ensemble, je devais obéir à ses ordres»). Ce rapport entre le pouvoir économique et l'agentivité a déjà été établi par Lord (2009), notamment.

En somme, les données ont permis de dégager deux grands profils: d'un côté nous avons constaté une inadéquation entre les discours des femmes et leurs pratiques quotidiennes. Même si les femmes sont conscientes du fait que les rôles attribués à la femme dans la société haïtienne lui confèrent un statut inférieur à celui des hommes, la majorité d'entre elles adhèrent totalement à ces différents rôles tant dans leurs relations de couple que dans leurs relations sexuelles.

En effet, quelques-unes n'ont aucune difficulté à valider les modèles de relation de couple que la société leur impose: «Même si on n'aime pas quelqu'un, dès qu'on a des enfants avec lui, on est obligé de l'aimer parce qu'on vit sous le même toit» (Madame D, 63 ans).

Plusieurs acceptent parfaitement le fait que les tâches ménagères leur soient spécifiquement attribuées tandis que leurs conjoints héritent du rôle de pourvoyeur: «Le

mari peut cuisiner, mais selon moi, ce n'est pas à lui de cuisiner, mais à la femme. C'est la même chose pour le magasinage des vêtements pour les enfants, laver leurs cheveux et les coiffer. Ce sont des tâches qui reviennent à la femme» (Madame F, 31 ans). «À mon avis l'autre femme manquait des choses, elle n'était pas affectueuse tandis que moi je suis très affectueuse. En plus tu dois posséder tes dix doigts (*fòk ou konn dix dwèt ou*)», Madame I, 59 ans.

D'autres encore ne trouvent aucun inconvénient à se soumettre au contrôle de leurs conjoints: «Tu sais comment sont les hommes, ils veulent toujours avoir la priorité, ils veulent toujours avoir tous les droits. Tu ne peux pas sortir sans le dire à la personne. Tu as le devoir de le lui dire. Par exemple si tu sais déjà que tu vas te déplacer tu l'avertis un jour à l'avance [...] Parce que tu es une femme et en tant que tel, tu dois dire cela à ton mari pour ton respect. De plus s'il t'arrive quelque chose, il saura où aller te chercher. Tu connais le système haïtien, selon lui, c'est comme ça que ça doit se faire» (Madame H, 51 ans).

D'un autre côté, nous retrouvons quelques femmes qui choisissent de ne pas ou de ne plus³² adhérer aux rôles et aux modèles de relations de couple qui leur sont imposés par la société: «Les rôles de l'homme dans la société haïtienne c'est vraiment d'être responsable du foyer, de sortir travailler. Les rôles de la femme quant à elle, c'est de rester dans le foyer, faire les enfants, s'occuper des enfants, cuisiner pour le mari, s'occuper de la maison et c'est tout. Moi je ne suis pas d'accord avec cette répartition» (Madame C, 24 ans).

Par ailleurs, l'agentivité des femmes s'est révélée très complexe à explorer. L'adéquation observée entre les discours et les actions des femmes porte aisément à croire que plusieurs d'entre elles ne sont pas des sujets agentifs. Cependant, elle traduit plutôt le fait que les femmes n'ont pas développé le même type d'agentivité. Lord (2009) remarque en effet, que l'idéologie patriarcale conditionne et limite l'agentivité féminine. Il en résulte que le comportement agentif des femmes se manifeste souvent par «une prise de conscience de soi» (dans la parole et dans l'action), parfois par «un refus de parler, de

³² On parle ici de celles qui ont commencé à changer leurs rapports de couple à partir de l'immigration comme Madame A ou Madame B.

consentir à quelque chose ou d'agir» et parfois par «une capacité à s'adapter au contexte social» (Lord, 2009, p. 22-23). De plus, l'âge des femmes, ainsi que leurs religions contribuent à influencer le type d'agentivité qu'elles vont développer.

CHAPITRE 7

LA DISCUSSION

Selon Angers (2005, p.5), une fois que les données ont été analysées, il faut les interpréter de manière à faire du sens sur les différentes constatations faites au moment de l'analyse. En vue d'établir les liens nécessaires entre les résultats de cette recherche, ses hypothèses et ses différents objectifs, ce chapitre de discussion confronte les données recueillies, à la fois au cadre théorique et au cadre méthodologique de la recherche. Ce dernier chapitre souligne également les implications de l'étude pour la recherche et la pratique du travail social en Haïti.

L'étude visait à répondre à la question suivante: Comment les femmes haïtiennes perçoivent leurs relations sexuelles avec les hommes et dans quelles mesures ces perceptions reproduisent-elles leurs types de rapports de couple? Les perceptions des femmes des relations sexuelles ont été appréhendées comme étant un ensemble de discours et de pratiques inters reliés, qui se construit dès l'enfance, et qui reproduit les types de rapports inégalitaires entre hommes et femmes qui existent dans la société haïtienne et dans le couple. Ce processus de construction est également influencé par des enjeux socio-économiques et de pouvoirs.

7.1- LES PERCEPTIONS DES FEMMES DES RELATIONS SEXUELLES AVEC LES HOMMES

Le premier objectif spécifique de la recherche était d'identifier les différentes perceptions que les femmes haïtiennes ont de leur sexualité, en particulier de leurs relations sexuelles avec les hommes.

Les résultats de la recherche nous ont montré que les Haïtiennes rencontrées ont plusieurs perceptions de leur sexualité, dont certaines sont beaucoup plus dominantes que d'autres. Les perceptions des femmes de la sexualité se distinguent également par leurs portées et

leurs poids sociaux. Certaines sont transversales à l'ensemble de la société et sont fortement ancrées dans les pratiques sociales, tandis que d'autres se partagent surtout à l'intérieur de certaines couches sociales particulières et sont reliées à certains facteurs socio-économiques.

7.1.1- La sexualité des femmes est l'affaire des hommes

Les propos de six répondantes à l'étude nous ont permis de dégager une première perception dominante des relations sexuelles des femmes comme étant une obligation conjugale. Les femmes engagées dans une relation de couple ont l'obligation de répondre aux besoins sexuels de leurs conjoints. Le mariage, en tant qu'institution sociale importante dans la société haïtienne, vient formaliser davantage cette obligation parce qu'il confère aux femmes une certaine valorisation dans la société et leurs communautés. Les six femmes ont été presque unanimes à exprimer l'importance de ce devoir conjugal, notamment à travers plusieurs stratégies qu'elles utilisent au quotidien en vue d'y répondre adéquatement par exemple, alterner les «non» et les «oui», faire semblant d'avoir envie de relations sexuelles ou simuler des orgasmes.

Par ailleurs, la sexualité est aussi perçue par les femmes comme un moyen de résoudre des problèmes de couple. Les relations sexuelles constituent une stratégie efficace qui permet à cinq répondantes de gérer quotidiennement des conflits et des problèmes de couple liés à l'infidélité et à la confiance.

Ces deux perceptions exprimées par les femmes viennent appuyer l'analyse féministe selon laquelle, dans les sociétés patriarcales, la sexualité des femmes ne leur appartient pas, mais constitue plutôt la propriété des hommes (El Himdi, 1996; Tabet, 2004). En effet, cette appropriation de la sexualité féminine par les hommes se manifeste dans le quotidien des couples haïtiens à travers différentes pratiques, dont notamment le fait de ne pas dire non à leurs conjoints.

7.1.2- La sexualité des femmes a une valeur économique

Les propos des répondantes ont permis de dégager une troisième perception de la sexualité qui confère au sexe féminin une valeur économique. Celui-ci est comparé à une marchandise, un bien, un patrimoine. De par cette valeur, le rapport sexuel féminin implique en soi un intérêt économique qui peut être sollicité de manière implicite ou explicite. Cette perception de la sexualité des femmes est partagée par l'ensemble des participantes à l'étude.

Une autre manifestation de la spoliation de la sexualité des femmes, rencontrée à travers les propos des participantes à l'étude, consiste en leur difficulté à nommer l'acte sexuel, à en parler librement. Plusieurs femmes éprouvaient de la difficulté à utiliser la première personne du singulier pour parler de leurs propres expériences intimes. S'il est en effet reconnu que la sexualité constitue un sujet tabou dans la société haïtienne, toutes les participantes ont ressenti un certain malaise face au sujet. Plusieurs ont d'ailleurs nommé ces difficultés en entretien dont, en particulier, Madame A et Madame B: «la sexualité fait partie de mon intimité, j'étais un peu gênée quand on a commencé à en parler [...] C'est la première fois que j'ai eu ce genre de discussion avec quelqu'un. J'ai peur que les gens ne me comprennent pas. Je préfère ne pas en parler plutôt que de courir le risque de ne pas être comprise» (Madame A, 32 ans). «Tu m'as donné l'opportunité de parler d'un sujet dont je ne discute pas souvent [...] Même si on a une vie sexuelle, il n'est pas facile pour nous d'en parler. Je traîne ces expériences derrière moi depuis plus de 11 ans comme une cicatrice et je n'en ai jamais parlé» (Madame B, 29 ans).

De même qu'elles ont de la difficulté à en parler, plusieurs femmes ont exprimé leur soulagement après avoir parlé de leurs expériences intimes: «Je me sens soulagée. Parce que c'est un sujet que je n'ai jamais abordé. J'ai pu me défouler et exprimer des choses que je gardais à l'intérieur de moi. Ça m'a fait du bien» (Madame A, 32 ans). «Après ce retour dans le passé, je me sens libéré» (Madame B, 29 ans).

S'il est intéressant de remarquer que la valorisation du sexe féminin traverse l'ensemble des couches de la société haïtienne, il faut également souligner qu'elle varie en fonction du statut socio-économique de la femme. Les expériences des participantes nous ont

montré que pour les femmes les plus pauvres, elle peut constituer une stratégie pour survivre au quotidien, en accédant aux biens économiques nécessaires. Pour les moins nécessiteuses, elle peut constituer un vecteur de mobilité sociale, d'ascension socio-économique. Dans ce contexte, elle peut permettre de continuer et finir l'école, de se procurer des biens matériels auxquels on n'avait pas accès chez les parents, etc. Pour les femmes les plus éduquées, elle peut être vue comme un vecteur de promotion et/ou de réussite socio-économique.

Par ailleurs, cette perception est intégrée et naturalisée par les normes sociales au point que les femmes qui choisissent de ne pas y adhérer se retrouvent face aux critiques des membres de leurs familles et de leurs communautés. D'ailleurs nous explique Tabet (2004), le fait d'utiliser son sexe contre rémunération est mal vu par la société haïtienne si l'utilisatrice n'en tire pas «des bénéfices tangibles ayant une valeur économique» (2004, p.147). De plus, la plupart des arguments avancés pour expliquer cette valeur du sexe féminin dans la culture populaire sont souvent associés à la nature ou à Dieu (C'est le *Bondye* (Bon Dieu) ou la *nati* (nature) qui l'a donné), ce qui confère à cette transformation de la sexualité des femmes un caractère naturel plutôt que construit socialement. Toujours selon Tabet (2004) dans la société haïtienne le sexe de la femme est comparé à sa *tè* (terre). Quand on considère l'importance de la terre dans l'univers du paysan haïtien, on peut comprendre aisément le fait que la plupart des termes utilisés pour désigner le sexe de la femme dans les différentes régions du pays aient une connotation économique et/ou valorisante tandis qu'il est différent dans le cas du sexe des hommes.

Contrairement au cas de la «sexualité obligation conjugale», le mariage vient atténuer la formalité de cette perception «sexualité bien matériel». Du point de vue des femmes en effet, la valorisation sociale apportée par le mariage dans la vie de la femme lui permet d'être beaucoup plus conciliante envers son partenaire si celui-ci n'est pas capable de répondre à ses besoins économiques adéquatement.

7.2- LES RAPPORTS SEXUELS DES FEMMES ET LEURS RAPPORTS DE COUPLE

Le deuxième objectif spécifique de la recherche visait à comprendre les liens qui existeraient entre les rapports de couple des participantes et leurs relations intimes.

Les expériences des participantes nous ont permis de comprendre que les rapports sexuels des participantes sont à l'image de leurs rapports de couple. Si la sexualité constitue un fait social où les individus reproduisent les normes sociales, nous avons vu que les rapports inégalitaires qui existent entre hommes et femmes dans les couples des participantes sont en continuité dans leur sexualité (à la fois dans les discours et dans les pratiques). D'ailleurs, nous dit Nengeh Mensah (2009) «là où il y a sexualité, il y a pouvoir» (2009, p.175).

Les rapports de couple de la plupart des participantes ont mis en évidence une répartition inégale des rôles qui leur réserve l'expertise de tout ce qui relève de la maison tandis que leurs conjoints ont le contrôle de l'argent (directement ou indirectement) et des décisions importantes. De même que les hommes détiennent le contrôle sur les femmes dans les différents espaces du couple mentionnés précédemment, de même ils contrôlent et disposent du corps de leurs conjointes. On a vu que les femmes ont tendance à ne pas refuser des rapports sexuels à leurs conjoints, sauf dans des situations particulières (pendant les règles, après un accouchement, en cas de gros soucis). Les femmes disent également non à leurs conjoints quand elles savent qu'ils ont une IST et quand elles savent qu'ils ont des relations sexuelles avec d'autres femmes (EMMUS-III, 2002, p.9).

Plusieurs répondantes sont également incapables de négocier avec leurs partenaires quand il s'agit de sexualité. Les répondantes conçoivent mal le fait pour une femme de faire des avances sexuelles à un homme ou de démontrer son intérêt pour un homme trop rapidement: «Quand un homme te parle, tu dois prendre du temps avant d'accepter de sortir avec lui. Sinon, il va te prendre pour une fille légère, frivole» (Madame D, 63 ans).

Ces manifestations du pouvoir des hommes sur la sexualité des femmes nous amenèrent à comprendre davantage le fait que plusieurs termes utilisés pour nommer la relation sexuelle et désigner l'appareil génital masculin ont une connotation violente et de soumission des femmes. Pour le sexe des hommes, on parle souvent de *manch* pilon

(difficile à traduire), de *baton* (bâton), de *bwa* (bois), de *frèt* (fouet), de *zouti* (outils), de *kòk* (coq). D'ailleurs, comme nous l'explique Magloire (2000), la langue est également engagée dans la subordination des femmes.

7.3- LA CONSTRUCTION DES PERCEPTIONS DES FEMMES DES RELATIONS SEXUELLES

Le troisième objectif de la recherche concernait les différents processus sociaux culturels en jeu dans la construction des perceptions des femmes de la sexualité. Il faut rappeler que suivant la perspective systémique de l'intersectionnalité, les catégories socio culturelles (sexe, classe) contribuent à placer l'individu dans une certaine position sociale qui influence ses expériences (Crenshaw et Bonis, 2005). Par conséquent, le sens que les femmes donnent à leur sexualité et à leurs rapports de couple est influencé par certaines composantes de leur identité.

Nous avons vu en effet que la manière dont les répondantes perçoivent leurs relations intimes est liée tant à leur mode de socialisation, à leur statut social qu'aux types de rapports qui existent entre hommes et femmes dans la société de manière générale.

7.3.1- Les influences de la socialisation des femmes sur leurs perceptions des rapports sexuels

La plupart des perceptions de la sexualité répertoriées dans l'étude recèlent un caractère naturel et normal aux yeux des femmes, et cela est imputable à leur mode de socialisation. Dès leur jeune âge, on a appris aux femmes à développer certains types de discours et de pratiques vis-à-vis de la sexualité. En effet, si la sexualité est une activité sociale (Brozon et Leridon, 1993), la culture détermine les normes et les valeurs qui la régissent (Castro, 2009), et les parents sont en partie responsables de les transmettre aux enfants dans leurs échanges quotidiens (Sidze, s.d.).

Nous avons vu comment les participantes ont été «séparées» des garçons durant leur enfance. Elles n'avaient pas beaucoup d'amis-es, elles ne sortaient pas seules, elles

étaient souvent confinées dans l'espace privé de la maison qui était un espace surveillé. Bref, elles étaient tenues à certains modèles de relations avec le sexe opposé qui impliquait la retenue et le «respect de soi-même». Cette situation était vécue par plusieurs femmes, dont Madame E : «Je ne sortais pas. On se disait toujours qu'on était plusieurs jeunes filles à vivre dans une maison, si on veut que les gens nous respectent, nous devons nous respecter en premier. On a toujours évité certains plaisirs, on ne sortait pas». On peut comprendre qu'elles ne se soient pas approprié de l'expertise de la sexualité qui est considérée comme étant «affaire d'hommes». On a également transmis aux femmes un modèle de sexualité qui implique, la retenue et le désintéret :

Le modèle auquel les femmes doivent se tenir est en effet celui d'un intérêt modéré pour la sexualité [...] Une femme qui manifeste de l'intérêt pour le sexe ou qui va jusqu'à draguer un homme est *cho* (chaude), ou encore sensuelle (*chanel*), et une femme *cho* est au mieux inconvenante et, au pire, dangereuse. Donc il faut à tout prix *calmer* (*calme*) une femme qui se permet d'exprimer son désir (Tabet, 2004, p.148).

On comprend que les femmes se considèrent comme ayant le devoir de répondre en priorité aux besoins sexuels de leurs conjoints plutôt que de se considérer comme des sujets sexuels avant tout, dans le couple «Tu sais ce qu'il aime, tu dois le lui donner, pour lui (Tabet, 2004, p.148).

De plus, selon les propos de plusieurs répondantes les parents investissent moins dans l'éducation des filles, mais les encouragent à épouser un homme riche en vue d'assurer leur avenir. Dès le berceau, on apprend aux filles à faire un usage correct de leurs sexes (*ou pa dwe bese sanw pa ramase anyen*): «Quand les enfants rencontrent quelqu'un qui peut leur donner 2 gourdes, les parents accordent beaucoup plus d'importance aux 2 gourdes que la personne peut leur donner qu'au bien-être de leurs enfants» (Madame H, 51 ans). «Mes parents ne voulaient absolument pas, ils disaient que le gars en question était trop pauvre pour moi [...] Tu sais comment sont les parents haïtiens dès que tu rencontres quelqu'un qui a moins de moyens économiques que toi, ils s'opposent à ce que tu entretiennes une relation avec lui (Madame I, 59 ans). Cela a contribué au développement de leur perception de la «sexualité bien matériel».

7.3.2- Une dimension socio-économique aux perceptions de la sexualité des femmes

Si nous avons vu que la perception de la «sexualité bien matériel» est transversale aux deux couches sociales représentées dans l'étude, il s'agit d'une perception de la sexualité qui est également liée aux conditions socio-économiques précaires des femmes dans la société. En effet, selon Tabet (2004) il y a un lien étroit entre la sexualité, la division sexuelle du travail et l'accès différencié des sexes aux richesses de sorte que, en contexte de domination masculine, la sexualité des femmes est transformée en service sexuel. Quand on considère le fait qu'en Haïti les femmes constituent la catégorie sociale la plus pauvre, on comprend que l'usage de leur sexe constitue un moyen de survie économique et les propos de nos répondantes, confirme cet élément.

7.3.3- L'agentivité des femmes et la co-construction des perceptions de la sexualité féminine

Selon la perspective féministe intrasectionnelle socio-constructiviste, l'expérience de l'individu n'est pas totalement déterminée par sa position sociale. Ce dernier est non seulement actif dans la construction de sa position sociale, mais il détient également un certain pouvoir d'agir en vue de façonner ses différentes expériences.

On a vu en effet que plusieurs des perceptions des femmes ne sont pas totalement structurées par les éléments présentés précédemment. Les femmes ont une certaine part dans leurs manières de percevoir la sexualité. Certaines choisissent également de prioriser certaines perceptions par rapport à d'autres, en fonction de leurs intérêts et leurs besoins.

Enfin, les données de la recherche nous ont montré que certaines valeurs véhiculées par la société sur les rapports de couple et les rapports sexuels sont tellement bien ancrées chez les participantes, qu'elles résistent aux transformations que leurs réflexions pourraient les amener à faire. Cela nous amène à comprendre davantage l'inadéquation observée dans les discours et les pratiques des femmes.

7.4- DES IMPLICATIONS POUR LA RECHERCHE

Les résultats de l'étude permettent d'identifier certaines implications pour la recherche qui découlent, entre autres, des principales limites énumérées au chapitre 3.

La première limite tournait autour de la représentativité de l'échantillon étudié. Si nous avons vu que certaines perceptions de la sexualité étaient partagées par les femmes les plus pauvres, on peut se demander ce qui se passe de côté des plus riches. Si selon le féminisme, la spoliation de la sexualité des femmes est liée aux conditions socio-économiques précaires des femmes, il serait intéressant d'aller explorer les manifestations de la monétisation de la sexualité chez ces catégories de femmes. Il serait tout aussi intéressant de chercher à comprendre la manière dont la dimension économique de la sexualité féminine se manifeste chez les Haïtiennes les plus nanties.

Quand à la deuxième limite de l'étude, elle se rapportait à la nature «taboue» du sujet exploré et le manque de profondeur avec lequel les expériences des femmes ont été analysées.

Il serait donc intéressant de chercher à comprendre davantage les rapports existant entre la position sociale des femmes et les types d'agentivités qu'elles sont parvenues à développer dans leurs relations de couple et leurs rapports à la sexualité.

Enfin, il serait également intéressant de documenter les rapports de couples et de sexualité des Haïtiens du point de vue des conjoints et de pouvoir faire une telle recherche en Haïti, là où le processus migratoire n'a pas influencé les perceptions des femmes rencontrées.

7.5- DES IMPLICATIONS POUR LA PRATIQUE DU TRAVAIL SOCIAL HAÏTIEN

7.5.1 L'empowerment économique des femmes

Si les auteurs sont nombreux à démontrer le poids du facteur économique sur la subordination des femmes (Magloire 2002, Tabet, 2004), les données de cette étude ont corrélé les conditions socio-économiques précaires des répondantes aux différents

problèmes auxquels elles sont confrontées dans leurs familles d'origine, dans leurs relations conjugales et dans la société en général (analphabétisme, sous éducation, abus sexuel, domesticité, mauvais traitements à l'enfance, violence conjugale, exploitation, abandon, grossesse précoce, grossesse forcée). Les données nous ont également montrées que même si la femme est reconnue comme étant un *poto mitan* dans la société haïtienne, cette considération est d'avantage symbolique, puisque les femmes constituent les catégories les plus pauvres de la société. Il importe donc au travail social haïtien de cultiver des pratiques de recherche et d'intervention qui tiennent compte de cette réalité. Notamment, des pratiques visant à favoriser *l'empowerment économique* des femmes, par l'incitation à la création d'initiatives (sociales et économiques), locales et durables.

Ces initiatives peuvent également viser la reconnaissance et la valorisation du travail des femmes (domestique, professionnel). Dans la recension de littérature de l'étude, en effet, nous avons vu que ce sont presque exclusivement les femmes qui occupent le secteur informel en Haïti, notamment à travers le commerce (DSNCRP, 2007; Neptune-Anglade, 1986; N'Zengou-Tayo, 1998). Nous avons également vu qu'il s'agit d'un type de travail très méconnu et très mal vu, en raison des stéréotypes de genre qui lui sont rattachés (Jean-Pierre, 2012).

Par ailleurs, vu que le travail informel rime souvent avec un manque de «contrôle des pratiques et des conditions de travail» (Westerveld, 2009, p.2), qui place les acteurs et actrices en situation de vulnérabilité (en ce qui a trait à l'assurance emploi, aux accidents de travail). Il importe également au travail social de susciter des débats relatifs à l'encadrement de cette forme de travail.

7.5.2 La sensibilisation en rapport aux changements au niveau de la législation

Les résultats de la recherche ont montré que si les femmes avaient développé une agentivité au niveau du discours sur les conditions des femmes dans la société, l'immigration a encouragé plusieurs d'entre elles à changer divers aspects de leurs relations conjugales, en raison notamment du respect des droits des femmes dans leur pays d'accueil et de la protection sociale et légale dont les femmes y font l'objet. Le

facteur légal (absence, insuffisance de lois, etc.) contribue, en effet, à la perpétuation des discriminations et des violences exercées à l'égard des femmes (Bauer et Hélie, 2006). Cependant, le statut de la femme est un élément central dans les mobilisations des organisations de femmes en Haïti (Magloire, 2002). Toujours selon cette auteure, la mobilisation féministe est parvenue à négocier plusieurs propositions de loi avec le législatif haïtien en rapport «à l'avortement, à l'adultère, aux agressions sexuelles, des conditions d'exercice du travail domestique rémunéré» (2002, p.7). Cette mobilisation a également à son actif des plaidoyers en vue d'une meilleure protection policière, judiciaire et médicale des femmes victimes. Pourtant, ces changements sont méconnus de la majorité des répondantes à l'étude. Il est un enjeu important pour le travail social haïtien de contribuer à la formation et à l'information des femmes.

CONCLUSION

La question de la sexualité des femmes est très peu traitée dans la littérature haïtienne. La plupart des travaux réalisés jusqu'à aujourd'hui, sur le sujet, s'intéressent surtout à la prostitution, la reproduction (fécondité, contraception, grossesse précoce), ou encore aux violences sexuelles dont sont victimes les femmes et les enfants, tandis que les aspects relatifs aux comportements sexuels des femmes, à savoir leurs perceptions et leurs modes de rapports avec la sexualité sont complètement mises de côté. Cela traduit une conception traditionnelle de l'objet de la sexualité qui vise à l'étudier à partir de «ses résultats et ses traductions institutionnelles» (Brozon et Leridon, 1993, p.1173)

De ce fait, l'objectif principal de cette étude visait à explorer les rapports hommes femmes qui existent dans le couple haïtien en utilisant le médium de la sexualité. Elle visait, plus précisément à répondre à la volonté de produire de nouvelles connaissances sur les perceptions des femmes de la sexualité et la manière dont celles-ci reproduisent les rapports inégalitaires et oppressifs qui existent entre les hommes et les femmes dans la société haïtienne. Selon Magloire (2004, p.2) en effet, la dynamique des rapports sociaux de sexe, en Haïti, est beaucoup plus explorée au niveau des opinions qu'au niveau des savoirs construits.

En tant que femme ayant grandi dans la classe moyenne haïtienne, nous avons été confrontés à des perceptions du sexe des femmes qui nous ont toujours interpellées. Nous avons également été socialisée de manière à percevoir nos rapports sexuels avec les hommes d'une certaine façon qui rejoint plusieurs des perceptions exprimées par les répondantes. En effet, plusieurs des perceptions rencontrées dans cette étude nous étaient familières. Toutefois, elles n'avaient pas fait l'objet de recherche rigoureuse.

En vue de répondre à cet objectif, l'étude a opté pour un devis de recherche qualitatif, qui nous a permis de mettre en relation certaines observations déjà faites, certaines théories déjà élaborées sur le lien entre la sexualité et les rapports sociaux de sexe et le cas haïtien. Nous avons mené des entrevues semi-structurées auprès de neuf participantes, âgées de 24 à 63 ans, en vue d'amasser leurs expériences, leurs propres points de vue sur l'objet.

Comme cadre d'analyse, nous avons retenu le féminisme intersectionnel, ce qui nous a porté à situer davantage l'objet de la recherche. À partir du féminisme intersectionnel en effet, nous avons dû considérer les femmes haïtiennes comme étant une catégorie hétérogène, divisée en plusieurs sous catégories sociales, positionnées à des endroits divers sur l'échelle économique-sociale haïtienne et pour lesquelles les rapports à la sexualité et au couple ne renvoient pas à la même réalité. Cela nous a amené également à ne pas isoler les rapports de sexualité en Haïti des autres rapports économiques, culturels, politiques, historiques, religieux, sociaux.

Si la perspective théorique retenue nous a permis d'explorer le point de vue de femmes sur la sexualité, elle nous a particulièrement permis de comprendre leur propre façon de nommer, de formuler et d'expliquer leur réalité quotidienne.

L'analyse de l'étude nous indique en effet que la majorité des femmes des classes moyennes et des classes les plus pauvres de la société haïtienne sont socialisées selon un modèle différentiel et inégalitaire, basé sur les sexes et la classe sociale. Ce modèle de socialisation sous-classe les femmes par rapport aux hommes et reprend la plupart des stéréotypes masculins et féminins que ce soit au sein de la famille, à l'école, à l'Église, sur le marché du travail ou encore dans la législation. Ce modèle attribue, plus spécifiquement, l'espace privé et son expertise aux filles tandis que tout ce qui relève du public «est affaire d'hommes». À côté de cette majorité se retrouvent d'autres femmes, beaucoup moins nombreuses et plus nanties, dont la socialisation a été effectuée selon un modèle beaucoup plus souple et beaucoup plus égalitaire.

Une fois que les petites filles sont devenues des adultes et qu'elles sont rentrées en couple, l'analyse nous a permis de voir que la majorité d'entre elles ont développé des rapports similaires aux types de rapports inégalitaires qu'elles avaient expérimentés à l'enfance.

En ce qui a trait aux rapports avec la sexualité, la recherche nous a permis de voir que les Haïtiennes ont plusieurs manières de percevoir la sexualité. Ces perceptions sont liées entre elles et sont construites dès l'enfance, en référence à plusieurs facteurs (culturelles, socio-économiques, personnelles). Le féminisme intersectionnel nous a permis d'explorer

la complexité des liens qui existent entre les rapports hommes/femmes dans la société et les rapports sexuels dans le couple. Cette perspective théorique nous a également permis de remettre en question le caractère naturel et normal attribué à la plupart des perceptions rattachées au sexe des femmes pour les appréhender comme étant des constructions sociales.

Par ailleurs, nous avons pu voir que les expériences des femmes ne sont pas totalement conditionnées par leur position sociale. La plupart d'entre elles sont parvenues à développer une agentivité que ce soit au niveau des relations de couple ou des relations sexuelles.

En somme, la portée de ce mémoire est de considérer les femmes haïtiennes comme étant soumises à des rapports sociaux inégalitaires et des conditions socio-économiques oppressives qui se prolongent jusque dans la chambre à coucher. Même si la plupart en sont consciente, Les différents degrés d'agentivité rencontrés chez les femmes montrent que seules quelques ont développées des relations égalitaires, tandis que les autres ne se sentent pas adéquatement outillées pour s'en dégager totalement. Ce constat laisse entrevoir qu'il reste beaucoup de travail au travail social haïtien afin de créer une société égalitaire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Achin, C., Ouardi, S. et Rennes, J. (2009). Âge, intersectionnalité, rapports de pouvoir : Table ronde avec Christelle Hamel, Catherine Marry et Marc Bessin. *Mouvement*, 3(59), 91-101.

Allman, J. (1980). Sexual unions in rural Haïti. *International Journal of Sociology of the Family*, 10 (1). Récupéré sur: <http://www.jstor.org/stable/23028037>

Alpe, Y., Beitone, A., Dollo, C., Lambert, J-R. et Parayre, S. (2010). *Lexique de sociologie*. Paris: Dalloz.

Anadón, M., (2013). La recherche sociale et l'engagement du chercheur qualitatif : défis du présent, *Recherches qualitatives*, (14), 5-14.

Angers, M. (2005). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Anjou : Les Éditions CEC Inc.

Bargel, L. (2013). Socialisation politique. In C. Achin et L. Bereni. (Eds.) *Dictionnaire genre et sciences politiques* (pp.468-480). Paris : Presse de la Fondation nationale des sciences politiques.

Baril, A. (2005). *Judith Butler et le féminisme postmoderne: Analyse théorique et conceptuelle d'un courant controversé*. Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, Sherbrooke.

Bastien, R. (1985). *Le paysan haïtien et sa famille*. Paris : éditions KARTHALA.

Bauer, J. & Hélie, A. (2006). *Documenter les violations des droits des femmes par les acteurs non étatiques: stratégies militantes dans les communautés musulmanes*. Québec : Bibliothèque et archive nationale du Québec.

Beaud, J-P. (1997). L'échantillonnage. In G. Benoit (Ed.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données* (pp. 185-215). Québec : Presses de l'Université de Québec.

Béjin, A. (2005). Sexualité. Dans M. Borlandi et coll. (Eds.), *Dictionnaire de la pensée sociologique* (pp.633-636). Paris : Presses Universitaires de France.

Bilge, S. (2010). De l'analogie a l'articulation: théoriser la différenciation sociale et l'inégalité complexe. *L'homme et la société*, 2 (176-177), 43-64.

Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'Intersectionnalité. *Diogenes*, 1(225), 70-88.

Bolliet, D. & Schmitt, J.P. (2008). La Socialisation. Paris : éditions Bréal.

Brozon. M & Leridon. H. (1993). Les constructions sociales de la sexualité. *Population*, 48(5), 1173-1195.

Castro, M.G. (2009). Famille, genre, génération et sexualité au Brésil. *Recherches féministes*, 22(2), 7-23.

Cadre de Liaison Inter ONG (CLIO). (2011). *Haïti : Participation des organisations de femmes dans la reconstruction post-séisme*. (Synthèse d'une conférence organisée par le Centre de Ressources et d'information (CRI) à Port-au-Prince en avril 2011). Récupéré sur: www.cliohaiti.org

Cantin-Drouin, M. (2009). *Les relations intimes des femmes ayant une vulvodynie, l'expérience d'un processus d'adaptation à la douleur*. Mémoire de maîtrise, Université de Laval, Québec.

Chancy. A. M. (2012). *Associer les hommes au combat pour les droits des femmes, un combat pour le bien commun*. (Intervention au Panel d'ouverture de l'Atelier de réflexion

organisé par le PNUD et ses partenaires sur la prévention de la violence et la manière d'associer les hommes au combat des femmes). Récupéré sur :

www.collectif-haiti.fr/actualite-916-0

Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Haïti (CCIH). (2008). *Secteur industriel*.

Récupéré sur: <http://www.ccih.org.ht/home/secteur-industriel/>

Chbat, M., Damant, D. et Flynn, C. (sous presse). Violence structurelle au féminin et féminisme intersectionnel : réflexion théorique.

Cooper, A. J. (1892). *A Voice from the South*, (reprinted in 1998). New York: Oxford University Press.

Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF). (2008). *Rapports combinés 1982, 1986, 1990, 1994, 1998, 2002, et 2006*. Récupéré sur :

http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/CEDAW.C.HTI.7_fr.pdf

Corbeil, C. & Marchand, I. (2007). L'intervention féministe intersectionnelle: un nouveau cadre d'analyse et d'intervention pour répondre aux besoins pluriels des femmes marginalisées et violentées. Récupéré sur :

www.erudit.org/revue/nps/2006/v19/n1/014784ar.pdf

Crenshaw, K.W. & Bonis, O. (2005). Cartographie des marges: Intersectionnalité, politique de l'identité et violence contre les femmes de couleur. *Cahiers du genre*, 2 (39), 51-82.

Crenshaw, K. W. (1991). Mapping the Margins of Intersectionality, Identity Politics and Violence Against Women of Color. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241-1299.

Dafflon-Novelle, A. (2004). Socialisation différentielle des sexes : quelles influences pour l'avenir des filles et des garçons ? *Le genre en vue*, (conférence suisse des délégués à l'égalité, projet de places d'apprentissage 16+). Récupéré sur :

<http://www.cemea.asso.fr/aquoijouestu/fr/pdf/textesref/SocialDifferentielSexes.pdf>

Delphy, C. (2010). *Un universalisme si particulier. Féminisme et expression française (1980-2010)*. Paris : Édition Syllepse.

Descarries, F., & Mathieu, M. (2010). *Entre le rose et le bleu : Stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin: Résumé*. Québec : Conseil du statut de la femme, direction des communications.

Deslauriers, J.P. (1991). *Recherche qualitative, Guide pratique*. Montréal : Les Éditions de la Chenelière.

Deslauriers, J.P. & Kérisit, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. In J. Poupart et coll. (Eds.). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 85-111). Boucherville : Gaëtan Morin.

Dorais, M. (1993). Diversité et créativité en recherche qualitative. *Service Social*, 42(2), 7-27.

Dorlin, E. (2005). De l'usage épistémologique et politique des catégories de «sexe» et de «race» Dans les études sur le Genre. *Cahiers du genre*, 2(39), 83-105.

Dorvilier, F. (2012). *La crise haïtienne du développement. Essai d'anthropologie dynamique*. Québec : Presse de l'Université Laval.

Dubar, C. (2005). Socialisation. In M. Borlandi et coll. (Eds.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*. Paris : Presse Universitaire de France.

Du Bois, W. E. B. (1903). *The Soul of Black Folk*. New York: Barnes & Noble Classics.

Dutreuil, D. J. (2007). *Comportement sexuel non autonome et risqué à l'infection au VIH/Sida*. Mémoire de licence, Faculté des sciences Humaines (FASCH), Université d'État d'Haïti (UEH), Haïti.

Eisenstadt, N. (2005). Génération. In M. Borlandi et coll. (Eds.), *Dictionnaire de la pensée sociologique* (pp.8-9). Paris : Presses Universitaires de France.

El Himdy, I. (1996). Montesquieu : questionnements du patriarcat ou prémices d'une restructuration du sexuel? *Horizons philosophiques*, 6(2), 119-129.

Ferroul, Y. (2004). Sexualité. Dans P. Brenot (Ed.), *Dictionnaire de la sexualité humaine* (pp.588-590). Bègles : L'Esprit du Temps.

Foucault, M. (1976). *Histoire de la sexualité: La volonté de savoir*. Paris : Gallimard.

Fougeyrollas-Schwebel, D. (2000) Mouvements féministes. Dans H. Hirata, F. Laborie, H. Le Doaré et D. Senotier (Eds.), *Dictionnaire critique du féminisme* (pp.125-130). Paris: Presses Universitaires de France.

Gage, A. J., & Hutchinson, P. L. (2006). Power, Control, and Intimate Partner Sexual Violence in Haiti. *Archives of Sexual Behavior*, 35(1), 11–24. DOI: 10.1007/s10508-006-8991-0

Gingras, F-P. (1997). La théorie et le sens de la recherche. Dans G. Benoit (Ed.), *Recherche Sociale : De la problématique à la collecte de données* (pp. 101-124). Québec : Presses de l'Université de Québec.

Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés (GARR). (2012). *Rapport sur la situation des droits humains des migrants-es et des déplacés-es internes haïtiens-nes en 2011*. Récupéré sur :

<http://www.garr-haiti.org/index.php/nouvelles/actualite/migrants/item/1062-garr-rapport-annuel-2011>

Guilhaumou. J. (2012). Autour du concept d'agentivité. *Rives méditerranéennes*, 41(n.d), 24-34. Récupéré sur: <http://rives.revues.org/4108>

Harper, E., Taïbi. B., Caron, N. et Leduc. V. (2012). Regards sur l'intersectionnalité. *Études et analyse, CRI-VIFF*, (44), 1-26. Récupéré sur: http://www.criviff.qc.ca/upload/publications/pub_06112012_83352.pdf

Hooks, B. (1981). *Ain't I a Woman: Black Women and Feminism*. Boston: South End Press.

Human Rights Watch. (2011). «*Personne ne se souvient de nous*». *Le droit des femmes et des filles à la santé et à la sécurité n'est pas protégé dans l'Haïti de l'après-séisme*. Récupéré sur: <http://www.hrw.org>

Institut Haïtien de l'Enfance (IHE). (2012). *Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services : EMMUS-V*. Récupéré sur: <http://mspp.gouv.ht/site/downloads/Rapport%20preliminaire%20final%20EMMUS-V.pdf>

Institut Haïtien de l'Enfance (IHE). (2007). *Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services: EMMUS-IV*. Récupéré sur: <http://www.measuredhs.com>

Institut Haïtien de l'Enfance (IHE). (2002). *Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services: EMMUS-III*. Récupéré sur : <http://www.measuredhs.com/pubs/pdf/FR121/FR121.pdf>

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI). (2012). *Population totale, population de 18 ans et plus ménages et densités estimés en Haïti en 2012*. Récupéré sur:

www.ihsi.ht/pdf/projection/DOC_POPTLE18_MENEST2012.pdf

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI). (2003). *Enquête sur les conditions de vie en Haïti*. Récupéré sur:

[www.ihsi.ht/pdf/ecvh/ecvh_volume_I_\(juillet2003\).pdf](http://www.ihsi.ht/pdf/ecvh/ecvh_volume_I_(juillet2003).pdf)

Jean-Pierre, M. (2012). *Le travail des femmes haïtiennes: entre contributions au développement économique et perspectives pour le travail social haïtien?* (Colloque les autres visages d'Haïti, Université de Montréal, le 10 février 2012). Non encore publié.

Jn-Baptiste. M. G. O. & Jean-Baptiste. B. (2005). *Enjeux pour un véritable développement en Haïti*. Conférence Générale de l'Association Européenne des Instituts de Recherche et de Formation en matière de Développement (EADI). Récupéré sur :

<http://www.genreenaction.net/IMG/pdf/filedownload.do.pdf>

Joseph, K. & Dongmo Kahou, P. M. (2011). État de la situation des femmes haïtiennes: pré et post-séisme 2010. *Voix sans frontières*. Récupéré sur:

sisyphe.org/IMG/pdf/Femmes_Haitiennes-Avant_et_apres_2010.pdf

Kay Fanm. (1994). Les violations des droits humains subies spécifiquement par les femmes durant la période du coup d'État de 1991 en Haïti. *Femme et violence, I*(n.d.), 2-22.

Kergoat, D. (2004) Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe. Dans H. Hirata et coll. (Eds.), *Dictionnaire critique du féminisme* (pp.35-44). Paris: Presses Universitaires de France.

Lacasse, J. (1991). *Introduction à la méthodologie utilisée en sciences Humaines*. Canada: Éditions Études Vivantes.

Landry, R. (1997). L'analyse de contenu. Dans G. Benoit (Ed.), *Recherche Sociale : De la problématique à la collecte de données* (pp. 329-356). Québec : Presses de l'Université de Québec.

Lang, M-E. (2011). L'«agentivité sexuelle» des adolescentes et des jeunes femmes : une définition. *Recherches féministes*, 24(2), 189-209.

Laroche, M. (1993). Image de la femme dans la lyrique populaire haïtienne. *Études littéraires*, 25(3), 9-26.

L'Ecuyer, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu: Méthode GPS et conception de soi*. Québec : Presse de l'Université du Québec.

Lhomond, B. (2004). Sexualité. Dans H. Hirata et coll. (Eds.) *Dictionnaire critique du féminisme* (pp.213-218). Paris : Presses Universitaires de France.

Longtin, D. (2010). *La violence faite aux femmes en Haïti: entre le réseau (inter)national d'assistance et la représentation des organisations féministes haïtiennes (1991-2008)*. Mémoire de maitrise, Université du Québec à Montréal, Montréal, Canada.

Lord, V. (2009). *Une voix féminine contestataire des années 1930 : Agentivité et écriture dans les ombres d'Eva Sénécal*. Mémoire de maitrise, Université du Québec à Montréal, Montréal, Canada.

Lubin, I. (2002). Un regard sur la domesticité juvénile en Haïti. *Refugees: Canada's periodical on refugees*, 2(2), 45-51. Récupéré sur: <http://www.pi.library.yoku.ca>

Magloire, D. (2008). Le rôle de la femme haïtienne, Conférence *Held* du 24 avril 2008, Montréal. Récupéré sur : <http://www.hitisantementale.ca>

Magloire, D. (2004). Égalité des sexes dans la construction démocratique (Vers la parité homme/femme pour une construction démocratique, journées de travail à l'intention des partis politiques). Port-au-Prince: Fanm yo la.

Magloire, D. (2003). Les Haïtiennes dans la tourmente de la crise économique. *Bulletin du Collectif Haïti de France*. (Mars 2003), 1-4.

Magloire, D. (2002). Regard sur le mouvement des femmes haïtiennes. *Rencontre du CRESFED, décembre 2002-Janvier 2003* (15-16), 1-8.

Magloire, D. (2001b). *Éducation en Haïti : une discrimination qui ne dit pas toujours son nom*. Port-au-Prince: Doc miméo.

Magloire, D. (2001). Termes de la problématique de genre en Haïti. *Forum du jeudi*, (s.n), 1-4.

Magloire, D. (2000). *Questions de femmes pour une politique linguistique: les mots pour dire autrement*. Faculté de Linguistique Appliquée : Colloque sur la politique linguistique en Haïti.

Maillé, C. (2003). Myriam Merlet: la participation politique des femmes en Haïti. Quelques éléments d'analyse. Port-au-Prince, Éditions Fanm Yo La, 2002, 110 p. *Recherches féministes*, 16(1), 208-212.

Manco, A. A. (2000). Valeurs et projets par-delà la migration: recherche comparative sur des populations truques immigrantes et non immigrantes. *Cahiers québécois de démographie*, 29(1), 33-55.

Manigat, M. (2002). *Être femme en Haïti hier et aujourd'hui : Le regard des constitutions, des lois et de la société*. Port-au-Prince : Les presses de L'Imprimeur II.

Marchand, H. (2011). *Violence, inégalités de genre et vulnérabilité des femmes au VIH/sida en Haïti*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, Canada.

Marchand, V. (2009). *Évaluation des besoins des adolescents et leur famille d'accueil en matière d'éducation à la sexualité*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Montréal, Canada.

Marquet, J., Huynen P., et Ferrand, A. (1997). Modèles de sexualité conjugale: De l'influence normative du réseau social. *Population*, 52(6), 1401-1437.

Mathieu, N-C. (2004) Sexe et genre. In H. Hirata et coll. (Eds.), *Dictionnaire critique du féminisme* (pp.205-213). Paris : Presses Universitaires de France.

Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports (MENJS). (2004). *Le développement de l'éducation: rapport national d'Haïti*. Récupéré sur: <http://www.ibe.unesco.org/International/ICE47/English/Natreps/reports/haiti.pdf>

Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). (2005). *État des lieux des savoirs sur la pauvreté en Haïti des années 70 à nos jours*. Récupéré sur : www.mpce.gouv.ht/pauvrapportfinal.pdf

Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). (2004). *Carte de pauvreté d'Haïti*. Récupéré sur : www.mpce.gouv.ht/cartepauvrete.pdf

Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDC). (2006). *Les termes de la problématique de genre en Haïti: Éléments de la condition et des situations des femmes en Haïti*. Récupéré sur : http://www.haitivisions.com/mcfdcf/condition_feminine.pdf

Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), (2007). *Document de la Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP)*. Port-au-Prince: Imprimerie Deschamps.

Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP). (2012). *Politique nationale de santé*. Récupéré sur: <http://mspp.gouv.ht>

Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP). (2002). *Plan stratégique national pour la prévention et le contrôle des IST et du VIH/sida en Haïti 2002-2006*. Récupéré sur : <http://www.siteresources.worldbank.org/INTHIVAIDS/Resources/.../Haïti.pdf>

Narcisse C. J. (1997). *Mémoire de femmes*. Port-au-Prince: UNICEF HAITI.

Nengeh Mensah, M. (2009). Sexe, médias et... hypermoralisation. *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 12(2), 169-180.

Nengeh Mensah, M. (dir.) (2005). *Dialogue sur la troisième vague féministe*. Montréal : Remue-ménage.

Neptune-Anglade, A. (1988). Du travail domestique comme deuxième journée de travail des Haïtiennes. *Recherches féministes*, 1(2), 39-52.

Neptune-Anglade, A. (1986). *L'autre moitié du développement*. Pétion-ville: éditions des Alizés.

Nérestant, M. (1997). *La femme haïtienne devant la loi*. Paris : Editions KARTALA.

N'Zengou-Tayo, M. J. (1998). Fanm se poto mitan: Haitian Woman, The pillar of society, rethinking Caribbean difference. *Feminist review* (59), 118-142.

Octobre, S. (2010). Socialisation culturelle sexuée des enfants au sein de la famille. *Cahiers du genre* (49), 55-76.

Parini, L. (2013). Domination/pouvoir. In C. Achin et L. Bereni. (Eds.) *Dictionnaire genre et sciences politiques* (pp.180-190). Paris : Presse de la Fondation nationale des sciences politiques.

Pelletier, C. & Pagé, G. (2002). Les critères de rigueur scientifique en recherche. *Recherches en soins infirmiers*, 68(n.d), 35-42.

Pierre, J-J. (2011). Agir collectivement pour le travail décent dans les zones franches: le cas d'Haïti. Récupéré sur : <http://www.papda.org/>

Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. In J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. (Eds.) : *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113 à 169), Boucherville: Gaëtan Morin.

Prins, B. (2006). Narrative Accounts of Origins: A Blind Spot in the Intersectional Approach, *European Journal of Women's Studies*, 13(3), 277-290.

Quivy, R. & Campenhoudt, L.V. (2006). Manuel de recherche en sciences sociales. Paris: DUNOD.

Rapport national de la république sur la situation actuelle de l'éducation et la formation des adultes. (2008). Récupéré sur : <http://www.unesco.org/fileadmin/multimedia/national/haiti.pdf>

Roventa-Frumusani, D. (2009). *Concepts fondamentaux pour les études du genre*. Paris : Éditions des archives contemporaines.

Savoie-Zajc, L. (1997). L'entrevue semi-dirigée. In G. Benoit (Ed.), *Recherche Sociale : De la problématique à la collecte de données* (pp. 263-285). Québec : Presses de l'Université de Québec.

Shelton, M. D. (1993). *Image de la société dans le roman haïtien*. Paris : l'Harmattan.

Sidze, E.M. (n.d.). *Constances et inconstances des liens entre processus familiaux et comportement sexuel des jeunes au Cameroun: une comparaison entre quatre générations de jeunes*. Département de démographie, Université de Montréal, Montréal, Canada.

Saurel-Célestin, M. (2000). *Les stéréotypes sexuels dans les livres scolaires haïtiens*. Port-au-Prince: Henry Deschamps.

Solidarite Fanm Ayisyèn (SOFA). (2011). Rapport bilan-XI. Des cas de violence accueillis et accompagnés dans les centres d'accueil de la SOFA années 2010-2011. Récupéré sur : <http://www.alainet.org/>

Tabet, P. (2004). *La Grande arnaque, sexualité des femmes et échange économique-sexuel*. Paris: L'Harmattan.

Tremblay, J. (1995). *Mères, pouvoirs et santé en Haïti*. Paris: Editions KARTALA.

Toupin, L. (1997). «Les courants de pensées féministes», dans *Qu'est-ce que le féminisme? Trousse d'information sur le féminisme québécois des vingt dernières années*. Montréal: CDEAF/Relais-femmes.

Trouillot, E. & Trouillot, E. P. (1998). *Code de lois usuelles, volume 1*. Paris: Editions SEMIS.

UNESCO-IBE. (2007). *World data on education. 6th edition*. Récupéré sur: <http://www.ibe.unesco.org/>

Vieux, S.H. (1989). *Le plaçage, droit coutumier et famille en Haïti*. Paris: Éditions Publisud.

Westerveld, R. (2009). Femmes et économie: enjeux de genre. *Genre en action* (8), 1-5.
Récupéré sur : <http://www.genreenaction.net/>

Zaidman, C. (2004), Education et Socialisation. In H. Hirata et coll. (Eds.), *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris: Presses Universitaires de France, pp. 49 – 54. (2004).

ANNEXE I

QUESTIONNAIRE SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Les perceptions de la sexualité et les relations de couple de femmes haïtiennes immigrantes au Québec : Pour une exploration des rapports hommes femmes en Haïti.

Code du questionnaire : -----

Pseudo : -----

Âge : -----

Profession : -----

Emploi actuel : -----

Statut matrimonial :

- Célibataire
- Mariée
- Divorcée
- Placée
- Veuve
- Autre : -----

Avez-vous des enfants :

- Oui Combien : -----
- Non

Dans quelle ville d'Haïti avez-vous grandi : -----

Depuis quand êtes-vous arrivé au Québec :

- Moins d'un an
- Un à deux ans

- Deux à trois ans
- Trois à quatre ans
- Quatre à cinq ans

Quel est votre niveau de scolarité :

- Non scolarisée
- Niveau primaire
- Niveau secondaire
- Niveau universitaire
- Autre : -----

Quel votre religion : -----

Êtes-vous en relation de couple en ce moment :

- Oui Depuis quand : -----
- Non

Avez-vous été dans d'autres relations de couples dans le passé :

- Oui
- Non

Comment qualifierez-vous le partage des tâches entre votre (vos) conjoint(s) et vous :

- Pas assez égalitaire
- Tout à fait égalitaire
- Pas du tout égalitaire

Comment qualifierez-vous votre degré participation dans les prises de décisions dans votre (vos) couple(s) :

- Nulle
- Faible
- Moyen
- Important

Comment vous sentez-vous face aux discussions relevant du sujet de la sexualité :

- Pas du tout à l'aise
- Pas assez à l'aise
- Tout à fait à l'aise

ANNEXE II

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche: Les perceptions de la sexualité et les relations de couple de femmes haïtiennes immigrantes au Québec Pour une exploration des rapports hommes femmes en Haïti.

Chercheuse: Myrlande Jean-Pierre, étudiante à la maîtrise en service social, École de service social, Université de Montréal

Directrice de recherche : Dominique Damant, professeur titulaire, École de service social, Université de Montréal

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1.- Objectifs de la recherche

Cette recherche vise à comprendre les types de rapports hommes/femmes qui existent en Haïti à partir des représentations de la sexualité d'un groupe de femmes d'origine haïtienne établies au Québec depuis moins de 5 ans. Il s'agira surtout de chercher à comprendre comment la manière dont elles comprennent la sexualité modèle la façon dont elles la vivent et définissent leurs rapports aux hommes de manière générale.

2.- Participation à la recherche

Votre participation à cette recherche consiste à prendre part à des entretiens individuels et en petits groupes sur des thèmes tirés du sujet de la recherche. Les entretiens seront animés par la chercheuse et réalisés dans des lieux et à des heures convenues en accord avec vous. Les entretiens dureront environ une heure et trente minutes en individuel et deux heures de temps en groupe.

En vue de faciliter l'analyse des données, les entretiens seront enregistrés et les enregistrements seront conservés dans un endroit verrouillé accessible uniquement à la chercheuse.

3.- Confidentialité

Il est important pour nous de vous assurer que les informations fournies lors de ces entretiens demeureront confidentielles. La confidentialité sera également de rigueur tout au long du processus de traitement des données.

Des mesures seront prises en vue d'assurer l'anonymat des enregistrements et ceux-ci seront codés les rendant ainsi identifiables uniquement par la chercheuse. Les données recueillies seront détruites sept (7) ans après la fin de la recherche.

4.- Avantages et inconvénients

Le principal avantage de votre participation à cette recherche est la contribution à la documentation sur les rapports hommes / femmes en Haïti qui est quasi inexistante. Votre apport à cette recherche est donc capital en ce sens qu'il participera à ce premier pas qui à son tour pourra élargir le champ de la recherche et offrir des pistes de réflexion et d'intervention aux différents organismes de promotion des droits et libertés de la femme qui interviennent sur le terrain.

Par ailleurs, votre participation à cette recherche ne devrait pas comporter des risques particuliers pour votre sécurité physique et psychologique. Toutefois, considérant le fait que la sexualité est généralement considérée comme un sujet intime dans la culture haïtienne, il est possible de vous amener à parler d'expériences jugées «personnelles». Et là encore vous serez libre d'en parler à votre convenance.

5.- Droit de retrait

Votre participation à cette recherche est volontaire et vous avez le droit de vous en retirer à n'importe quel moment, sur simple avis verbal, sans avoir à justifier votre décision et sans aucun préjudice.

Si vous décidez de vous retirer de la recherche, les informations vous concernant qui ont déjà été recueillies seront détruites.

6.- Indemnité

Veillez noter qu'une compensation financière de vingt (20) dollars vous sera versée pour votre participation à cette recherche.

7.- Diffusion des résultats

Si tel est votre souhait, vous recevrez un résumé des conclusions de la recherche par l'intermédiaire de l'un des organismes à partir desquels vous avez été sélectionné.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses aux questions relatives à ma participation à la recherche. Je déclare également avoir compris le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après avoir réfléchi dans un délai raisonnable, je consens librement à participer à cette recherche. Je suis au courant que je peux refuser un entretien ou me retirer à tout moment de la recherche sans préjudice et sans devoir expliquer ma décision.

Je consens également à ce que les données anonymes recueillies dans le cadre de cette recherche soient utilisées pour des recherches futures de même nature, approuvées éthiquement et respectant les mêmes principes de confidentialités et de protection des informations.

ANNEXE III

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT À LA CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre de ma participation à cette recherche sous la direction de Myrlande Jean-Pierre (Étudiante-chercheuse) et de Dominique Damant (directrice de recherche),

Il m'a été expliqué que :

1. Pour réaliser cette recherche, Myrlande Jean-Pierre mène des entrevues semi-dirigées avec des femmes d'origine haïtienne récemment arrivée à Montréal. Par la signature d'un formulaire de consentement écrit, elle s'engage auprès des participantes à assurer la confidentialité des données recueillies.
2. Dans l'exercice de mes fonctions de transcriptrice, j'aurai accès à des données qui sont confidentielles. En signant ce formulaire, je reconnais avoir pris connaissance du formulaire de consentement à la participation à la recherche signée avec les participantes et je m'engage à :
 - Assurer la confidentialité des données recueillies, soit à ne pas divulguer l'identité des participantes ou toute autre donnée permettant d'identifier une participante;
 - Assurer la sécurité physique et informatique des données recueillies;
 - Ne pas conserver de copie des documents contenant des données confidentielles.

Je, soussigné _____, m'engage à assurer la confidentialité des données auxquelles j'aurai accès.

Date : _____
Transcriptrice

Date : _____

Étudiante-Chercheure

ANNEXE IV

GRILLE D'ENTREVUE

Les perceptions de la sexualité et les relations de couple de femmes haïtiennes immigrantes au Québec: Pour une exploration des rapports hommes femmes en Haïti

Lieu de recrutement : ----- Code d'entrevue : -----

Date de l'entrevue (JJ/MM/AAAA) : -----

Heure du début : ----- Heure de la fin : -----

Critères de sélection :

- Être une femme âgée entre 18 et 60 ans ;
- Être d'origine haïtienne et avoir immigré au Québec depuis moins de 5 ans ;
- Être et/ou avoir été dans l'une des formes de relations de couple connues en Haïti (*menaj, fyansey, plasaj, mariaj*) avec un haïtien ou un immigrant d'origine haïtienne.

Introduction

Bonjour Mme,

Permettez-moi de commencer par vous remercier infiniment d'avoir accepté de participer à cette recherche. Comme je l'ai mentionné dans le formulaire de consentement que nous allons signer tantôt, votre participation à ce travail de recherche est d'une grande importance non seulement pour moi, mais également pour la société haïtienne.

Votre point de vue va me permettre de répondre à une exigence académique puisqu'il va me permettre de rédiger mon mémoire de maîtrise, mais il aura également une portée beaucoup plus générale, plus sociale parce qu'elle va nous permettre (vous et moi) de faire de la documentation scientifique sur ce que les femmes haïtiennes pensent des rapports hommes/femmes et de la sexualité.

Nous savons toutes les deux à quel point la sexualité est un sujet tabou dans la culture haïtienne, c'est pour cela qu'avant même de débiter l'entrevue, je tiens à saluer votre courage d'avoir accepté d'en parler et vous assurer de la confidentialité de ce que nous allons partager dans cette entrevue (**lecture et signature de du formulaire de consentement**). Vous pouvez donc vous sentir à l'aise de me parler en toute confiance.

Voulez-vous que je continue à vous vouvoyer ou est-ce que vous permettez qu'on se tutoie ? Voulez-vous que je continue à vous parler en français ou est-ce qu'on peut parler créole ? La discussion devrait durer au maximum 1h et 30 mns, mais on peut faire une petite pause si vous le souhaitez. Enfin j'espère que les échanges que nous aurons profiteront autant à vous qu'à moi.

Discussion

1.- Les processus socioculturels (socialisation)

Ici nous sommes intéressés d'une part à comprendre le mode de socialisation de la participante en tant que tel. On veut comprendre les différents éléments socioculturels qui ont constitué le moule social à travers lequel elle est passée (famille, religion, éducation, pairs, médias, etc.). On veut regarder d'autre part, son origine sociale, son statut socio-économique.

À présent j'aimerais faire un peu plus connaissance avec vous, pouvez-vous me parler de vous et votre famille s'il vous plait ?

(Composition de la famille, origine, statut socio-économique, type et niveau éducation, rapports avec la religion, rapports avec les pairs).

Comment était l'ambiance à la maison quand vous étiez enfant ?

2.- Les relations de couples

Dans cette section nous sommes intéressés à explorer les rapports de couple de la participante de manière générale. Qui fait quoi dans le couple ? Comment ? Et pourquoi ?

Si la participante est présentement en couple

J'aimerais maintenant que vous me parlez un peu de votre relation de couple, comment ça se passe entre votre partenaire et vous ?

Si elle n'est pas en couple présentement

Vous m'avez dit que vous avez déjà été en couple dans le passé, pouvez-vous m'en dire un peu plus s'il vous plaît ? Comment cela se passait-il entre vos partenaires et vous ?

3.- Les discours et pratiques de sexualité

Dans cette section nous sommes intéressés à explorer autant les représentations de la participante de la sexualité que sa sexualité elle-même. Nous échangerons à propos de ce qu'elle pense de la sexualité et de ce qu'est sa réalité en termes de pratiques sexuelles.

Maintenant nous sommes rendus à la sexualité, pouvez-vous me parler un peu s'il vous plaît ? Qu'est-ce que cela représente pour vous ?

Et dans votre couple, comment ça se passe au niveau de la sexualité ?

Conclusion

Nous allons mettre fin à la discussion à présent, y aurait-il un dernier mot que vous aimeriez ajouter ? Si oui, lequel ?

Comment vous êtes-vous senti en discutant de sexualité avec moi aujourd'hui ?

Y a-t-il des éléments qui ont été pour vous plus difficiles à aborder ? Si oui, lesquels ?

Comment vous sentez-vous à présent ?

Acceptez-vous que je vous recontacte pour clarifier certains de vos propos si cela est nécessaire ?

Voulez-vous qu'on vous informe des conclusions de la recherche ?

Mme, permettez-moi de saluer encore une fois votre courage et vous remercier infiniment pour votre participation à cette recherche !